Parlement européen
2024-2029

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2025/2131(INL)

26.9.2025

AMENDEMENTS
1 - 312

Projet de rapport
Jana Toom
(PE775.632v01-00)

Directive pour une transition juste dans le monde du travail: garantir la création d'emplois et revitaliser les économies locales
(2025/2131(INL))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 1

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu l'article ***225*** du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (ci-après le «traité FUE»),	– vu l'article ***153*** du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (ci-après le «traité FUE»),

Or. en

Amendement 2
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek, Pál Szekeres
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Visa 5

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la communication de la Commission du 11 décembre 2019 intitulée «Le pacte vert pour l'Europe» [COM(2019)0640],	***supprimé***

Or. fr

Amendement 3
Jana Toom

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'évaluation de la valeur ajoutée européenne (briefing) de septembre 2025 intitulée «Directive pour une transition juste dans le monde du travail (initiative législative): garantir la

création d'emplois et revitaliser les économies locales»,

Or. en

Amendement 4
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 23 novembre 2023 sur la création d'emplois – transition juste et investissements d'impact,

Or. en

Amendement 5
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Visa 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous[1 bis],
	[1 bis] ILC.111/Résolution V, 16 juin 2023.

Or. en

Amendement 6
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia,

Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Visa 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport d'Enrico Letta du 10 avril 2024 intitulé «Much more than a market» (Bien plus qu'un marché)[1 bis],
	[1 bis] https://www.consilium.europa.eu/media/ny3j24sm/much-more-than-a-market-report-by-enrico-letta.pdf

Or. en

Amendement 7
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Visa 13

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le rapport de Mario Draghi du 9 septembre 2024 intitulé «The future of European competitiveness» (ci-après le «rapport Draghi»),	***supprimé***

Or. el

Amendement 8
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Visa 13

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le rapport de Mario Draghi du 9 septembre 2024 intitulé «The future of	***supprimé***

European competitiveness» (ci-après le «rapport Draghi»),

Or. fr

Amendement 9
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 10 septembre 2025 sur le rôle de la politique de cohésion dans l'accompagnement de la transition juste,

Or. en

Amendement 10
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Visa 15

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la recommandation du Conseil de 2022 visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique,	***supprimé***

Or. fr

Amendement 11
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 17 décembre 2020 sur une Europe sociale forte pour des transitions justes,

Or. en

Amendement 12
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Visa 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les orientations politiques pour la prochaine Commission européenne (2024−2029)[1 bis],
	[1 bis] https://commission.europa.eu/document/download/e6cd4328-673c-4e7a-8683-f63ffb2cf648_fr

Or. en

Amendement 13
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Visa 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 26 février 2025 sur le pacte pour une industrie propre [COM(2025) 85 final][1 bis],
	[1 bis] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/PDF/?uri=CELEX:52025DC0085

Or. en

Amendement 14
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 23 novembre 2023 sur la création d'emplois – transition juste et investissements d'impact,

Or. en

Amendement 15
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Visa 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission de juillet 2025 intitulée «Encadrement des aides d'État visant à soutenir le pacte pour une industrie propre» (C/2025/3602),

Or. en

Amendement 16
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu la communication de la Commission du 26 février 2025 sur le pacte pour une industrie propre [COM(2025) 85 final][1 bis],

[1 bis] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/PDF/?uri=CELEX:52025DC0085

Or. en

Amendement 17
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 16 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration de La Hulpe sur l'avenir du socle européen des droits sociaux, du 16 avril 2024[1 bis],
	[1 bis] https://wayback.archive-it.org/12710/20240718201828/https://belgian-presidency.consilium.europa.eu/media/bj0adazv/declaration-finale.pdf

Or. en

Amendement 18
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Visa 16 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 23 novembre 2023 sur la création d'emplois – transition juste et

investissements d'impact,

Or. en

Amendement 19
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Visa 16 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les messages clés du comité de l'emploi (EMCO) et du comité de la protection sociale (CPS) sur la mise en œuvre de la recommandation du Conseil visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique du 17 novembre 2023[1 bis],
	[1 bis] https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15439-2023-INIT/fr/pdf

Or. en

Amendement 20
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 16 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du comité de l'emploi (EMCO) du Conseil de l'Union européenne sur les dimensions de la qualité de l'emploi du 6 juin 2025[1 bis],
	[1 bis] https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9417-2025-INIT/fr/pdf

Or. en

Amendement 21
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 16 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 9 septembre 2025 sur la passation des marchés publics,

Or. en

Amendement 22
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 16 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 25 juin 2025 intitulée «Encadrement des aides d'État visant à soutenir le pacte pour une industrie propre»[1 bis],
	[1 bis] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52025XC03602

Or. en

Amendement 23
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 16 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les messages clés de l'EMCO et du CPS sur la mise en œuvre de la recommandation du Conseil visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique du 17 novembre 2025[1 bis],
	[1 bis] https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15439-2023-INIT/fr/pdf

Or. en

Amendement 24
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 16 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité économique et social européen intitulé «Vers une proposition législative sur la transition juste et des outils stratégiques de l'UE à même de renforcer la dimension sociale du pacte vert pour l'Europe» du 4 décembre 2025[1 bis],
	[1 bis] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C_202504203

Or. en

Amendement 25
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que les transitions écologique et numérique transforment en profondeur les économies, les régions et les lieux de travail en Europe; que pour être durable, compétitive et en croissance, l'Europe doit ***impérativement*** réussir son passage à une économie numérisée ***et neutre pour le climat*** et réduire ses dépendances en matière d'approvisionnement énergétique; ***que la réussite de la double transition dépendra largement, in fine, de son caractère juste et inclusif pour les travailleurs, les entreprises et les régions touchées;***	A. considérant que les transitions écologique et numérique transforment en profondeur les économies, les régions et les lieux de travail en Europe ***et qu'elles représentent un coût important pour ces derniers***; que pour être durable, compétitive et en croissance, l'Europe doit réussir son passage à une économie numérisée et réduire ses dépendances en matière d'approvisionnement énergétique;

Or. fr

Amendement 26
Petr Bystron

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que les transitions écologique et numérique transforment ***en profondeur*** les économies, les régions et les lieux de travail en Europe; que ***pour être durable, compétitive et en croissance, l'Europe doit impérativement réussir son*** passage à une économie numérisée et neutre pour le climat et ***réduire ses*** dépendances en matière d'approvisionnement énergétique; que la réussite de la double transition dépendra largement, in fine, ***de son caractère juste et inclusif pour*** les travailleurs, les entreprises et les régions touchées;	A. considérant que les transitions écologique et numérique transforment ***de manière profondément négative*** les économies, les régions et les lieux de travail en Europe; que ***le*** passage à une économie numérisée et neutre pour le climat et ***la réduction des*** dépendances en matière d'approvisionnement énergétique ***est un fantasme écologique malavisé et qui n'a pas été démontré***; que la réussite de la double transition dépendra largement, in fine, ***du fait de pouvoir faire pression sur*** les travailleurs, les entreprises et les régions touchées ***afin que ceux-ci acceptent les pertes subies comme étant normales***;

Or. en

Amendement 27
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que les transitions écologique et numérique transforment en profondeur les économies, les régions et les lieux de travail en Europe; que pour être durable, compétitive et en croissance, l'Europe doit impérativement réussir son passage à une économie numérisée et neutre pour le climat et réduire ses dépendances en matière d'approvisionnement énergétique; que la réussite de la double transition dépendra largement, in fine, de son caractère juste et inclusif pour les travailleurs, les entreprises et les régions ***touchées***;	A. considérant que les transitions écologique et numérique transforment en profondeur les économies, les régions et les lieux de travail***, ainsi que les individus,*** en Europe; que pour être durable, compétitive et en croissance, l'Europe doit impérativement réussir son passage à une économie numérisée et neutre pour le climat et réduire ses dépendances en matière d'approvisionnement énergétique; que la réussite de la double transition dépendra largement, in fine, de son caractère juste et inclusif pour les travailleurs, les entreprises et les régions; ***qu'une transition juste pourrait à elle seule générer 261 milliards d'euros annuels de bénéfices, notamment en répondant aux inégalités sociales et aux disparités régionales[1 bis];***

[1 bis] https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2022/730346/EPRS_BRI(2022)730346_EN.pdf

Or. en

Amendement 28
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que les transitions	A. considérant que les transitions

écologique et numérique transforment en profondeur les économies, les régions et les lieux de travail en Europe; que pour être durable, compétitive et en croissance, l'Europe doit impérativement réussir son passage à une économie numérisée et neutre pour le climat et réduire ses dépendances en matière d'approvisionnement énergétique; que la réussite de la double transition dépendra largement, in fine, de son caractère juste et inclusif pour les travailleurs, les entreprises et les régions touchées;

écologique et numérique transforment en profondeur les économies, les régions et les lieux de travail en Europe; que pour être durable, compétitive et en croissance, l'Europe doit impérativement réussir son passage à une économie numérisée et neutre pour le climat et réduire ses dépendances en matière d'approvisionnement énergétique; que la réussite de la double transition dépendra largement, in fine, de son caractère juste et inclusif pour les travailleurs, les entreprises et les régions touchées***, tant dans les domaines où les répercussions sont immédiates que dans l'ensemble des chaînes de valeur mondiales des chaînes d'activités des entreprises***;

Or. en

Amendement 29
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que les transitions écologique et numérique transforment en profondeur les économies, les régions et les lieux de travail en Europe; que pour être durable, compétitive et en croissance, l'Europe doit impérativement réussir son passage à une économie numérisée et neutre pour le climat et réduire ses dépendances en matière d'approvisionnement énergétique; que la réussite de la double transition dépendra largement, in fine, de son caractère juste et inclusif pour les travailleurs, les entreprises et les régions touchées;	A. considérant que les transitions écologique et numérique transforment en profondeur les économies, ***les sociétés,*** les régions et les lieux de travail en Europe ***à plusieurs égards, ce qui nécessite des mesures de politique sociale et de l'emploi complètes afin d'éviter les effets négatifs et de promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale***; que pour être ***prospère, en bonne santé,*** durable, compétitive et en croissance ***sur le long terme***, l'Europe doit impérativement réussir son passage à une économie numérisée et neutre pour le climat et réduire ses dépendances en matière d'approvisionnement énergétique; que la réussite de la double transition dépendra largement, in fine, de son caractère juste et

inclusif pour les travailleurs, les entreprises et les régions touchées ***et de sa contribution à la justice sociale pour tous et toutes, en accordant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables pour faire en sorte de ne laisser personne pour compte***;

Or. en

Amendement 30
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que les transitions écologique et numérique transforment en profondeur les économies, les régions et les lieux de travail en Europe; que pour être durable, compétitive et en croissance, l'Europe doit impérativement réussir son passage à une économie numérisée et neutre pour le climat et réduire ses dépendances en matière d'approvisionnement énergétique; que la réussite de la double transition dépendra largement, in fine, de son caractère juste et inclusif pour les travailleurs, les entreprises et les régions touchées;	A. considérant que les transitions écologique et numérique transforment en profondeur les économies, les régions et les lieux de travail en Europe; que pour être durable, compétitive et en croissance, l'Europe doit impérativement réussir son passage à une économie numérisée et neutre pour le climat et réduire ses dépendances en matière d'approvisionnement énergétique; que la réussite de la double transition dépendra largement, in fine, de son caractère juste et inclusif pour les travailleurs, les entreprises et les régions touchées***, et qu'elle accordera aux États membres une souplesse suffisante pour explorer les options les plus adaptées à leurs réalités économiques et sociales***;

Or. en

Amendement 31
Pál Szekeres, Séverine Werbrouck, Nikola Bartůšek, Mélanie Disdier, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la mise en œuvre raisonnable et viable des transitions écologique et numérique peut transformer en profondeur et durablement les économies, les régions et les marchés du travail en Europe; que pour être durable et en croissance économique sur le long terme, l'Europe doit impérativement réussir une transition efficace et abordable vers une économie développée et numérisée et réduire ses dépendances en matière d'approvisionnement énergétique à l'égard de toutes les grandes économies étrangères; que la réussite de la transition est subordonnée, in fine, à sa mise en œuvre juste et inclusive, en tenant compte des intérêts des travailleurs, des entreprises et des régions touchées, et qu'elle s'appuie sur des technologies innovantes financièrement viables et sur une énergie généralement abordable; qu'il convient également de souligner que les défis auxquels le marché du travail européen est actuellement confronté sont en partie imputables à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et à l'afflux de migrants en situation irrégulière non qualifiés, comme le corrobore la présence dans l'Union de 7 millions de migrants sans emploi, chiffre communiqué par la Commission européenne[1 bis],
	[1 bis] D'après le rapport sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe, plus de 7 millions de migrants extracommunautaires sont au chômage dans l'Union européenne. https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/17b34170-8138-11ef-a67d-01aa75ed71a1
	Or. en

Amendement 32
Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les effets de la double transition sur l'emploi sont asymétriques dans l'Union; que les répercussions socio-économiques négatives de la décarbonation sont plus importantes dans les régions où le taux de chômage est élevé dans les secteurs minier et extractif; qu'il est plus vraisemblable que les effets positifs sur le chômage soient répartis dans différentes régions;

Or. en

Amendement 33
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les transitions doivent être gérées de manière à garantir l'inclusion sociale, à réduire la pauvreté et les inégalités et à profiter de cette occasion pour créer des emplois de qualité, promouvoir la démocratie au travail, garantir un emploi de qualité et des conditions de travail décentes, protéger les droits des travailleurs et améliorer les normes en matière de travail dans tous les secteurs;

Or. en

Amendement 34
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que les marchés du travail de l'Union continuent d'être divisés sur le plan territorial et qu'on observe de plus en plus souvent des formes atypiques de contrats de travail et une baisse de la qualité de l'emploi, en particulier chez les jeunes;

Or. en

Amendement 35
Petr Bystron

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la gestion du passage à une économie neutre en carbone devrait non seulement soutenir les transitions vers de nouveaux emplois dans les secteurs émergents, mais aussi maintenir les emplois et les secteurs existants et les adapter à des industries et des technologies propres et neutres pour le climat au bénéfice des personnes vivant dans les territoires touchés; qu'il est important que les travailleurs et les demandeurs d'emploi se sentent soutenus lors de la gestion des transitions afin de favoriser la compréhension et l'acceptation des objectifs de la stratégie à l'horizon 2050;	***supprimé***

Or. en

Amendement 36
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la gestion du passage à une économie neutre en carbone devrait non seulement soutenir les transitions vers de nouveaux emplois dans les secteurs émergents, mais aussi maintenir les emplois et les secteurs existants et les adapter à des industries et des technologies propres et neutres pour le climat ***au bénéfice des*** personnes vivant dans les territoires touchés; qu'il est important que les travailleurs et les demandeurs d'emploi se sentent soutenus lors de la gestion des transitions afin de favoriser la compréhension ***et l'acceptation des*** objectifs de la stratégie à l'horizon 2050;	B. considérant que la gestion du passage à une économie neutre en carbone devrait non seulement soutenir les transitions vers de nouveaux emplois dans les secteurs émergents, mais aussi maintenir les emplois et les secteurs existants et les adapter à des industries et des technologies propres et neutres pour le climat ***en partenariat avec les*** personnes vivant dans les territoires touchés; qu'il est important que les travailleurs et les demandeurs d'emploi se sentent soutenus lors de la gestion des transitions***, grâce à un dialogue social et à une co-conception précoces et continus et à un processus décisionnel transparent,*** afin de favoriser la compréhension***, la confiance et un mandat démocratique durable en ce qui concerne les*** objectifs de la stratégie à l'horizon 2050; ***que, pour garantir les bénéfices des activités et des ressources économiques et les répartir équitablement, ainsi que pour gérer les conflits, la large participation de la société civile, des partenaires sociaux et des autorités publiques au processus de transition est essentielle, comme le montrent les recherches menées par Eurofound[1 bis];***

[1 bis] Eurofound, Créer un nouveau contrat social pour une transition juste: le partenariat fonctionne-t-il?, 2024 https://www.eurofound.europa.eu/fr/publications/all/creating-new-social-contract-just-transition-partnership-working

Or. en

Amendement 37
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek, Pál Szekeres
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la gestion du passage à une économie ***neutre en carbone*** devrait non seulement soutenir ***les transitions vers*** de nouveaux emplois ***dans les*** secteurs émergents, mais aussi maintenir les emplois et les secteurs existants et les adapter à des industries et des technologies propres ***et neutres pour le climat au bénéfice des personnes vivant dans les territoires touchés***; ***qu'il est important que les travailleurs et les demandeurs d'emploi se sentent soutenus lors de la gestion des transitions afin de favoriser la compréhension et l'acceptation des objectifs de la stratégie à l'horizon 2050;***	B. considérant que la gestion du passage à une économie ***plus responsable quant à la pollution qu'elle produit,*** devrait non seulement soutenir ***l'investissement dans*** de nouveaux emplois ***au sein des*** secteurs émergents, mais aussi maintenir les emplois et les secteurs existants et les adapter à des industries et des technologies ***plus*** propres;

Or. fr

Amendement 38
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Miriam Lexmann, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la gestion du passage à une économie neutre en carbone devrait non seulement soutenir les transitions vers de nouveaux emplois dans les secteurs émergents, mais aussi maintenir les emplois et les secteurs existants et les adapter à des industries et des technologies propres et ***neutres pour le climat*** au bénéfice des personnes vivant	B. considérant que la gestion du passage à une économie neutre en carbone devrait non seulement soutenir les transitions vers de nouveaux emplois dans les secteurs émergents, mais aussi maintenir les emplois et les secteurs existants et les adapter à des industries et des technologies propres et ***à faibles émissions de carbone*** au bénéfice des

dans les territoires touchés; qu'il est important que les travailleurs et les demandeurs d'emploi se sentent soutenus lors de la gestion des transitions afin de favoriser la compréhension et l'acceptation des objectifs de la stratégie à l'horizon 2050;	personnes vivant dans les territoires touchés; ***que des régions et des industries entières dépendantes des combustibles fossiles devront être repensées d'ici à 2050;*** qu'il est important que les travailleurs et les demandeurs d'emploi se sentent soutenus lors de la gestion des transitions afin de favoriser la compréhension et l'acceptation des objectifs de la stratégie à l'horizon 2050;

Or. en

Amendement 39
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la gestion du passage à une économie neutre en carbone devrait non seulement soutenir les transitions vers de nouveaux emplois dans les secteurs émergents, mais aussi maintenir les emplois et les secteurs existants et les adapter à des industries et des technologies propres et neutres pour le climat au bénéfice des personnes vivant dans les territoires touchés; qu'il est important que les travailleurs et les demandeurs d'emploi se sentent soutenus lors de la gestion des transitions afin de favoriser la compréhension ***et*** l'acceptation des objectifs de la stratégie à l'horizon 2050;	B. considérant que la gestion du passage à une économie neutre en carbone devrait non seulement soutenir les transitions vers de nouveaux emplois dans les secteurs émergents, mais aussi maintenir les emplois et les secteurs existants et les adapter à des industries et des technologies propres et neutres pour le climat au bénéfice des ***individus, notamment les*** personnes vivant dans les territoires ***les plus*** touchés; qu'il est important que les travailleurs et les demandeurs d'emploi se sentent soutenus lors de la gestion des transitions afin de favoriser la compréhension***,*** l'acceptation ***et l'efficacité*** des objectifs de la stratégie à l'horizon 2050;

Or. en

Amendement 40
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la gestion du passage à une économie neutre en carbone devrait non seulement soutenir les transitions vers de nouveaux emplois dans les secteurs émergents, mais aussi maintenir les emplois et les secteurs existants et les adapter à des industries et des technologies propres et neutres pour le climat au bénéfice des personnes vivant dans les territoires touchés; qu'il est important que les travailleurs et les demandeurs d'emploi ***se sentent soutenus*** lors de la gestion des transitions afin de favoriser la compréhension et l'acceptation des objectifs de la stratégie à l'horizon 2050;	B. considérant que la gestion du passage à une économie neutre en carbone devrait non seulement soutenir les transitions vers de nouveaux emplois ***de qualité*** dans les secteurs émergents, mais aussi maintenir les emplois et les secteurs existants et les adapter à des industries et des technologies propres et neutres pour le climat au bénéfice des personnes vivant dans les territoires touchés; qu'il est important que ***tout un chacun, y compris*** les travailleurs et les demandeurs d'emploi***, soit soutenu*** lors de la gestion des transitions afin de favoriser la compréhension et l'acceptation des objectifs de la stratégie à l'horizon 2050;

Or. en

Amendement 41
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Miriam Lexmann, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant qu'outre la nécessité de veiller à ce qu'un nombre suffisant d'entrants sur le marché du travail acquièrent les compétences requises pour l'économie de demain, un autre défi réside dans le perfectionnement et la reconversion des travailleurs, en particulier pour répondre aux besoins actuels et changeants du marché du travail; que ce processus est souvent plus ardu pour les travailleurs âgés et en particulier pour les travailleurs peu qualifiés, lesquels peuvent rencontrer

davantage d'obstacles pour se perfectionner et être suffisamment concurrentiels pour obtenir un nouvel emploi; qu'il existe également un défi spatial dans la mesure où les emplois dans l'économie à faibles émissions de carbone peuvent être créés dans des régions très différentes de celles qui subissent des pertes d'emploi; que les efforts en matière d'éducation et de formation doivent dès lors être étroitement liés aux politiques pour une transition juste; que les travailleurs et les communautés défavorisés auront besoin d'un soutien ciblé pour veiller à ce qu'ils ne soient pas laissés pour compte;

Or. en

Amendement 42
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Miriam Lexmann, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que la transition écologique nécessite des investissements importants dans la reconversion et le perfectionnement professionnels afin de doter les travailleurs des compétences techniques spécifiques à chaque profession et des compétences essentielles non techniques requises; que les déficits de compétences et les pénuries sur le marché du travail sont presque inévitables chaque fois qu'un nouveau produit ou service apparaît, et que l'économie verte et numérique ne fait pas exception; que l'adoption d'une panoplie intégrée de mesures associant le développement des compétences à des mesures financières et industrielles est cruciale pour favoriser la compétitivité, les investissements et la

création d'emplois durables;

Or. en

Amendement 43
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Miriam Lexmann, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi

Proposition de résolution
Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quater. considérant que la création d'une carte européenne des compétences et des qualifications est un outil essentiel pour renforcer la compétitivité, garantir l'adéquation au marché du travail et la mobilité en son sein ainsi que pour aider les entrepreneurs et les entreprises à accéder à une main-d'œuvre dotée de compétences tant techniques que transversales;

Or. en

Amendement 44
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Miriam Lexmann, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi

Proposition de résolution
Considérant B quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quinquies. considérant que l'apprentissage ou l'amélioration de certaines compétences de base est susceptible d'être plus pertinent pour l'employabilité d'une personne que des aptitudes et des compétences très spécifiques à certaines professions ou technologies; que les compétences en lecture, en écriture et en calcul, ainsi qu'en matière de prise de décision, de

travail en équipe et de communication, sont essentielles dans la mesure où elles affectent la capacité des personnes à bien fonctionner en équipe, renforçant ainsi leur capacité d'adaptation et leur mobilité professionnelle;

Or. en

Amendement 45
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Miriam Lexmann, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi, Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Considérant B sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B sexies. considérant que la transformation économique de l'Europe exige de mettre particulièrement l'accent sur la compétitivité et sur la croissance; que pour attirer les investissements privés, il est essentiel de réduire la bureaucratie et de garantir l'utilisation efficace des fonds; qu'il convient de donner aux entrepreneurs et aux créateurs d'emplois les conditions adéquates pour investir et se développer; et que les politiques en matière de compétences devraient être orientées par la demande sur le marché du travail, en associant reconversion et perfectionnement professionnels, enseignement et formation professionnels ainsi qu'apprentissage tout au long de la vie pour constituer une main-d'œuvre qui consolide l'autonomie stratégique de l'Europe;

Or. en

Amendement 46
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Miriam Lexmann, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi, Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Considérant B septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B septies. considérant que les stratégies en matière de compétences, de compétitivité et d'investissement de l'Europe devraient ouvrir de nouvelles perspectives pour les grandes entreprises comme pour les petites et moyennes entreprises (PME), tout en répondant aux besoins nationaux, régionaux et locaux; que les politiques qui renforcent les capacités industrielles, encouragent l'entrepreneuriat et constituent une main-d'œuvre dotée de compétences adaptées aux réalités locales sont essentielles pour faire en sorte que la croissance et l'innovation profitent à tous les Européens; qu'il importe que les citoyens, en zone urbaine comme rurale, participent et soient favorables à une transition juste qui combine compétitivité et solidarité et qu'ils puissent être certains que leur travail, leur contribution et leur mode de vie seront protégés de sorte à ce que personne ne soit laissé de côté;

Or. en

Amendement 47
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que, si un nombre important d'initiatives législatives et non législatives de l'Union visent ou peuvent contribuer à remédier aux effets de la double transition (notamment, le mécanisme pour une transition juste, le	***supprimé***

Fonds pour une transition juste, l'union des compétences, le Fonds social pour le climat, le FSE+ et la facilité pour la reprise et la résilience), le cadre législatif et stratégique demeure incomplet en ce qui concerne les perturbations créées sur les lieux de travail, les droits des travailleurs, la protection sociale et le dialogue social; que seules des mesures prises au niveau de l'Union peuvent produire une véritable valeur ajoutée en même temps qu'une convergence sociale vers le haut afin de tenir la promesse de «ne laisser personne de côté»;

Or. fr

Amendement 48
Miriam Lexmann, Henrik Dahl, Andrea Wechsler, Arba Kokalari, Angelika Winzig, Raúl de la Hoz Quintano

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que, si un nombre important d'initiatives législatives et non législatives de l'Union visent ou peuvent contribuer à remédier aux effets de la double transition (notamment, le mécanisme pour une transition juste, le Fonds pour une transition juste, l'union des compétences, le Fonds social pour le climat, le FSE+ et la facilité pour la reprise et la résilience), le cadre législatif et stratégique demeure incomplet en ce qui concerne les perturbations créées sur les lieux de travail, les droits des travailleurs, la protection sociale et le dialogue social; que seules des mesures prises au niveau de l'Union peuvent produire une véritable valeur ajoutée en même temps qu'une convergence sociale vers le haut afin de tenir la promesse de «ne laisser personne de côté»;	***supprimé***

Or. en

Amendement 49
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant ***que, si un*** nombre important d'initiatives législatives et non législatives de l'Union visent ou peuvent contribuer à remédier aux effets de la double transition (notamment, le mécanisme pour une transition juste, le Fonds pour une transition juste, l'union des compétences, le Fonds social pour le climat, le FSE+ et la facilité pour la reprise et la résilience)***, le cadre législatif et stratégique demeure incomplet*** en ce qui concerne les perturbations créées sur les lieux de travail, les droits des travailleurs, la protection sociale et le dialogue social; que ***seules des mesures prises au niveau de*** l'Union ***peuvent produire*** une ***véritable*** valeur ajoutée ***en même temps qu'une convergence sociale vers le haut afin de tenir la promesse de «ne laisser personne de côté»***;	C. considérant ***qu'un*** nombre important d'initiatives législatives et non législatives de l'Union visent ou peuvent contribuer à remédier aux effets de la double transition (notamment, le mécanisme pour une transition juste, le Fonds pour une transition juste, l'union des compétences, le Fonds social pour le climat, le FSE+ et la facilité pour la reprise et la résilience) ***doit être révisé*** en ce qui concerne les perturbations créées sur les lieux de travail, les droits des travailleurs, la protection sociale et le dialogue social; que l'Union ***devrait s'employer à soutenir les États membres dans les zones où la coopération européenne produit clairement*** une valeur ajoutée***, tout en évitant les approches uniformes qui risquent de mettre à mal les traditions et les modèles nationaux en matière de marché du travail***;

Or. en

Amendement 50
Petr Bystron

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que, si un nombre important d'initiatives législatives et non législatives de l'Union visent ***ou peuvent***	C. considérant que, si un nombre important d'initiatives législatives et non législatives de l'Union ***et l'argent du***

contribuer à remédier aux effets de la double transition (notamment, le mécanisme pour une transition juste, le Fonds pour une transition juste, l'union des compétences, le Fonds social pour le climat, le FSE+ et la facilité pour la reprise et la résilience), le cadre législatif et stratégique demeure incomplet en ce qui concerne les perturbations créées sur les lieux de travail, les droits des travailleurs, la protection sociale et le dialogue social; que seules des mesures prises au niveau ***de l'Union*** peuvent produire une véritable valeur ajoutée ***en même temps qu'une convergence sociale vers le haut afin de tenir la promesse de «ne laisser personne de côté»***;	***contribuable*** visent à remédier aux effets de la double transition (notamment, le mécanisme pour une transition juste, le Fonds pour une transition juste, l'union des compétences, le Fonds social pour le climat, le FSE+ et la facilité pour la reprise et la résilience), le cadre législatif et stratégique demeure incomplet en ce qui concerne les perturbations créées sur les lieux de travail, les droits des travailleurs, la protection sociale et le dialogue social; que seules des mesures prises au niveau ***des États membres*** peuvent produire une véritable valeur ajoutée;

Or. en

Amendement 51
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que, si un nombre important d'initiatives législatives et non législatives de l'Union visent ou peuvent contribuer à remédier aux effets de la double transition (notamment, le mécanisme pour une transition juste, le Fonds pour une transition juste, l'union des compétences, le Fonds social pour le climat, le FSE+ et la facilité pour la reprise et la résilience), le cadre législatif et stratégique demeure incomplet en ce qui concerne les perturbations créées sur les lieux de travail, les droits des travailleurs, la protection sociale ***et*** le dialogue social; que seules des mesures prises au niveau de l'Union peuvent produire une véritable valeur ajoutée en même temps qu'une convergence sociale vers le haut afin de	C. considérant que, si un nombre important d'initiatives législatives et non législatives de l'Union visent ou peuvent contribuer à remédier aux effets de la double transition (notamment, le mécanisme pour une transition juste, le Fonds pour une transition juste, ***le Fonds européen de garanties,*** l'union des compétences, le Fonds social pour le climat, le FSE+ et la facilité pour la reprise et la résilience), le cadre législatif et stratégique demeure incomplet en ce qui concerne les perturbations créées sur les lieux de travail, les droits des travailleurs, la protection sociale***,*** le dialogue social ***et les possibilités d'éducation et de formation***; que seules des mesures prises au niveau de l'Union peuvent produire une

tenir la promesse de «ne laisser personne de côté»;	véritable valeur ajoutée en même temps qu'une convergence sociale vers le haut afin de tenir la promesse de «ne laisser personne de côté» ***et des principes du socle européen des droits sociaux***;

Or. en

Amendement 52
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que, si un nombre important d'initiatives législatives et non législatives de l'Union visent ou peuvent contribuer à remédier aux effets de la double transition (notamment, le mécanisme pour une transition juste, le Fonds pour une transition juste, l'union des compétences, le Fonds social pour le climat, le FSE+ et la facilité pour la reprise et la résilience)**,** le cadre législatif et stratégique demeure incomplet en ce qui concerne les perturbations créées sur les lieux de travail, les droits des travailleurs, la protection sociale et le dialogue social; que seules des mesures prises au niveau de l'Union peuvent produire une véritable valeur ajoutée en même temps qu'une convergence sociale vers le haut afin de tenir la promesse de «ne laisser personne de côté»;	C. considérant qu'un nombre important d'initiatives législatives et non législatives de l'Union visent ou peuvent contribuer à remédier aux effets de la double transition (notamment, le mécanisme pour une transition juste, le Fonds pour une transition juste, l'union des compétences, le Fonds social pour le climat, le FSE+ et la facilité pour la reprise et la résilience) ***et à accroître la compétitivité; que*** le cadre législatif et stratégique demeure incomplet en ce qui concerne les perturbations créées sur les lieux de travail, les droits des travailleurs, la protection sociale et le dialogue social; que seules des mesures prises au niveau de l'Union peuvent produire une véritable valeur ajoutée en même temps qu'une convergence sociale vers le haut afin de tenir la promesse de «ne laisser personne de côté»;

Or. en

Amendement 53
Rudi Kennes

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que, d'après les recherches menées par Eurofound[1 bis], les aspects liés à la double transition sont à peine mentionnés dans les conventions collectives et que les représentants des travailleurs semblent être moins actifs dans les affaires de restructurations liées aux transitions écologique et numérique que dans d'autres affaires de restructuration;
	[1 bis] Eurofound, Créer un nouveau contrat social pour une transition juste: le partenariat fonctionne-t-il?, 2024 https://www.eurofound.europa.eu/fr/publications/all/creating-new-social-contract-just-transition-partnership-working

Or. en

Amendement 54
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le rapport Draghi juge que les pénuries de compétences persistantes font obstacle à l'innovation, à l'adoption de technologies et aux efforts de décarbonation, ce qui ralentit la croissance et dégrade la compétitivité; qu'il relève que près de 80 % des petites et moyennes entreprises (PME) peinent à recruter des travailleurs dotés des compétences adéquates; qu'il insiste également sur la nécessité de veiller à ce que la croissance de la productivité et l'inclusion sociale aillent de pair, les systèmes de protection sociale des États	***supprimé***

membres étant déterminants pour assurer des services publics forts, une protection sociale, des logements, des transports et des structures de garde d'enfants pendant la transition;

Or. el

Amendement 55
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le rapport Draghi juge que les pénuries de compétences persistantes font obstacle à l'innovation, à l'adoption de technologies et aux efforts de décarbonation, ce qui ralentit la croissance et dégrade la compétitivité; qu'il relève que près de 80 % des petites et moyennes entreprises (PME) peinent à recruter des travailleurs dotés des compétences adéquates; qu'il insiste également sur la nécessité de veiller à ce que la croissance de la productivité et l'inclusion sociale aillent de pair, les systèmes de protection sociale des États membres étant déterminants pour assurer des services publics forts, une protection sociale, des logements, des transports et des structures de garde d'enfants pendant la transition;	D. considérant ***qu'en investissant dans le développement de compétences élevées, l'Union peut encourager un cercle vertueux d'augmentation de la productivité, des salaires et de l'égalité économique; que près de 50 % des adultes pourraient avoir besoin de reconversion ou de perfectionnement professionnels[1 bis]; que le secteur de l'énergie de l'Union nécessite à lui seul au moins 145 000 travailleurs qualifiés d'ici à 2030[2 bis]; que la technologie propre est l'un des moteurs de la prospérité économique en Europe, représentant 30 % de la croissance de l'Union et créant des millions d'emplois en 2023 seulement[3 bis];*** que le rapport Draghi juge que les pénuries de compétences persistantes font obstacle à l'innovation, à l'adoption de technologies et aux efforts de décarbonation, ce qui ralentit la croissance et dégrade la compétitivité; qu'il relève que près de 80 % des petites et moyennes entreprises (PME) peinent à recruter des travailleurs dotés des compétences adéquates; qu'il insiste également sur la nécessité de veiller à ce que la croissance de la productivité et l'inclusion sociale aillent de pair, les systèmes de protection sociale des États membres étant

déterminants pour assurer des services publics forts, une protection sociale, des logements, des transports et des structures de garde d'enfants pendant la transition; ***que la pénurie de compétences risque de toucher de manière disproportionnée les travailleurs âgés, peu qualifiés et les travailleuses;***

[1 bis] ***https://www.cedefop.europa.eu/fr/publications/4223***

[2 bis] ***https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/4826f429-0545-11f0-b1a3-01aa75ed71a1***

[3 bis] ***https://www.cedefop.europa.eu/fr/news/green-transition-creates-more-jobs-it-destroys***

Or. en

Amendement 56
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant ***que le rapport Draghi juge que les pénuries de compétences persistantes font obstacle à l'innovation, à l'adoption de technologies et aux efforts de décarbonation, ce qui ralentit la croissance et dégrade la compétitivité; qu'il relève*** que près de 80 % des petites et moyennes entreprises (PME) peinent à recruter des travailleurs dotés des compétences adéquates; ***qu'il insiste également sur la nécessité de veiller à ce que la croissance de la productivité et l'inclusion sociale aillent de pair, les systèmes de protection sociale des États membres étant déterminants pour assurer***	D. considérant que près de 80 % des petites et moyennes entreprises (PME) peinent à recruter des travailleurs dotés des compétences adéquates;

des services publics forts, une protection sociale, des logements, des transports et des structures de garde d'enfants pendant la transition;

Or. fr

Amendement 57
Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le rapport Draghi juge que les pénuries de compétences persistantes font obstacle à l'innovation, à l'adoption de technologies et aux efforts de décarbonation, ce qui ralentit la croissance et dégrade la compétitivité; ***qu'il relève que près de 80 % des*** petites et moyennes entreprises (PME) ***peinent*** à recruter des travailleurs dotés des compétences adéquates; ***qu'il insiste également sur la nécessité de veiller à ce que la croissance de la productivité et l'inclusion sociale aillent de pair, les systèmes de protection sociale des États membres étant déterminants pour assurer des services publics forts, une protection sociale, des logements, des transports et des structures de garde d'enfants pendant la*** transition;	D. considérant que le rapport Draghi juge que les pénuries de compétences persistantes font obstacle à l'innovation, à l'adoption de technologies et aux efforts de décarbonation, ce qui ralentit la croissance et dégrade la compétitivité; ***que près de quatre*** petites et moyennes entreprises (PME) ***sur cinq dans l'Union font état de difficultés*** à recruter des travailleurs dotés des compétences adéquates; ***qu'en raison d'un déclin des systèmes d'éducation et de formation, notamment destinés aux adultes, la main-d'œuvre n'est pas préparée à la double*** transition; ***que la participation à l'éducation des adultes demeure insuffisante, étant donné que seuls 39,5 % d'adultes par an suivent des formations[1 bis], un chiffre bien en-deçà de l'objectif minimum de 60 %, qui, pour être atteint, nécessiterait la participation de 50 millions de travailleurs supplémentaires[1 ter];***

[1 bis] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX%3A52025DC0090

[1 ter] Rapport Draghi, p. 37.

Or. en

Amendement 58
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le rapport Draghi juge que les pénuries de compétences persistantes font obstacle à l'innovation, à l'adoption de technologies et aux efforts de décarbonation, ce qui ralentit la croissance et dégrade la compétitivité; qu'il relève que près de 80 % des petites et moyennes entreprises (PME) peinent à recruter des travailleurs dotés des compétences adéquates; qu'il insiste également sur la nécessité de veiller à ce que la croissance de la productivité et l'inclusion sociale aillent de pair, les systèmes de protection sociale des États membres étant déterminants pour assurer des services publics forts, une protection sociale, des logements, des transports et des structures de garde d'enfants pendant la transition;	D. considérant que le rapport Draghi juge que les pénuries de compétences persistantes font obstacle à l'innovation, à l'adoption de technologies et aux efforts de décarbonation, ce qui ralentit la croissance et dégrade la compétitivité; qu'il relève que près de 80 % des petites et moyennes entreprises (PME) peinent à recruter des travailleurs dotés des compétences adéquates; qu'il insiste également sur la nécessité de veiller à ce que la croissance de la productivité et l'inclusion sociale aillent de pair, les systèmes de protection sociale des États membres étant déterminants pour assurer des services publics forts, une protection sociale, des logements, des transports et des structures de garde d'enfants pendant la transition; ***que l'existence de systèmes de protection sociale solides et bénéficiant d'un financement adéquat est une condition préalable à une transition juste et équitable vers la neutralité climatique et la transformation numérique;***

Or. en

Amendement 59
Petr Bystron

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le rapport Draghi	D. considérant que le rapport Draghi

juge que les pénuries de compétences persistantes font obstacle à l'innovation, à l'adoption de technologies et aux efforts de décarbonation, ce qui ralentit la croissance et dégrade la compétitivité; qu'il relève que près de 80 % des petites et moyennes entreprises (PME) peinent à recruter des travailleurs dotés des compétences adéquates; qu'il insiste également sur la nécessité de veiller à ce que la croissance de la productivité et l'inclusion sociale aillent de pair, les systèmes de protection sociale des États membres étant déterminants pour assurer des services publics forts, une protection sociale, des logements, des transports et des structures de garde d'enfants pendant la transition;	juge que les pénuries de compétences persistantes font obstacle à l'innovation, à l'adoption de technologies et aux efforts de décarbonation, ce qui ralentit la croissance et dégrade la compétitivité; qu'il relève que près de 80 % des petites et moyennes entreprises (PME) peinent à recruter des travailleurs dotés des compétences adéquates; qu'il insiste également sur la nécessité de veiller à ce que la croissance de la productivité et l'inclusion sociale aillent de pair, les systèmes de protection sociale des États membres étant déterminants pour assurer des services publics forts, une protection sociale, des logements, des transports et des structures de garde d'enfants pendant la transition***, en d'autres termes, nous espérons avoir l'argent de ce qu'il reste de notre industrie pour payer pour ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas travailler***;

Or. en

Amendement 60
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que le rapport Draghi reconnaît également l'importance du modèle social européen et souligne que la promotion de la compétitivité ne devrait pas reposer sur la baisse des salaires pour réduire les coûts relatifs; que les nouveaux emplois verts créés devraient tous être des emplois de qualité; qu'un emploi de qualité devrait inclure les éléments suivants: i) négociation collective, ii) plein respect des droits de travailleurs et des syndicats, iii) salaires équitables, iv) sécurité au travail et protection sociale, v) formations gratuites

et sur le temps de travail, vi) bonnes conditions de travail, vii) santé et sécurité sur le lieu de travail, viii) équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ix) égalité et non-discrimination; que de bonnes conditions de travail, le dialogue social et la négociation collective sont indispensables à nos systèmes de protection sociale européens, à la compétitivité de l'Union ainsi qu'à la démocratie;

Or. en

Amendement 61
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que des emplois de qualité, comprenant, entre autres, des salaires décents, des contrats de travail standard, l'accès à la protection sociale, des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, des normes élevées en matière de santé et de sécurité au travail, des heures de travail raisonnables avec un bon équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, une représentation des travailleurs, la démocratie au travail et des conventions collectives sont cruciaux pour attirer et retenir la main-d'œuvre; que l'accès de tous à une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité est essentiel pour garantir que la main-d'œuvre possède les compétences requises pour mener à bien les transitions numérique et écologique;

Or. en

Amendement 62
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Miriam Lexmann, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant qu'il convient de renforcer les capacités administratives et techniques des différentes parties prenantes; que les États membres sont toujours confrontés à d'importants défis pour gérer et mettre en œuvre efficacement les fonds de l'Union au niveau local et pour évaluer les différentes incidences des politiques climatiques; et qu'il est essentiel de développer des politiques qui ouvrent des perspectives économiques, en particulier dans les zones rurales, afin d'attirer les investissements, de soutenir les entreprises, de créer des emplois locaux et de permettre à la population de rester dans leur communauté;

Or. en

Amendement 63
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les PME sont l'épine dorsale de l'économie européenne et créent une grande partie des emplois locaux durables; qu'un train de mesures sur la simplification à destination des PME doit être mis en place pour permettre une transition juste dans le domaine du travail, avec des dispositions spécifiques, telles que l'allongement des périodes de transition et la simplification

des critères pour les PME;

Or. en

Amendement 64
Petr Bystron

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que l'alarmisme climatique, y compris les discours mensongers sur les dangers du changement climatique naturel, de la perte de biodiversité et des pénuries de carburant, crée une panique artificielle pour justifier l'introduction de législations anti-industrie, lesquelles seront responsables de la perte d'activités économiques dans l'Union au profit de pays tiers, notamment la Chine et l'Inde;

Or. en

Amendement 65
Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que le rapport Draghi insiste également sur la nécessité de veiller à ce que la croissance de la productivité et l'inclusion sociale aillent de pair, les systèmes de protection sociale des États membres étant déterminants pour assurer des services publics forts, une protection sociale, des logements, des transports et des structures de garde d'enfants pendant la transition;

Or. en

Amendement 66
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que, pour mener à bien une transition juste, des investissements publics, une redistribution des ressources et des filets de protection sociale solides sont nécessaires afin de garantir qu'aucun travailleur et aucune communauté n'est laissé pour compte;

Or. el

Amendement 67
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que le rapport Letta juge que la «liberté de rester» devrait être vue comme une autre facette de la liberté de circulation; qu'il considère la liberté de circulation comme un droit fondamental et un libre choix et non une nécessité pour compenser le manque d'emplois attractifs et décents dans certaines régions; qu'il insiste sur la nécessité d'offrir des perspectives aux citoyens dans toutes les régions, notamment celles laissées pour compte, y compris la nécessité de proposer des emplois de qualité et de lutter contre les inégalités au sein d'un même pays et d'un pays à l'autre[2 bis]; que la transition verte,

en l'absence de conception et de soutien adéquats, pourrait davantage toucher les régions vulnérables d'Europe orientale et méridionale de façon disproportionnée[3 bis] s'agissant des risques de chômage et des pertes d'emploi;

[2 bis] https://cohesiondata.ec.europa.eu/stories/s/py4s-5ad4

[3 bis] https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/24c7aa49-2451-11ee-94cb-01aa75ed71a1

Or. en

Amendement 68
Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que d'après le rapport 2024 sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe[1 bis], les contraintes qui influent sur le taux de participation à l'éducation et à la formation des adultes sont imputables à des obstacles tels que l'absence de nécessité ressentie, l'insuffisance de l'offre ou des difficultés à accéder à des formations pertinentes de qualité, des conflits d'emplois du temps, des responsabilités familiales et des contraintes financières; que le rapport Draghi invite l'Union à veiller à ce que tous les travailleurs aient droit à l'éducation et à la reconversion, ce qui leur permettra d'occuper de nouveaux postes à mesure que leur entreprise adopte la technologie ou d'accéder à des emplois de qualité dans de nouveaux secteurs[1 ter];

[1 bis] https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/employment-and-social-developments-europe-2024-upward-social-convergence-eu-and-role-social_en?prefLang=fr

[1 ter] Rapport Draghi, p. 19.

Or. en

Amendement 69
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que la géographie du travail continue d'être caractérisée par un écart profond entre le nord-ouest et le sud-est, avec d'un côté des taux d'emploi s'élevant à 78 % ou plus dans un «corridor bleu» allant du sud de la Suède au Danemark, en passant par le nord de l'Allemagne, l'Autriche et les Pays-Bas, et de l'autre à moins de 68 % dans le sud de l'Espagne, en Grèce, dans le sud de l'Italie, dans l'est de la Croatie, en Bulgarie et en Roumanie; que les territoires qui dépendent du charbon sont encore plus vulnérables, les taux d'emploi y étant de 10 à 15 % inférieurs à la moyenne de l'Union[2 bis];

[2 bis] Marcinkowska, I., Hvozdiková, V., Transition juste dans le monde du travail, département thématique des transports, de l'emploi et des affaires sociales, direction générale de la cohésion, de l'agriculture et des politiques sociale, septembre 2025.

Or. en

Amendement 70

Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que la feuille de route pour des emplois de qualité devrait promouvoir des mesures qui aident les États membres et l'industrie à garantir des conditions de travail décentes et l'accès à la formation, à fixer des normes élevées en matière de santé et de sécurité au travail, à garantir des transitions professionnelles équitables pour les travailleurs salariés et indépendants, ainsi que des négociations collectives, en vue d'attirer les talents et de contribuer à la compétitivité des industries européennes; que, dans ce contexte, la Commission devrait discuter avec les partenaires sociaux d'un cadre visant à soutenir les processus de restructuration au niveau de l'Union et des États membres; que ce cadre sera axé sur une transition juste, sur le droit à la formation, sur l'anticipation des changements, sur une intervention précoce en cas de menace de restructuration et sur un cadre amélioré en matière d'information et de consultation;

Or. en

Amendement 71
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que, depuis 2012, l'Union connaît une

nouvelle vague de convergence des revenus, avec une croissance plus rapide que la moyenne de l'Union dans certaines anciennes régions charbonnières et industrielles en Pologne, en Hongrie et dans l'est de l'Allemagne, tandis que d'autres régions, telles que le sud de l'Italie, la majeure partie de la Grèce et plusieurs régions roumaines n'ont pas ou peu réduit leur écart de produit intérieur brut (PIB)[3 bis];

[3 bis] Transition juste dans le monde du travail, étude demandée par la commission EMPL, septembre 2025. https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2025/759354/CASP_STU(2025)759354_EN.pdf

Or. en

Amendement 72
Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que la mise en œuvre du Fonds pour une transition juste (FTJ) est lente, comme le montre le taux de paiement qui s'élevait seulement à 32,2 % fin 2024[1 quater]; que le nombre d'emplois créés par le FTJ n'est pas en passe de couvrir les emplois qui devraient être perdus à mesure que les industries à forte intensité de carbone se tournent vers des technologies plus propres;

[1 quater] Mécanisme pour une transition juste - Performances 2025, Commission européenne https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/performance-and-

reporting/programme-performance-statements/just-transition-mechanism-performance_en

Or. en

Amendement 73
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant que le pacte pour une industrie propre accélèrera la décarbonation, ce qui en fera un moteur de croissance pour les industries européennes, réduira les prix de l'énergie et créera des emplois de qualité;

Or. en

Amendement 74
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D sexies. considérant que la prochaine révision des directives sur la passation des marchés publics vise à aligner les règles en la matière avec les objectifs stratégiques plus larges de l'Union, dont les transitions écologique et numérique, des emplois équitables, l'innovation, des normes sociales et écologiques élevées et la résilience; que cette révision est l'occasion de promouvoir la négociation collective et l'utilisation de la clause sociale ainsi que

le traitement préférentiel accordé aux entreprises dotées de conventions collectives;

Or. en

Amendement 75
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***insiste sur le fait que réussir le passage à des sources d'énergie et à des industries plus durables sera déterminant pour la compétitivité à long terme des entreprises de l'Union sur le marché mondial;*** insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'entreprises et travailleurs aient les moyens de saisir les opportunités qui naîtront du passage à des solutions nouvelles et innovantes; ***estime qu'un cadre contraignant traitant des défis et des possibilités en lien avec une transition juste sur le lieu de travail est indispensable, afin que des normes communes minimales apportent aux travailleurs comme aux employeurs la certitude et la structure nécessaires à l'anticipation et à la gestion du changement, de sorte à améliorer, en fin de compte, la résilience, la compétitivité et la convergence sociale vers le haut en Europe;*** souligne qu'une combinaison de protection sociale, de diversification économique et de coordination territoriale peut permettre aux ***régions de contribuer à*** la transition ***juste*** en réduisant ses effets préjudiciables ***et en favorisant un développement plus inclusif***;	1. insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'entreprises et travailleurs aient les moyens de saisir les opportunités qui naîtront du passage à des solutions nouvelles et innovantes; souligne qu'une combinaison de protection sociale, de diversification économique et de coordination territoriale peut permettre aux ***États membres de mener*** la transition en réduisant ses effets préjudiciables;

Or. fr

Amendement 76
Miriam Lexmann, Henrik Dahl, Andrea Wechsler, Arba Kokalari, Angelika Winzig, Raúl de la Hoz Quintano

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que réussir le passage à des sources d'énergie et à des industries plus durables sera déterminant pour la compétitivité à long terme des entreprises de l'Union sur le marché mondial; insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'entreprises et travailleurs aient les moyens de saisir les opportunités qui naîtront du passage à des solutions nouvelles et innovantes; ***estime qu'un cadre contraignant traitant des défis et des possibilités en lien avec une transition juste sur le lieu de travail est indispensable, afin que des normes communes minimales apportent aux travailleurs comme aux employeurs la certitude et la structure nécessaires à l'anticipation et à la gestion du changement, de sorte à améliorer, en fin de compte, la résilience, la compétitivité et la convergence sociale vers le haut en Europe; souligne qu'une combinaison de protection sociale, de diversification économique et de coordination territoriale peut permettre aux régions de contribuer à la transition juste en réduisant ses effets préjudiciables et en favorisant un développement plus inclusif;***	1. insiste sur le fait que réussir le passage à des sources d'énergie et à des industries plus durables sera déterminant pour la compétitivité à long terme des entreprises de l'Union sur le marché mondial; insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'entreprises et travailleurs aient les moyens de saisir les opportunités qui naîtront du passage à des solutions nouvelles et innovantes;

Or. en

Amendement 77
Petar Volgin, Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que réussir le passage à des sources d'énergie et à des industries plus durables ***sera déterminant*** pour la compétitivité à long terme des entreprises de l'Union sur le marché mondial; insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'entreprises et travailleurs aient les moyens de saisir les opportunités qui naîtront du passage à des solutions nouvelles et innovantes***; estime qu'un cadre contraignant traitant des défis et des possibilités en lien avec une transition juste sur le lieu de travail est indispensable, afin que des normes communes minimales apportent aux travailleurs comme aux employeurs la certitude et la structure nécessaires à l'anticipation et à la gestion du changement, de sorte à améliorer, en fin de compte, la résilience, la compétitivité et la convergence sociale vers le haut en Europe; souligne qu'une combinaison de protection sociale, de diversification*** économique ***et de coordination territoriale peut permettre aux régions de contribuer à la transition juste en réduisant ses effets préjudiciables et en favorisant un développement plus inclusif***;	1. insiste sur le fait que réussir le passage à des sources d'énergie et à des industries plus durables ***jouera un rôle négatif*** déterminant pour la compétitivité à long terme des entreprises de l'Union sur le marché mondial; insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'entreprises et travailleurs aient les moyens de saisir les opportunités qui naîtront du passage à des solutions nouvelles et innovantes ***sans mettre au rebut les industries traditionnelles qui ont donné aux États membres leur fondement*** économique;

Or. en

Amendement 78
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que réussir le passage à des sources d'énergie et à des industries plus durables sera déterminant pour la compétitivité à long terme des entreprises de l'Union sur le marché	1. insiste sur le fait que réussir le passage à des sources d'énergie et à des industries plus durables sera déterminant pour la compétitivité à long terme des entreprises de l'Union sur le marché

mondial; insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'entreprises et travailleurs aient les moyens de saisir les opportunités qui naîtront du passage à des solutions nouvelles et innovantes; estime ***qu'un*** cadre ***contraignant traitant*** des défis et des possibilités en lien avec une transition juste sur le lieu de travail est indispensable, afin que des normes communes minimales apportent aux travailleurs comme aux employeurs la certitude et la structure nécessaires à l'anticipation et à la gestion du changement, de sorte à améliorer, en fin de compte, la résilience, la compétitivité et la convergence sociale vers le haut en Europe; souligne qu'une combinaison de protection sociale, de diversification économique et de coordination territoriale peut permettre aux régions de contribuer à la transition juste en réduisant ses effets préjudiciables et en favorisant un développement plus inclusif;

mondial; insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'entreprises et travailleurs aient les moyens de saisir les opportunités qui naîtront du passage à des solutions nouvelles et innovantes; estime ***que la révision de l'actuel*** cadre ***juridique dans le but de traiter*** des défis et des possibilités en lien avec une transition juste sur le lieu de travail est indispensable, afin que des normes communes minimales apportent aux travailleurs comme aux employeurs la certitude et la structure nécessaires à l'anticipation et à la gestion du changement, de sorte à améliorer, en fin de compte, la résilience, la compétitivité et la convergence sociale vers le haut en Europe; souligne qu'une combinaison de protection sociale, de diversification économique et de coordination territoriale peut permettre aux régions de contribuer à la transition juste en réduisant ses effets préjudiciables et en favorisant un développement plus inclusif;

Or. en

Amendement 79
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que réussir le passage à des sources d'énergie et à des industries plus durables sera déterminant pour la compétitivité à long terme des entreprises de l'Union sur le marché mondial; insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'entreprises et travailleurs aient les moyens de saisir les opportunités qui naîtront du passage à des solutions nouvelles et innovantes; estime qu'un cadre contraignant traitant des défis et des possibilités en lien avec une transition juste sur le lieu de travail est indispensable, afin	1. insiste sur le fait que réussir le passage à des sources d'énergie et à des industries plus durables sera déterminant pour la compétitivité à long terme des entreprises de l'Union sur le marché mondial; insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'entreprises et travailleurs aient les moyens de saisir les opportunités qui naîtront du passage à des solutions nouvelles et innovantes; estime qu'un cadre contraignant traitant des défis et des possibilités en lien avec une transition juste sur le lieu de travail est indispensable, afin

que des normes communes minimales apportent aux travailleurs comme aux employeurs la certitude et la structure nécessaires à l'anticipation et à la gestion du changement, de sorte à améliorer, en fin de compte, la résilience, la compétitivité et la convergence sociale vers le haut en Europe; souligne qu'une combinaison de protection sociale, de diversification économique et de coordination territoriale peut permettre aux régions de contribuer à la transition juste en réduisant ses effets préjudiciables et en favorisant ***un*** développement ***plus inclusif;***

que des normes communes minimales apportent aux travailleurs comme aux employeurs la certitude et la structure nécessaires à l'anticipation et à la gestion du changement, de sorte à améliorer, en fin de compte, la résilience, la compétitivité et la convergence sociale vers le haut en Europe; souligne qu'une combinaison de protection sociale, de diversification économique et de coordination territoriale peut permettre aux régions de contribuer à la transition juste en réduisant ses effets préjudiciables et en favorisant ***le*** développement;

Or. en

Amendement 80
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que réussir le passage à des sources d'énergie ***et à des industries*** plus durables sera déterminant pour la compétitivité à long terme des entreprises de l'Union sur le marché mondial; insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'entreprises et travailleurs aient les moyens de saisir les opportunités qui naîtront du passage à des solutions nouvelles et innovantes; estime qu'un cadre contraignant traitant des défis et des possibilités en lien avec une transition juste sur le lieu de travail est indispensable, afin que des normes communes minimales apportent aux travailleurs comme aux employeurs la certitude et la structure nécessaires à l'anticipation et à la gestion du changement, de sorte à améliorer, en fin de compte, la résilience, la compétitivité et la convergence sociale vers le haut en Europe; souligne qu'une combinaison de	1. insiste sur le fait que réussir le passage à des sources d'énergie plus durables***, à des industries modernisées et à une économie plus numérisée*** sera déterminant pour la compétitivité à long terme des entreprises de l'Union sur le marché mondial; insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'entreprises et travailleurs aient les moyens de saisir les opportunités qui naîtront du passage à des solutions nouvelles et innovantes; estime qu'un cadre contraignant traitant des défis et des possibilités en lien avec une transition juste sur le lieu de travail est indispensable, afin que des normes communes minimales ***adéquates*** apportent aux travailleurs comme aux employeurs la certitude et la structure nécessaires à l'anticipation et à la gestion du changement, de sorte à améliorer, en fin de compte, la résilience, la compétitivité et la convergence sociale

protection sociale, de diversification économique et de coordination territoriale peut permettre aux régions de contribuer à la transition juste en réduisant ses effets préjudiciables et en favorisant un développement plus inclusif;

vers le haut ***ainsi que la justice sociale*** en Europe; ***insiste notamment sur l'importance du travail et d'emplois décents couverts par des conventions collectives, éléments indispensables pour garantir davantage de progrès social, une répartition équitable et l'acceptation de la transition; met l'accent sur le fait que la négociation collective est déterminante pour garantir des salaires équitables, la justice sociale et la démocratie au travail mais qu'elle continue d'être utilisée de manière inégale; souligne que l'Union devrait proposer des orientations et son assistance en vue de renforcer les systèmes de négociation, en particulier au niveau sectoriel, et de garantir la pleine participation des partenaires sociaux; insiste sur l'importance de mobiliser les ressources de l'Union pour renforcer les capacités le cas échéant;*** souligne qu'une combinaison de protection sociale, de diversification économique et de coordination territoriale peut permettre aux régions de contribuer à la transition juste en réduisant ses effets préjudiciables et en favorisant un développement plus inclusif;

Or. en

Amendement 81
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que réussir le passage à des sources d'énergie et à des industries ***plus*** durables sera déterminant pour la compétitivité ***à long terme*** des entreprises de l'Union sur le marché mondial; insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'entreprises et travailleurs aient les moyens de saisir les opportunités qui	1. insiste sur le fait que réussir le passage à des sources d'énergie et à des industries durables sera déterminant pour la compétitivité des entreprises de l'Union sur le marché mondial ***et entraînera la création d'un nombre considérable d'emplois verts en Europe***; insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'entreprises et

naîtront du passage à des solutions nouvelles et innovantes; estime qu'un cadre contraignant traitant des défis et des possibilités en lien avec une transition juste sur le lieu de travail est indispensable, afin que des normes communes minimales apportent aux travailleurs comme aux employeurs la certitude et la structure nécessaires à l'anticipation et à la gestion du changement, de sorte à améliorer, en fin de compte, la résilience, la compétitivité et la convergence sociale vers le haut en Europe; souligne qu'une combinaison de protection sociale, de diversification économique et de coordination territoriale peut permettre aux régions de contribuer à la transition juste en réduisant ses effets préjudiciables et en favorisant un développement plus inclusif;

travailleurs aient les moyens de saisir les opportunités qui naîtront du passage à des solutions nouvelles et innovantes; estime qu'un cadre contraignant traitant des défis et des possibilités en lien avec une transition juste sur le lieu de travail est indispensable, afin que des normes communes minimales apportent aux travailleurs comme aux employeurs la certitude et la structure nécessaires à l'anticipation et à la gestion du changement, de sorte à améliorer, en fin de compte, la résilience, la compétitivité et la convergence sociale vers le haut ***ainsi que la démocratie au travail*** en Europe; souligne qu'une combinaison de protection sociale, de diversification économique et de coordination territoriale peut permettre aux régions de contribuer à la transition juste en réduisant ses effets préjudiciables et en favorisant un développement plus inclusif;

Or. en

Amendement 82
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que réussir le passage à des sources d'énergie et à des industries plus durables sera déterminant pour la compétitivité à long terme des entreprises de l'Union sur le marché mondial; insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'entreprises et travailleurs aient les moyens de saisir les opportunités qui naîtront du passage à des solutions nouvelles et innovantes; estime qu'un cadre contraignant traitant des défis et des possibilités en lien avec une transition juste sur le lieu de travail est indispensable, afin que des normes communes minimales	1. insiste sur le fait que réussir le passage à des sources d'énergie et à des industries plus durables sera déterminant pour la compétitivité à long terme des entreprises de l'Union sur le marché mondial; insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'entreprises et travailleurs aient les moyens de saisir les opportunités qui naîtront du passage à des solutions nouvelles et innovantes; estime qu'un cadre contraignant traitant des défis et des possibilités en lien avec une transition juste sur le lieu de travail est indispensable, afin que des normes communes minimales

apportent aux travailleurs comme aux employeurs la certitude et la structure nécessaires à l'anticipation et à la gestion du changement, de sorte à améliorer, en fin de compte, la résilience, la compétitivité et la convergence sociale vers le haut en Europe; souligne qu'une combinaison de protection sociale, de diversification économique et de coordination territoriale peut permettre aux régions de contribuer à la transition juste en réduisant ses effets préjudiciables et en favorisant un développement plus inclusif;	apportent aux travailleurs comme aux employeurs la certitude et la structure nécessaires à l'anticipation et à la gestion du changement, de sorte à améliorer, en fin de compte, la résilience, la compétitivité et la convergence sociale vers le haut en Europe***, en privilégiant la création d'emplois de qualité et stables avec des conventions collectives, le renforcement du salaire minimal et l'égalité salariale entre les sexes***; souligne qu'une combinaison de protection sociale, de diversification économique et de coordination territoriale peut permettre aux régions de contribuer à la transition juste en réduisant ses effets préjudiciables et en favorisant un développement plus inclusif;
	Or. el

Amendement 83
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. insiste sur le fait que réussir le passage à des sources d'énergie et à des industries plus durables sera déterminant pour la compétitivité à long terme des entreprises de l'Union sur le marché mondial; insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'entreprises et travailleurs aient les moyens de saisir les opportunités qui naîtront du passage à des solutions nouvelles et innovantes; estime qu'un cadre contraignant traitant des défis et des possibilités en lien avec une transition juste sur le lieu de travail est indispensable, afin que des normes communes minimales apportent aux travailleurs comme aux employeurs la certitude et la structure nécessaires à l'anticipation et à la gestion du changement, de sorte à améliorer, en fin de compte, la résilience, la compétitivité et	1. insiste sur le fait que réussir le passage à des sources d'énergie et à des industries plus durables sera déterminant pour la compétitivité à long terme des entreprises de l'Union sur le marché mondial; insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'entreprises et travailleurs aient les moyens de saisir les opportunités qui naîtront du passage à des solutions nouvelles et innovantes; estime qu'un cadre ***juridiquement*** contraignant traitant des défis et des possibilités en lien avec une transition juste sur le lieu de travail est indispensable, afin que des normes communes minimales apportent aux travailleurs comme aux employeurs la certitude et la structure nécessaires à l'anticipation et à la gestion du changement, de sorte à améliorer, en fin de

la convergence sociale vers le haut en Europe; souligne qu'une combinaison de protection sociale, de diversification économique et de coordination territoriale peut permettre aux régions de contribuer à la transition juste en réduisant ses effets préjudiciables et en favorisant un développement plus inclusif;	compte, la résilience, la compétitivité et la convergence sociale vers le haut en Europe; souligne qu'une combinaison de protection sociale, de diversification économique et de coordination territoriale peut permettre aux régions de contribuer à la transition juste en réduisant ses effets préjudiciables et en favorisant un développement plus inclusif;

Or. en

Amendement 84
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. note à regret qu'au cours des dernières décennies, de nombreuses entreprises ont utilisé les transformations liées aux transitions écologique et numérique comme prétexte pour demander et obtenir d'importants financements publics tout en procédant à des licenciements massifs, notamment dans les secteurs de l'automobile et de l'énergie; invite la Commission à créer un cadre juridique visant à éviter que ce phénomène ne se reproduise et à exiger que les entreprises, lorsqu'elles sont informées de l'arrivée de crises potentielles, soient tenues de donner rapidement l'alerte et de contacter immédiatement les syndicats et les représentants des travailleurs et des communautés touchées afin de discuter de la situation et d'y remédier; estime que les licenciements ne devraient survenir qu'en dernier recours et uniquement lorsqu'une entreprise peut prouver qu'elle a en toute bonne foi tenté d'anticiper et de gérer le changement;

Or. en

Amendement 85
Pál Szekeres, Séverine Werbrouck, Nikola Bartůšek, Mélanie Disdier, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. estime qu'un développement efficace fondé sur des sources d'énergie et des industries plus durables et indépendantes sera déterminant pour la compétitivité à long terme des entreprises de l'Union dans un marché mondial basé sur une énergie beaucoup plus abordable, notamment concernant les services axés sur l'intelligence artificielle (IA), en pleine expansion et évolution, et reposant sur des fermes de serveurs à forte intensité énergétique;

Or. en

Amendement 86
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur le fait que les effets de la décarbonation sur l'emploi ne se limitent pas à des réductions de postes dans les secteurs des combustibles fossiles et se manifesteront plus largement par ***une redéfinition des emplois*** et ***une transition globale*** du marché du travail; ***juge nécessaire de mettre à jour prochainement le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et la nouvelle feuille de route pour des emplois de qualité, afin d'y inscrire un ensemble de mesures législatives et non législatives concrètes qui amélioreront visiblement les***	2. insiste sur le fait que les effets de la décarbonation sur l'emploi ne se limitent pas à des réductions de postes dans les secteurs des combustibles fossiles et se manifesteront plus largement par ***des pertes d'emplois*** et ***un rétrécissement global*** du marché du travail;

conditions de travail, la santé et la sécurité, la couverture par des négociations collectives, ainsi que la formation et les compétences des travailleurs salariés et indépendants; insiste sur le fait que de telles mesures sont également l'occasion d'aider les employeurs de l'Union, en particulier les PME, à maintenir et à améliorer leur compétitivité en leur offrant un cadre précis pour anticiper et gérer le changement en partenariat avec les travailleurs, ainsi que d'investir dans l'enseignement et la formation professionnels, permettant le perfectionnement et la reconversion des travailleurs de sorte à remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre préjudiciables à la productivité et à la croissance;

Or. en

Amendement 87
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur le fait que les effets de la décarbonation sur l'emploi ne se limitent pas à des réductions de postes dans les secteurs des combustibles fossiles et se manifesteront plus largement par une ***redéfinition*** des emplois et une ***transition*** globale du marché du travail; juge nécessaire de mettre à jour prochainement le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et la nouvelle feuille de route pour des emplois de qualité, afin ***d'y inscrire un ensemble de mesures législatives et non législatives concrètes qui amélioreront visiblement les***	2. insiste sur le fait que les effets de la décarbonation sur l'emploi ne se limitent pas à des réductions de postes dans les secteurs des combustibles fossiles et se manifesteront plus largement par une ***diminution*** des emplois et une ***atteinte*** globale du marché du travail ***en Europe***; juge nécessaire de mettre à jour prochainement le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et la nouvelle feuille de route pour des emplois de qualité, afin ***de réduire les contraintes qui pèsent sur l'emploi dans l'Union***; insiste sur le fait que de telles mesures sont

conditions de travail, la santé et la sécurité, la couverture par des négociations collectives, ainsi que la formation et les compétences des travailleurs salariés et indépendants; insiste sur le fait que de telles mesures sont également l'occasion d'aider les employeurs de l'Union, en particulier les PME, à maintenir et à améliorer leur compétitivité en ***leur offrant un cadre précis pour anticiper et gérer le changement en partenariat avec les travailleurs, ainsi que d'investir dans l'enseignement et la formation professionnels, permettant le perfectionnement et la reconversion des travailleurs de sorte à remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre préjudiciables à la productivité et à la croissance***;

également l'occasion d'aider les employeurs de l'Union, en particulier les PME, à maintenir et à améliorer leur compétitivité en ***favorisant la réduction normative***;

Or. fr

Amendement 88
Miriam Lexmann, Henrik Dahl, Andrea Wechsler, Arba Kokalari, Angelika Winzig, Raúl de la Hoz Quintano

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur le fait que les effets de la décarbonation sur l'emploi ne se limitent pas à des réductions de postes dans les secteurs des combustibles fossiles et se manifesteront plus largement par une redéfinition des emplois et une transition globale du marché du travail; juge nécessaire de mettre à jour prochainement le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et la nouvelle feuille de route pour des emplois de qualité, afin d'y inscrire un ensemble de mesures ***législatives et non législatives*** concrètes qui amélioreront visiblement les conditions de travail, la santé et la sécurité, la	2. insiste sur le fait que les effets de la décarbonation sur l'emploi ne se limitent pas à des réductions de postes dans les secteurs des combustibles fossiles et se manifesteront plus largement par une redéfinition des emplois et une transition globale du marché du travail; juge nécessaire de mettre à jour prochainement le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et la nouvelle feuille de route pour des emplois de qualité, afin d'y inscrire un ensemble de mesures concrètes qui amélioreront visiblement les conditions de travail, la santé et la sécurité, la couverture par des négociations collectives,

couverture par des négociations collectives, ainsi que la formation et les compétences des travailleurs salariés et indépendants; insiste sur le fait que de telles mesures sont également l'occasion d'aider les employeurs de l'Union, en particulier les PME, à maintenir et à améliorer leur compétitivité en leur offrant un cadre précis pour anticiper et gérer le changement en partenariat avec les travailleurs, ainsi que d'investir dans l'enseignement et la formation professionnels, permettant le perfectionnement et la reconversion des travailleurs de sorte à remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre préjudiciables à la productivité et à la croissance;

ainsi que la formation et les compétences des travailleurs salariés et indépendants; insiste sur le fait que de telles mesures sont également l'occasion d'aider les employeurs de l'Union, en particulier les PME, à maintenir et à améliorer leur compétitivité en leur offrant un cadre précis pour anticiper et gérer le changement en partenariat avec les travailleurs, ainsi que d'investir dans l'enseignement et la formation professionnels, permettant le perfectionnement et la reconversion des travailleurs de sorte à remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre préjudiciables à la productivité et à la croissance;

Or. en

Amendement 89
Andrea Wechsler, Miriam Lexmann, Raúl de la Hoz Quintano, Angelika Winzig, Henrik Dahl

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur le fait que les effets de la décarbonation sur l'emploi ne se limitent pas à des réductions de postes dans les secteurs des combustibles fossiles et se manifesteront plus largement par une redéfinition des emplois et une transition globale du marché du travail; juge nécessaire de mettre à jour prochainement le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et la nouvelle feuille de route pour des emplois de qualité, afin d'y inscrire un ensemble de mesures législatives et non législatives concrètes qui amélioreront visiblement les conditions de travail, la santé et la sécurité, la couverture par des négociations collectives, ainsi que la formation et les compétences	2. insiste sur le fait que les effets de la décarbonation sur l'emploi ne se limitent pas à des réductions de postes dans les secteurs des combustibles fossiles et se manifesteront plus largement par une redéfinition des emplois et une transition globale du marché du travail; juge nécessaire de mettre à jour prochainement le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et la nouvelle feuille de route pour des emplois de qualité, afin d'y inscrire un ensemble de mesures législatives et non législatives concrètes qui amélioreront visiblement les conditions de travail, la santé et la sécurité, la couverture par des négociations collectives, ainsi que la formation et les compétences

des travailleurs salariés et indépendants; insiste sur le fait que de telles mesures sont également l'occasion d'aider les employeurs de l'Union, en particulier les PME, à maintenir et à améliorer leur compétitivité en leur offrant ***un cadre précis*** pour anticiper et gérer le changement en partenariat avec les travailleurs, ainsi que d'investir dans l'enseignement et la formation professionnels, permettant le perfectionnement et la reconversion des travailleurs de sorte à remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre préjudiciables à la productivité et à la croissance;	des travailleurs salariés et indépendants; insiste sur le fait que de telles mesures sont également l'occasion d'aider les employeurs de l'Union, en particulier les PME, à maintenir et à améliorer leur compétitivité en leur offrant ***des orientations pratiques et des outils de soutien*** pour anticiper et gérer le changement en partenariat avec les travailleurs, ainsi que d'investir dans l'enseignement et la formation professionnels, permettant le perfectionnement et la reconversion des travailleurs de sorte à remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre préjudiciables à la productivité et à la croissance;

Or. en

Amendement 90
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur le fait que les effets de la décarbonation sur l'emploi ne se limitent pas à des réductions de postes dans les secteurs des combustibles fossiles et se manifesteront plus largement par une redéfinition des emplois et une transition globale du marché du travail; juge nécessaire de mettre à jour prochainement le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et la nouvelle feuille de route pour des emplois de qualité, afin d'y inscrire un ensemble de mesures législatives et non législatives concrètes qui amélioreront visiblement les conditions de travail, la santé et la sécurité, la couverture par des négociations collectives, ainsi que la formation et les compétences des travailleurs salariés et indépendants;	2. insiste sur le fait que les effets de la décarbonation sur l'emploi ne se limitent pas à des réductions de postes dans les secteurs des combustibles fossiles et se manifesteront plus largement par une redéfinition des emplois et une transition globale du marché du travail; juge nécessaire de mettre à jour prochainement le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et la nouvelle feuille de route pour des emplois de qualité, afin d'y inscrire un ensemble de mesures législatives et non législatives concrètes qui amélioreront visiblement les conditions de travail, la santé et la sécurité, la couverture par des négociations collectives, ainsi que la formation et les compétences des travailleurs salariés et indépendants;

insiste sur le fait que de telles mesures sont également l'occasion d'aider les employeurs de l'Union, en particulier les PME, à maintenir et à améliorer leur compétitivité en leur offrant un cadre précis pour anticiper et gérer le changement en partenariat avec les travailleurs, ainsi que d'investir dans l'enseignement et la formation professionnels, permettant le perfectionnement et la reconversion des travailleurs de sorte à remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre préjudiciables à la productivité et à la croissance;	insiste sur le fait que de telles mesures sont également l'occasion d'aider les employeurs de l'Union, en particulier les PME, à maintenir et à améliorer leur compétitivité en leur offrant un cadre précis pour anticiper et gérer le changement en partenariat avec les travailleurs, ainsi que d'investir dans l'enseignement et la formation professionnels, permettant le perfectionnement et la reconversion des travailleurs de sorte à remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre préjudiciables à la productivité et à la croissance ***mais également aux perspectives d'avenir des travailleurs***;

Or. en

Amendement 91
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur le fait que les effets de la décarbonation sur l'emploi ne se limitent pas à des réductions de postes dans les secteurs des combustibles fossiles et se manifesteront plus largement par une redéfinition des emplois et une transition globale du marché du travail; juge nécessaire de mettre à jour prochainement le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et la nouvelle feuille de route pour des emplois de qualité, afin d'y inscrire un ensemble de mesures législatives et non législatives concrètes qui amélioreront visiblement les conditions de travail, la santé et la sécurité, la couverture par des négociations collectives, ainsi que la formation et les compétences des travailleurs salariés et indépendants; insiste sur le fait que de telles mesures sont également l'occasion d'aider les	2. insiste sur le fait que les effets de la décarbonation sur l'emploi ne se limitent pas à des réductions de postes dans les secteurs des combustibles fossiles et se manifesteront plus largement par une redéfinition des emplois et une transition globale du marché du travail; juge nécessaire de mettre à jour prochainement le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et la nouvelle feuille de route pour des emplois de qualité, afin d'y inscrire un ensemble de mesures législatives et non législatives concrètes qui amélioreront visiblement les conditions de travail, la santé et la sécurité, la couverture par des négociations collectives, ainsi que la formation et les compétences des travailleurs salariés et indépendants; insiste sur le fait que de telles mesures sont également l'occasion d'aider les

employeurs de l'Union, en particulier les PME, à maintenir et à améliorer leur compétitivité en leur offrant un cadre précis pour anticiper et gérer le changement en partenariat avec les travailleurs, ainsi que d'investir dans l'enseignement et la formation professionnels, permettant le perfectionnement et la reconversion des travailleurs de sorte à remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre préjudiciables à la productivité et à la croissance;	employeurs de l'Union, en particulier les PME, à maintenir et à améliorer leur compétitivité en leur offrant un cadre précis pour anticiper et gérer le changement en partenariat avec les travailleurs, ainsi que d'investir dans l'enseignement et la formation professionnels, permettant le perfectionnement et la reconversion des travailleurs de sorte à remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre préjudiciables à la productivité et à la croissance; ***demande que des mesures soient prises pour garantir l'application universelle des négociations collectives, le renforcement des syndicats et la réglementation du droit des travailleurs à participer à l'élaboration des plans de transition;***

Or. el

Amendement 92
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur le fait que les effets de la décarbonation sur l'emploi ne se limitent pas à des réductions de postes dans les secteurs des combustibles fossiles et se manifesteront plus largement par une redéfinition des emplois et une transition globale du marché du travail; juge nécessaire de mettre à jour prochainement le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et la nouvelle feuille de route pour des emplois de qualité, afin d'y inscrire un ensemble de mesures législatives et non législatives concrètes qui amélioreront visiblement les conditions de travail, la santé et la sécurité, la couverture par des négociations collectives,	2. insiste sur le fait que les effets de la décarbonation sur l'emploi ne se limitent pas à des réductions de postes dans les secteurs des combustibles fossiles et se manifesteront plus largement par une redéfinition des emplois et une transition globale du marché du travail; ***souligne la nécessité d'adapter les emplois existants qui seront à l'avenir touchés par le changement climatique ou le sont déjà aux températures de plus en plus élevées et aux autres phénomènes météorologiques extrêmes***; juge nécessaire de mettre à jour prochainement le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et la nouvelle feuille de route pour

ainsi que la formation et les compétences des travailleurs salariés et indépendants; insiste sur le fait que de telles mesures sont également l'occasion d'aider les employeurs de l'Union, en particulier les PME, à maintenir et à améliorer leur compétitivité en leur offrant un cadre précis pour anticiper et gérer le changement en partenariat avec les travailleurs, ainsi que d'investir dans l'enseignement et la formation professionnels, permettant le perfectionnement et la reconversion des travailleurs de sorte à remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre préjudiciables à la productivité et à la croissance;

des emplois de qualité, afin d'y inscrire un ensemble de mesures législatives et non législatives concrètes qui amélioreront visiblement les conditions de travail, ***les salaires,*** la santé et la sécurité, ***la démocratie au travail,*** la couverture par des négociations collectives, ainsi que la formation et les compétences des travailleurs salariés et indépendants; insiste sur le fait que de telles mesures sont également l'occasion d'aider les employeurs de l'Union, en particulier les PME, à maintenir et à améliorer leur compétitivité en leur offrant un cadre précis pour anticiper et gérer le changement en partenariat avec les travailleurs, ainsi que d'investir dans l'enseignement et la formation professionnels, permettant le perfectionnement et la reconversion des travailleurs de sorte à remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre préjudiciables à la productivité et à la croissance;

Or. en

Amendement 93
Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur le fait que les effets de la décarbonation sur l'emploi ne se limitent pas à des réductions de postes dans les secteurs des combustibles fossiles et se manifesteront plus largement par une redéfinition des emplois et une transition globale du marché du travail; juge nécessaire ***de mettre*** à jour ***prochainement le*** plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et la nouvelle feuille de route pour des emplois de qualité***, afin d'y inscrire*** un ensemble de mesures	2. insiste sur le fait que les effets de la décarbonation sur l'emploi ne se limitent pas à des réductions de postes dans les secteurs des combustibles fossiles et se manifesteront plus largement par une redéfinition des emplois et une transition globale du marché du travail; ***salue à cet égard l'annonce d'un règlement pour des emplois de qualité visant à garantir que les pratiques en matière d'emploi suivent les évolutions de l'économie moderne;*** juge nécessaire ***que ce règlement ainsi que***

législatives et non législatives concrètes qui amélioreront visiblement les conditions de travail, la santé et la sécurité, la couverture par des négociations collectives, ainsi que la formation et les compétences des travailleurs salariés et indépendants; insiste sur le fait que de telles mesures sont également l'occasion d'aider les employeurs de l'Union, en particulier les PME, à maintenir et à améliorer leur compétitivité en leur offrant un cadre précis pour anticiper et gérer le changement en partenariat avec les travailleurs, ainsi que d'investir dans l'enseignement et la formation professionnels, permettant le perfectionnement et la reconversion des travailleurs de sorte à remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre préjudiciables à la productivité et à la croissance;

la prochaine mise à jour ***du*** plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et la nouvelle feuille de route pour des emplois de qualité ***incluent*** un ensemble de mesures législatives et non législatives concrètes qui amélioreront visiblement les conditions de travail, la santé et la sécurité, la couverture par des négociations collectives, ainsi que la formation et les compétences des travailleurs salariés et indépendants; insiste sur le fait que de telles mesures sont également l'occasion d'aider les employeurs de l'Union, en particulier les PME, à maintenir et à améliorer leur compétitivité en leur offrant un cadre précis pour anticiper et gérer le changement en partenariat avec les travailleurs, ainsi que d'investir dans l'enseignement et la formation professionnels, permettant le perfectionnement et la reconversion des travailleurs de sorte à remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre préjudiciables à la productivité et à la croissance;

Or. en

Amendement 94
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur le fait que les effets de la décarbonation sur l'emploi ne se limitent pas à des réductions de postes dans les secteurs des combustibles fossiles et se manifesteront plus largement par une redéfinition des emplois et une transition globale du marché du travail; juge nécessaire de mettre à jour prochainement le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et la nouvelle feuille de route pour des emplois de qualité, afin d'y	2. insiste sur le fait que les effets de la décarbonation sur l'emploi ne se limitent pas à des réductions de postes dans les secteurs des combustibles fossiles ***et qu'ils toucheront toutes les professions au cours des prochaines décennies*** et se manifesteront ***dès lors*** plus largement par une redéfinition des emplois et une transition globale du marché du travail; juge nécessaire de mettre à jour prochainement le plan d'action sur le socle

inscrire un ensemble de mesures législatives et non législatives concrètes qui amélioreront visiblement les conditions de travail, la santé et la sécurité, la couverture par des négociations collectives, ainsi que la formation et les compétences des travailleurs salariés et indépendants; insiste sur le fait que de telles mesures sont également l'occasion d'aider les employeurs de l'Union, en particulier les PME, à maintenir et à améliorer leur compétitivité en leur offrant un cadre précis pour anticiper et gérer le changement en partenariat avec les travailleurs, ainsi que d'investir dans l'enseignement et la formation professionnels, permettant le perfectionnement et la reconversion des travailleurs de sorte à remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre préjudiciables à la productivité et à la croissance;	européen des droits sociaux et la nouvelle feuille de route pour des emplois de qualité, afin d'y inscrire un ensemble de mesures législatives et non législatives concrètes qui amélioreront visiblement les conditions de travail***, les salaires, la démocratie au travail***, la santé et la sécurité, la couverture par des négociations collectives, ainsi que la formation et les compétences des travailleurs salariés et indépendants; insiste sur le fait que de telles mesures sont également l'occasion d'aider les employeurs de l'Union, en particulier les PME, à maintenir et à améliorer leur compétitivité en leur offrant un cadre précis pour anticiper et gérer le changement en partenariat avec les travailleurs, ainsi que d'investir dans l'enseignement et la formation professionnels, permettant le perfectionnement et la reconversion des travailleurs de sorte à remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre préjudiciables à la productivité et à la croissance ***et qui exacerbent la pauvreté au travail***;
	Or. en

Amendement 95
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. insiste sur le fait que la mise en œuvre de la numérisation doit être axée sur l'humain, éviter de soumettre les travailleurs à une surveillance excessive et garantir le droit à la déconnexion, ainsi qu'un aménagement équitable du temps de travail;
	Or. en

Amendement 96
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek, Pál Szekeres
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande à la Commission de proposer, après consultation des partenaires sociaux, une directive destinée à assurer une transition juste dans le monde du travail et à faciliter le passage de l'Union à une économie durable, numérique et neutre pour le climat; estime qu'il convient que cette directive contienne, entre autres, les mesures suivantes:	***supprimé***
a) un cadre d'anticipation et de gestion du changement au moyen de l'information et de la consultation en temps utile des travailleurs et de leurs représentants, du dialogue social et de la négociation collective;	
b) un droit individuel à des formations gratuites pour les travailleurs sur leur temps de travail;	
c) la mise en place de stratégies nationales pour une transition juste;	
d) l'élaboration de programmes d'aide aux entreprises et l'incitation à l'élaboration de plans de transition à l'échelle des entreprises;	
e) une structure de suivi, à même de réaliser une prospective stratégique;	

Or. fr

Amendement 97
Miriam Lexmann, Henrik Dahl, Andrea Wechsler, Arba Kokalari, Angelika Winzig, Raúl de la Hoz Quintano

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande à la Commission de proposer, après consultation des partenaires sociaux, une directive destinée à assurer une transition juste dans le monde du travail et à faciliter le passage de l'Union à une économie durable, numérique et neutre pour le climat; estime qu'il convient que cette directive contienne, entre autres, les mesures suivantes:	***supprimé***
a) un cadre d'anticipation et de gestion du changement au moyen de l'information et de la consultation en temps utile des travailleurs et de leurs représentants, du dialogue social et de la négociation collective;	
b) un droit individuel à des formations gratuites pour les travailleurs sur leur temps de travail;	
c) la mise en place de stratégies nationales pour une transition juste;	
d) l'élaboration de programmes d'aide aux entreprises et l'incitation à l'élaboration de plans de transition à l'échelle des entreprises;	
e) une structure de suivi, à même de réaliser une prospective stratégique;	

Or. en

Amendement 98
Petar Volgin, Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – partie introductive

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande à la Commission ***de***	3. demande à la Commission

proposer, après consultation des partenaires sociaux, une ***directive destinée à assurer une*** transition juste dans le monde du travail ***et à faciliter le passage de l'Union à une économie durable, numérique et neutre pour le climat***; estime qu'il ***convient que cette directive contienne, entre autres, les mesures suivantes***:

d'effectuer, après consultation des partenaires sociaux, une ***étude d'impact complète portant sur les coûts économiques et sociaux de toute proposition de*** transition juste dans le monde du travail; estime qu'il ***ne faut imposer aucune formalité administrative supplémentaire à l'industrie et aux contribuables sans avoir prouvé que la décarbonation et la numérisation entraîneront des changements positifs pour les États membres***:

Or. en

Amendement 99
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – partie introductive

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande à la Commission de ***proposer***, après consultation des partenaires sociaux, ***une directive destinée à assurer*** une transition juste dans le monde du travail et à faciliter le passage de l'Union à une économie durable, numérique et neutre pour le climat; estime qu'il convient que cette directive contienne, entre autres, les mesures suivantes:	3. demande à la Commission de ***réviser***, après ***une évaluation minutieuse et*** consultation des partenaires sociaux ***et des parties prenantes***, ***la législation en vigueur afin d'assurer*** une transition juste dans le monde du travail et à faciliter le passage de l'Union à une économie durable, numérique et neutre pour le climat; estime qu'il convient que cette directive contienne, entre autres, les mesures suivantes:

Or. en

Amendement 100
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – partie introductive

Proposition de résolution	*Amendement*

3. demande à la Commission de proposer, après consultation des partenaires sociaux, ***une directive destinée*** à assurer une transition juste dans le monde du travail et à faciliter le passage de l'Union à une économie durable, numérique et neutre pour le climat; estime qu'il convient que ***cette directive*** contienne, entre autres, les mesures suivantes:	3. demande à la Commission de proposer, après consultation des partenaires sociaux, ***un cadre de mesures non législatives destiné*** à assurer une transition juste dans le monde du travail et à faciliter le passage de l'Union à une économie durable, numérique et neutre pour le climat; estime qu'il convient que ***ce cadre*** contienne, entre autres, les mesures suivantes:

Or. en

Amendement 101
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – partie introductive

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande à la Commission de proposer, après consultation des partenaires sociaux, une directive destinée à assurer une transition juste dans le monde du travail et à faciliter le passage de l'Union à une économie durable, numérique et neutre pour le climat; estime qu'il convient que cette directive contienne, entre autres, les mesures suivantes:	3. demande ***à nouveau*** à la Commission de proposer ***dans les plus brefs délais***, après consultation des partenaires sociaux, une directive destinée à assurer une transition juste dans le monde du travail et à faciliter le passage de l'Union à une économie durable, numérique et neutre pour le climat; estime qu'il convient que cette directive contienne, entre autres, les mesures suivantes:

Or. en

Amendement 102
Johan Danielsson

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – partie introductive

Proposition de résolution	*Amendement*
3. demande à la Commission de	3. demande à la Commission de

proposer, après consultation des partenaires sociaux, une directive destinée à assurer une transition juste dans le monde du travail et à faciliter le passage de l'Union à une économie durable, numérique et neutre pour le climat; estime qu'il convient que cette directive contienne, entre autres, les mesures suivantes:	proposer, après consultation des partenaires sociaux, une directive destinée à assurer une transition juste dans le monde du travail et à faciliter le passage de l'Union à une économie durable, numérique et neutre pour le climat; ***souligne que cette directive doit pleinement respecter les rôles et l'autonomie des partenaires sociaux nationaux;*** estime qu'il convient que cette directive contienne, entre autres, les mesures suivantes:

Or. en

Amendement 103
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) un cadre d'anticipation et de gestion du changement au moyen de l'information et de la consultation en temps utile des travailleurs et de leurs représentants, du dialogue social et de la négociation collective;	***supprimé***

Or. en

Amendement 104
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) un cadre d'anticipation et de gestion du changement au moyen de l'information et de la consultation en temps utile des travailleurs et de leurs représentants, du dialogue social et de la négociation collective;	***supprimé***

Or. en

Amendement 105
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) ***un cadre*** d'anticipation et de gestion du changement au moyen de l'information et de la consultation en temps utile des travailleurs et de leurs représentants, du dialogue social et de la négociation collective;	a) ***des orientations*** d'anticipation et de gestion du changement au moyen de l'information et de la consultation en temps utile des travailleurs et de leurs représentants, du dialogue social et de la négociation collective;

Or. en

Amendement 106
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) un cadre d'anticipation et de gestion du changement au moyen de l'information et de la consultation en temps utile des travailleurs et de leurs représentants, ***du*** dialogue social ***et de*** la négociation collective;	a) un cadre d'anticipation et de gestion du changement au moyen de l'information et de la consultation en temps utile des travailleurs et de leurs représentants ***et des autres parties prenantes concernées***, ***grâce au*** dialogue social***, à*** la négociation collective ***et à la co-conception et co-gouvernance des mesures et des mécanismes pour une transition juste***;

Or. en

Amendement 107
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) un cadre d'anticipation et de gestion du changement au moyen de l'information et de la consultation en temps utile des travailleurs et de leurs représentants, du dialogue social et de la négociation collective;	a) un cadre d'anticipation et de gestion du changement au moyen de l'information et de la consultation ***obligatoires et*** en temps utile des travailleurs et de leurs représentants, du dialogue social et de la négociation collective ***à tous les niveaux appropriés***;

Or. en

Amendement 108
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point b

Proposition de résolution	*Amendement*
b) un droit individuel à des formations gratuites pour les travailleurs sur leur temps de travail;	***supprimé***

Or. en

Amendement 109
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point b

Proposition de résolution	*Amendement*
b) un droit individuel à des formations gratuites pour les travailleurs sur leur temps de travail;	***supprimé***

Or. en

Amendement 110
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Pascal Arimont, Giusi Princi, Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point b

Proposition de résolution	*Amendement*
b) un droit individuel à des formations ***gratuites*** pour les travailleurs ***sur leur temps de travail***;	b) un droit individuel à des formations pour les travailleurs;

Or. en

Amendement 111
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point b

Proposition de résolution	*Amendement*
b) un droit individuel à des formations ***gratuites*** pour les travailleurs sur leur temps de travail;	b) un droit individuel à des formations pour les travailleurs sur leur temps de travail;

Or. en

Amendement 112
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point b

Proposition de résolution	*Amendement*
b) un droit ***individuel*** à des formations gratuites pour les travailleurs sur leur temps de travail;	b) un droit ***universel et réglementé*** à des formations gratuites ***et de qualité*** pour les travailleurs sur leur temps de travail;

Or. el

Amendement 113

Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point b

Proposition de résolution	*Amendement*
b) un droit individuel à des formations ***gratuites*** pour les travailleurs sur leur temps de travail;	b) un droit individuel à des formations ***et à l'apprentissage tout au long de la vie gratuits*** pour ***tous*** les travailleurs sur leur temps de travail;

Or. en

Amendement 114
Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point b

Proposition de résolution	*Amendement*
b) un droit individuel à des formations gratuites pour les travailleurs sur leur temps de travail;	b) un droit individuel à des formations gratuites ***et de qualité, qu'ils ont eux-mêmes choisies*** pour les travailleurs sur leur temps de travail ***et à des congés-éducation payés***;

Or. en

Amendement 115
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point b

Proposition de résolution	*Amendement*
b) un droit individuel à des formations gratuites pour les travailleurs sur leur temps de travail;	b) un droit individuel ***garanti*** à des formations gratuites pour les travailleurs sur leur temps de travail;

Or. en

Amendement 116
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point b bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	b bis) un droit individuel à une transition juste: pour les travailleurs, un droit à des conditions de travail équitables et décentes et les compétences et formations nécessaires aux transitions; pour toutes les personnes touchées par la double transition et les restructurations y afférentes, le droit d'accéder à l'emploi dans des conditions équitables et décentes et le droit de continuer à occuper leur domicile habituel;

Or. en

Amendement 117
Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point b bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	b bis) un droit individuel à des formations de qualité qu'ils ont eux-mêmes choisies pour les demandeurs d'emploi;

Or. en

Amendement 118
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point b ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	b ter) un droit collectif à une transition juste: les États membres veillent à ce qu'aucun territoire ou aucune communauté ne soit laissé pour compte, ce qui comprend le droit de vivre dans un environnement sain, de bénéficier de perspectives d'emploi dans divers secteurs et d'accéder aux services sociaux;

Or. en

Amendement 119
Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point b ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	b ter) un droit individuel à une transition d'un emploi à l'autre en vertu duquel les salariés ont le droit de conserver leur emploi ou de retrouver un emploi adéquat en interne ou de bénéficier de formations de qualité ou de formations complémentaires qu'ils ont eux-mêmes choisies;

Or. en

Amendement 120
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point c

Proposition de résolution	*Amendement*
c) la mise en place de stratégies nationales pour une transition juste;	***supprimé***

Or. en

Amendement 121
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point c

Proposition de résolution	*Amendement*
c) la mise en place de stratégies nationales pour une transition juste;	***supprimé***

Or. en

Amendement 122
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point c

Proposition de résolution	*Amendement*
c) la mise en place de stratégies nationales pour une transition juste;	c) la mise en place de stratégies nationales pour une transition juste ***qui incluent des plans régionaux et sectoriels élaborés avec les partenaires sociaux et les parties prenantes concernées, à l'instar des communautés locales et des peuples autochtones***; ***ces stratégies incluent des plans régionaux et sectoriels en matière de compétences qui comprennent la détection et l'anticipation des compétences;***

Or. en

Amendement 123
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point c

Proposition de résolution	*Amendement*

c) la mise en place de stratégies nationales pour une transition juste;	c) la mise en place de stratégies nationales ***et, le cas échéant, régionales obligatoires*** pour une transition juste***, élaborées et mises en œuvre avec la participation des partenaires sociaux et des structures de négociation collective***;

Or. en

Amendement 124
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point c bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	c bis) des systèmes de protection sociale adaptés;

Or. en

Amendement 125
Petar Volgin, Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) l'élaboration de programmes d'aide aux entreprises et l'incitation à l'élaboration de plans de transition à l'échelle des entreprises;	***supprimé***

Or. en

Amendement 126
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution

Paragraphe 3 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) l'élaboration de programmes d'aide aux entreprises ***et l'incitation à l'élaboration de plans de transition à l'échelle des entreprises***;	d) l'élaboration de programmes d'aide aux entreprises***, en particulier aux PME, assortis de fortes conditionnalités sociales***;

Or. en

Amendement 127
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point d bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d bis) la préparation et l'application de plans de transition obligatoires pour toutes les entreprises, proportionnés à leur taille et à leur type, fondés sur un dialogue social constructif et efficace;

Or. en

Amendement 128
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) une structure de suivi, à même de réaliser une prospective stratégique;	***supprimé***

Or. en

Amendement 129
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) une structure de suivi, à même de réaliser une prospective stratégique;	***supprimé***

Or. en

Amendement 130
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point e bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	e bis) la protection de la santé mentale et du bien-être psychologique des travailleurs pendant les transitions, y compris au travers d'évaluations des risques sur le lieu de travail et de services de soutien;

Or. en

Amendement 131
Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – point e bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	e bis) des normes minimales communes en matière d'assurance chômage;

Or. en

Amendement 132
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. insiste sur le fait que l'anticipation et la gestion du changement sont capitales pour permettre aux employeurs comme aux travailleurs de réussir la transition écologique et relever efficacement les défis économiques découlant d'événements géopolitiques indésirables; souligne que la planification de la transition peut contribuer en amont à éviter les doublons, à créer de la résilience sur le long terme dans les entreprises et à faire le meilleur usage des ressources disponibles; ***juge nécessaire d'élaborer des plans dans le cadre du dialogue social, dans le plein respect du droit à l'information et à la consultation; demande à cet égard un réexamen du cadre législatif applicable à l'information et à la consultation afin de garantir qu'il soit adapté à ses objectifs dans le contexte de la double transition; insiste sur la nécessité de créer des incitations à l'intention des entreprises afin qu'elles élaborent leurs propres plans de transition;***	4. insiste sur le fait que l'anticipation et la gestion du changement sont capitales pour permettre aux employeurs comme aux travailleurs de réussir la transition écologique et relever efficacement les défis économiques découlant d'événements géopolitiques indésirables; souligne que la planification de la transition peut contribuer en amont à éviter les doublons ***et à créer des emplois***, à créer de la résilience sur le long terme dans les entreprises et à faire le meilleur usage des ressources disponibles;

Or. en

Amendement 133
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek, Pál Szekeres
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. insiste sur le fait que l'anticipation et la gestion du changement sont capitales pour permettre aux employeurs comme aux travailleurs de réussir ***la transition***	4. insiste sur le fait que l'anticipation et la gestion du changement sont capitales pour permettre aux employeurs comme aux travailleurs de réussir ***à s'adapter aux***

écologique et relever efficacement les défis économiques découlant d'événements géopolitiques indésirables; souligne que la planification de la transition peut contribuer en amont à éviter les doublons, à créer de la résilience sur le long terme dans les entreprises et à faire le meilleur usage des ressources disponibles; ***juge nécessaire d'élaborer des plans dans le cadre du dialogue social, dans le plein respect du droit à l'information et à la consultation; demande à cet égard un réexamen du cadre législatif applicable à l'information et à la consultation afin de garantir qu'il soit adapté à ses objectifs dans le contexte de la double transition; insiste sur la nécessité de créer des incitations à l'intention des entreprises afin qu'elles élaborent leurs propres plans de transition;***

nouvelles contraintes et à relever efficacement les défis économiques découlant d'événements géopolitiques indésirables***; que cette anticipation relève directement des entreprises et des États, non d'une organisation supranationale***; souligne que la planification de la transition peut contribuer en amont à éviter les doublons, à créer de la résilience sur le long terme dans les entreprises et à faire le meilleur usage des ressources disponibles;

Or. fr

Amendement 134
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Giusi Princi

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. insiste sur le fait que l'anticipation et la gestion du changement sont capitales pour permettre aux employeurs comme aux travailleurs de réussir la transition écologique et relever efficacement les défis économiques découlant d'événements géopolitiques indésirables; souligne que la planification de la transition peut contribuer en amont à éviter les doublons, à créer de la résilience sur le long terme dans les entreprises et à faire le meilleur usage des ressources disponibles; juge nécessaire d'élaborer des plans dans le cadre du dialogue social, dans le plein respect du droit à l'information et à la consultation; ***demande à cet égard un***	4. insiste sur le fait que l'anticipation et la gestion du changement sont capitales pour permettre aux employeurs comme aux travailleurs de réussir la transition écologique et relever efficacement les défis économiques découlant d'événements géopolitiques indésirables; souligne que la planification de la transition peut contribuer en amont à éviter les doublons, à créer de la résilience sur le long terme dans les entreprises et à faire le meilleur usage des ressources disponibles; juge nécessaire d'élaborer des plans dans le cadre du dialogue social, dans le plein respect du droit à l'information et à la

réexamen du cadre législatif applicable à l'information et à la consultation afin de garantir qu'il soit adapté à ses objectifs dans le contexte de la double transition; insiste sur la nécessité de créer des incitations à l'intention des entreprises afin qu'elles élaborent leurs propres plans de transition;	consultation;

Or. en

Amendement 135
Andrea Wechsler, Miriam Lexmann, Raúl de la Hoz Quintano, Angelika Winzig, Henrik Dahl

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. insiste sur le fait que l'anticipation et la gestion du changement sont capitales pour permettre aux employeurs comme aux travailleurs de réussir la transition écologique et relever efficacement les défis économiques découlant d'événements géopolitiques indésirables; souligne que la planification de la transition peut contribuer en amont à éviter les doublons, à créer de la résilience sur le long terme dans les entreprises et à faire le meilleur usage des ressources disponibles; juge nécessaire d'élaborer des plans dans le cadre du dialogue social, dans le plein respect du droit à l'information et à la consultation; ***demande à cet égard un réexamen du cadre législatif applicable à l'information et à la consultation afin de garantir qu'il soit adapté à ses objectifs dans le contexte de la double transition;*** insiste sur la nécessité de créer des incitations à l'intention des entreprises afin qu'elles élaborent leurs propres plans de transition;	4. insiste sur le fait que l'anticipation et la gestion du changement sont capitales pour permettre aux employeurs comme aux travailleurs de réussir la transition écologique et relever efficacement les défis économiques découlant d'événements géopolitiques indésirables; souligne que la planification de la transition peut contribuer en amont à éviter les doublons, à créer de la résilience sur le long terme dans les entreprises et à faire le meilleur usage des ressources disponibles; juge nécessaire d'élaborer des plans dans le cadre du dialogue social, dans le plein respect du droit à l'information et à la consultation; insiste sur la nécessité de créer des incitations à l'intention des entreprises afin qu'elles élaborent leurs propres plans de transition;

Or. en

Amendement 136
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. insiste sur le fait que l'anticipation et la gestion du changement sont capitales pour permettre aux employeurs comme aux travailleurs de réussir la transition écologique et relever efficacement les défis économiques découlant d'événements géopolitiques indésirables; souligne que la planification de la transition peut contribuer en amont à éviter les doublons, à créer de la résilience sur le long terme dans les entreprises et à faire le meilleur usage des ressources disponibles; juge nécessaire d'élaborer des plans dans le cadre du dialogue social, dans le plein respect du droit à l'information et à la consultation; demande à cet égard un réexamen du cadre législatif applicable à l'information et à la consultation afin de garantir qu'il soit adapté à ses objectifs dans le contexte de la double transition; insiste sur la nécessité ***de créer des incitations à l'intention des*** entreprises ***afin qu'elles élaborent*** leurs propres plans de transition;	4. insiste sur le fait que l'anticipation et la gestion du changement sont capitales pour permettre aux employeurs comme aux travailleurs de réussir la transition écologique et relever efficacement les défis économiques découlant d'événements géopolitiques indésirables ***et en faire des possibilités***; souligne que la planification de la transition peut contribuer en amont à éviter les doublons, à créer de la résilience sur le long terme dans les entreprises et à faire le meilleur usage des ressources disponibles; juge nécessaire d'élaborer des plans dans le cadre du dialogue social ***et de la négociation collective***, dans le plein respect du droit à l'information et à la consultation***, au niveau des États membres et de veiller à ce que les travailleurs et leurs représentants soient effectivement consultés en temps utile à propos des processus de transition dans leur entreprise et en soient de la même manière informés***; ***insiste sur le fait que les licenciements dans le cadre d'une transition ne sauraient advenir qu'en dernier recours, intervenant après épuisement de toutes les autres solutions;*** demande à cet égard ***aux États membres de permettre un dialogue social à tous les niveaux appropriés sur les transitions d'un emploi à l'autre, en particulier pour les professions qui pourraient disparaître ou subir une réduction considérable; demande à la Commission d'établir un nouveau mécanisme SURE (instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence) 2.0, lequel servirait***

d'instrument financier afin de stabiliser les dépenses gouvernementales consacrées aux processus de protection de l'emploi, de création d'emplois et de transition juste; demande un réexamen du cadre législatif applicable à l'information et à la consultation afin ***de le renforcer et de le faire appliquer, et*** de garantir qu'il soit adapté à ses objectifs dans le contexte de la double transition; ***invite les États membres à, eux aussi, développer des systèmes d'alerte précoce accessibles aux partenaires sociaux afin que ces derniers soient à même de mieux détecter et réagir aux prochains changements dans les activités commerciales, et à prévoir des dispositions relatives aux outils d'alerte précoce visant spécifiquement les grandes entreprises et les grands groupes en tenant compte de leurs particularités;*** insiste sur la nécessité ***pour les*** entreprises ***d'élaborer*** leurs propres plans de transition ***en recourant au dialogue social***;

Or. en

Amendement 137
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. insiste sur le fait que l'anticipation et la gestion du changement sont capitales pour permettre aux employeurs comme aux travailleurs de réussir ***la transition*** écologique et relever efficacement les défis économiques découlant d'événements géopolitiques indésirables; souligne que la planification de la transition peut contribuer en amont à éviter les doublons, à créer de la résilience sur le long terme dans les entreprises et à faire le meilleur usage des ressources disponibles; juge	4. insiste sur le fait que l'anticipation et la gestion du changement sont capitales pour permettre aux employeurs comme aux travailleurs***, aux autorités régionales et locales ainsi qu'aux communautés*** de réussir ***les transitions*** écologique ***et numérique*** et relever efficacement les défis économiques découlant d'événements géopolitiques indésirables; souligne que la planification de la transition peut contribuer en amont à éviter les doublons, à créer de la résilience sur le long terme

nécessaire d'élaborer des plans dans le cadre du dialogue social, dans le plein respect du droit à l'information et à la consultation; demande à cet égard un réexamen du cadre législatif applicable à l'information et à la consultation afin de garantir qu'il soit adapté à ses objectifs dans le contexte de la double transition; ***insiste sur la nécessité de créer des incitations à l'intention des entreprises afin qu'elles élaborent leurs propres*** plans de transition;

dans les entreprises et à faire le meilleur usage des ressources disponibles; juge nécessaire d'élaborer des plans dans le cadre ***d'un partenariat élargi,*** du dialogue social ***et de la négociation collective***, dans le plein respect du droit à l'information et à la consultation***, au niveau des États membres et de veiller à ce que les travailleurs et leurs représentants soient effectivement consultés en temps utile à propos des processus de transition dans leur entreprise et en soient de la même manière informés***; demande à cet égard un réexamen du cadre législatif applicable à l'information et à la consultation afin ***de le renforcer et de le faire appliquer et*** de garantir qu'il soit adapté à ses objectifs dans le contexte de la double transition; ***souligne néanmoins que toute directive de l'Union pour une transition juste devrait prévoir ses propres dispositions spécifiques en matière d'information, de consultation et de participation des représentants des travailleurs en ce qui concerne les*** plans de transition;

Or. en

Amendement 138
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. insiste sur le fait que l'anticipation et la gestion du changement sont capitales pour permettre aux employeurs comme aux travailleurs de réussir la transition écologique et relever efficacement les défis économiques découlant d'événements géopolitiques indésirables; souligne que la planification de la transition ***peut*** contribuer ***en amont*** à éviter les doublons, à créer de la résilience sur le long terme dans les entreprises et à faire le meilleur	4. insiste sur le fait que l'anticipation et la gestion du changement sont capitales pour permettre aux employeurs comme aux travailleurs de réussir la transition écologique et relever efficacement les défis économiques découlant d'événements géopolitiques indésirables; souligne que la planification de la transition ***doit*** contribuer à éviter les doublons, à créer de la résilience sur le long terme dans les entreprises et à faire le meilleur usage des

usage des ressources disponibles; juge nécessaire d'élaborer des plans dans le cadre du dialogue social, dans le plein respect du droit à l'information et à la consultation; demande à cet égard un réexamen du cadre législatif applicable à l'information et à la consultation afin de garantir qu'il soit adapté à ses objectifs dans le contexte de la double transition; insiste sur la nécessité de créer des incitations à l'intention des entreprises afin qu'elles élaborent leurs propres plans de transition;

ressources disponibles; juge nécessaire d'élaborer des plans dans le cadre du dialogue social, dans le plein respect du droit à l'information et à la consultation; demande à cet égard un réexamen du cadre législatif applicable à l'information et à la consultation afin de garantir qu'il soit adapté à ses objectifs dans le contexte de la double transition; insiste sur la nécessité de créer des incitations à l'intention des entreprises afin qu'elles élaborent leurs propres plans de transition;

Or. el

Amendement 139
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. insiste sur le fait que l'anticipation et la gestion du changement sont capitales pour permettre aux employeurs comme aux travailleurs de réussir la transition écologique et relever efficacement les défis économiques découlant d'événements géopolitiques indésirables; souligne que la planification de la transition peut contribuer en amont à éviter les doublons, à créer de la résilience sur le long terme dans les entreprises et à faire le meilleur usage des ressources disponibles; juge nécessaire d'élaborer des plans dans le cadre du dialogue social, dans le plein respect du droit à l'information et à la consultation; demande à cet égard un réexamen du cadre législatif applicable à l'information et à la consultation afin de garantir qu'il soit adapté à ses objectifs dans le contexte de la double transition; insiste sur la nécessité de créer des incitations à l'intention des entreprises afin qu'elles élaborent leurs propres plans de	4. insiste sur le fait que l'anticipation et la gestion du changement sont capitales pour permettre aux employeurs comme aux travailleurs de réussir la transition écologique et relever efficacement les défis économiques découlant d'événements géopolitiques indésirables; souligne que la planification de la transition peut contribuer en amont à éviter les doublons, à créer de la résilience sur le long terme dans les entreprises et à faire le meilleur usage des ressources disponibles; juge nécessaire d'élaborer des plans dans le cadre du dialogue social, dans le plein respect du droit à l'information et à la consultation; demande à cet égard un réexamen du cadre législatif applicable à l'information et à la consultation afin de garantir qu'il soit adapté à ses objectifs dans le contexte de la double transition; insiste sur la nécessité de créer des incitations à l'intention des entreprises afin qu'elles élaborent leurs propres plans de

transition;	transition; ***juge nécessaire que les parties prenantes et la société civile participent à la planification de la transition dès les toutes premières étapes, garantissant ainsi leur participation constructive plutôt que leur consultation tardive;***

Or. en

Amendement 140
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. insiste sur le fait que l'anticipation et la gestion du changement sont capitales pour permettre aux employeurs comme aux travailleurs de réussir la transition écologique et relever efficacement les défis économiques découlant d'événements géopolitiques indésirables; souligne que la planification de la transition peut contribuer en amont à éviter les doublons, à créer de la résilience sur le long terme dans les entreprises et à faire le meilleur usage des ressources disponibles; juge nécessaire d'élaborer des plans dans le cadre du dialogue social, dans le plein respect du droit à l'information et à la consultation; demande à cet égard un réexamen du cadre législatif applicable à l'information et à la consultation afin de garantir qu'il soit adapté à ses objectifs dans le contexte de la double transition; insiste sur la nécessité de créer des incitations à l'intention des entreprises afin qu'elles élaborent leurs propres plans de transition;	4. insiste sur le fait que l'anticipation et la gestion du changement sont capitales pour permettre aux employeurs comme aux travailleurs de réussir la transition écologique et relever efficacement les défis économiques découlant d'événements géopolitiques indésirables; souligne que la planification de la transition peut contribuer en amont à éviter les doublons, à créer de la résilience sur le long terme dans les entreprises et à faire le meilleur usage des ressources disponibles; juge nécessaire d'élaborer des plans dans le cadre du dialogue social, dans le plein respect du droit à l'information et à la consultation; demande à cet égard un réexamen du cadre législatif ***existant*** applicable à l'information et à la consultation ***dans le but de le simplifier et de le rationaliser plutôt que de l'étendre,*** afin de garantir qu'il soit adapté à ses objectifs dans le contexte de la double transition; insiste sur la nécessité de créer des incitations à l'intention des entreprises afin qu'elles élaborent leurs propres plans de transition;

Or. en

Amendement 141
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. juge nécessaire d'élaborer des plans dans le cadre du dialogue social et de la négociation collective, dans le plein respect du droit à l'information et à la consultation, au niveau des États membres et de veiller à ce que les travailleurs et leurs représentants soient effectivement consultés en temps utile à propos des processus de transition dans leur entreprise, en soient de la même manière informés et soient dotés d'un pouvoir de décision à leur sujet; demande à cet égard un réexamen du cadre législatif applicable à l'information et à la consultation afin de le renforcer et de le faire appliquer, et de garantir qu'il soit adapté à ses objectifs dans le contexte de la double transition; estime que toute directive de l'Union pour une transition juste devrait prévoir ses propres dispositions spécifiques en matière d'information, de consultation et de participation des représentants des travailleurs en ce qui concerne les plans de transition; insiste sur la nécessité pour les entreprises d'élaborer leurs propres plans de transition en recourant au dialogue social; souligne que les travailleurs et leurs organisations syndicales ont le droit non seulement d'être informés et consultés, mais également de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des plans pour une transition juste et que les communautés locales, les organisations de la société civile et les représentants des groupes vulnérables y participent également;

Or. en

Amendement 142
Pál Szekeres, Séverine Werbrouck, Nikola Bartůšek, Mélanie Disdier, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. juge nécessaire que les innovateurs, les chercheurs, les employeurs et les travailleurs répondent aux défis économiques découlant d'évènements géopolitiques indésirables et de pénuries de ressources et d'énergie et réussissent à les relever; souligne que la planification en amont s'appuyant sur des travaux de recherche et tenant compte des perspectives économiques peut contribuer à éviter des licenciements, renforcer la résilience à long terme des entreprises et garantir une utilisation optimale et durable des ressources disponibles;

Or. en

Amendement 143
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. estime que les entreprises qui planifient des restructurations motivées par des questions environnementales adoptent des plans pour une transition juste, qu'ils mettent régulièrement à jour, ceci en consultant les travailleurs et leurs représentants; estime que ces plans anticipent, préviennent et atténuent les effets négatifs sur l'emploi, les compétences, les conditions de travail, et les communautés locales; estime qu'ils tiennent également compte des effets des

plans de restructuration et des mesures de transition sur l'ensemble de la chaîne d'activités de l'entreprise, et évaluent et mettent en œuvre des mesures visant à garantir une transition juste dans tous les domaines touchés;

Or. en

Amendement 144
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la pénurie de travailleurs qualifiés peut être ***sensiblement*** réduite par un ***simple*** travail sur la disponibilité et l'accessibilité des possibilités de formations***; relève que le calendrier des formations, les responsabilités familiales et les coûts constituent les principaux obstacles*** pour les ***travailleurs qui souhaitent participer à des formations complémentaires***[7]; ***est convaincu qu'un droit individuel à une formation gratuite pour les travailleurs et sur leur temps de travail peut leur permettre de surmonter ces obstacles et assurer aux employeurs un vivier stable et prévisible*** de travailleurs qualifiés;	5. souligne que la pénurie de travailleurs qualifiés peut être ***en partie*** réduite par un travail sur la disponibilité et l'accessibilité des possibilités de formations pour les ***ressortissants de l'Union, à l'échelle des États membres; rappelle que malgré tout, seule une politique volontariste axée sur la natalité en Europe pourra à long terme régler le problème de la pénurie*** de travailleurs***,*** qualifiés ***ou non***;

[7] «Employment and Social Developments in Europe» (Emploi et développement social en Europe), Commission européenne, 2024, p. 20.

Or. fr

Amendement 145

Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la pénurie de travailleurs qualifiés peut être sensiblement réduite par un simple travail sur la disponibilité et l'accessibilité des possibilités de formations; relève que le calendrier des formations, les responsabilités familiales et les coûts constituent les principaux obstacles pour les travailleurs qui souhaitent participer à des formations complémentaires[7]; ***est convaincu qu'un droit individuel à une formation gratuite pour les travailleurs et sur leur temps de travail peut leur permettre de surmonter ces obstacles et assurer aux employeurs un vivier stable et prévisible de travailleurs qualifiés;***	5. souligne que la pénurie de travailleurs qualifiés peut être sensiblement réduite par un simple travail sur la disponibilité et l'accessibilité ***des ressortissants des États membres qui sont prêts à travailler et à saisir*** des possibilités de formations; relève que le calendrier des formations, les responsabilités familiales et les coûts constituent les principaux obstacles pour les travailleurs qui souhaitent participer à des formations complémentaires[7];
[7] «Employment and Social Developments in Europe» (Emploi et développement social en Europe), Commission européenne, 2024, p. 20.	[7] «Employment and Social Developments in Europe» (Emploi et développement social en Europe), Commission européenne, 2024, p. 20.

Or. en

Amendement 146
Andrea Wechsler, Miriam Lexmann, Raúl de la Hoz Quintano, Angelika Winzig, Henrik Dahl

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la pénurie de travailleurs qualifiés peut être sensiblement réduite par un simple travail sur la disponibilité et l'accessibilité des possibilités de formations; relève que le calendrier des formations, les	5. souligne que la pénurie de travailleurs qualifiés peut être sensiblement réduite par un simple travail sur la disponibilité et l'accessibilité des possibilités de formations; relève que le calendrier des formations, les

responsabilités familiales et les coûts constituent les principaux obstacles pour les travailleurs qui souhaitent participer à des formations complémentaires[7]; ***est convaincu qu'un droit individuel à une formation gratuite pour les travailleurs et sur leur temps de travail peut leur permettre de surmonter ces obstacles et assurer aux employeurs un vivier stable et prévisible de travailleurs qualifiés;***	responsabilités familiales et les coûts constituent les principaux obstacles pour les travailleurs qui souhaitent participer à des formations complémentaires;
[7] «Employment and Social Developments in Europe» (Emploi et développement social en Europe), Commission européenne, 2024, p. 20.	

Or. en

Amendement 147
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Pascal Arimont, Giusi Princi, Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la pénurie de travailleurs qualifiés peut être sensiblement réduite par un simple travail sur la disponibilité et l'accessibilité des possibilités de formations; relève que le calendrier des formations, les responsabilités familiales et les coûts constituent les principaux obstacles pour les travailleurs qui souhaitent participer à des formations complémentaires[7]; est convaincu qu'un droit individuel à une formation ***gratuite pour les travailleurs et sur leur temps de travail*** peut ***leur*** permettre de surmonter ces obstacles et assurer aux employeurs un vivier stable et prévisible de travailleurs qualifiés;	5. souligne que la pénurie de travailleurs qualifiés peut être sensiblement réduite par un simple travail sur la disponibilité et l'accessibilité des possibilités de formations; relève que le calendrier des formations, les responsabilités familiales et les coûts constituent les principaux obstacles pour les travailleurs qui souhaitent participer à des formations complémentaires[7]; est convaincu qu'un droit individuel à une formation peut permettre ***aux travailleurs*** de surmonter ces obstacles et assurer aux employeurs un vivier stable et prévisible de travailleurs qualifiés;
[7] «Employment and Social Developments in Europe» (Emploi et développement	[7] «Employment and Social Developments in Europe» (Emploi et développement

social en Europe), Commission européenne, 2024, p. 20.

social en Europe), Commission européenne, 2024, p. 20.

Or. en

Amendement 148
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la pénurie de travailleurs qualifiés peut être sensiblement réduite par un simple travail sur la disponibilité et l'accessibilité des possibilités de formations; relève que le calendrier des formations, les responsabilités familiales et les coûts constituent les principaux obstacles pour les travailleurs qui souhaitent participer à des formations complémentaires[7]; est convaincu qu'un droit individuel à une formation ***gratuite*** pour les travailleurs et sur leur temps de travail peut leur permettre de surmonter ces obstacles et assurer aux employeurs un vivier stable et prévisible de travailleurs qualifiés;	5. souligne que la pénurie de travailleurs qualifiés peut être sensiblement réduite par un simple travail sur la disponibilité et l'accessibilité des possibilités de formations; relève que le calendrier des formations, les responsabilités familiales et les coûts constituent les principaux obstacles pour les travailleurs qui souhaitent participer à des formations complémentaires[7]; est convaincu qu'un droit individuel à une formation pour les travailleurs et sur leur temps de travail peut leur permettre de surmonter ces obstacles et assurer aux employeurs un vivier stable et prévisible de travailleurs qualifiés;
[7] «Employment and Social Developments in Europe» (Emploi et développement social en Europe), Commission européenne, 2024, p. 20.	[7] «Employment and Social Developments in Europe» (Emploi et développement social en Europe), Commission européenne, 2024, p. 20.

Or. en

Amendement 149
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la pénurie de travailleurs qualifiés peut être sensiblement réduite par un simple travail sur la disponibilité et l'accessibilité des possibilités de formations; relève que le calendrier des formations, les responsabilités familiales et les coûts constituent les principaux obstacles pour les travailleurs qui souhaitent participer à des formations complémentaires[7]; est convaincu qu'un droit individuel à une formation ***gratuite*** pour les travailleurs et sur leur temps de travail peut leur permettre de surmonter ces obstacles et ***assurer*** aux employeurs un vivier stable et prévisible de travailleurs qualifiés;	5. souligne que la pénurie de travailleurs qualifiés peut être sensiblement réduite par un simple travail sur la disponibilité et l'accessibilité des possibilités ***d'éducation, de (re)qualification et*** de formations; relève que le calendrier des formations, les responsabilités familiales et les coûts constituent les principaux obstacles pour les travailleurs qui souhaitent participer à des formations complémentaires***[1]***; ***rappelle que la directive (UE) 2019/1152 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne[1bis] prévoit d'ores et déjà que les formations obligatoires doivent être gratuites, compter comme du temps de travail et se dérouler sur les heures de travail; souligne néanmoins que ces dispositions continuent d'être faiblement et inégalement transposées et appliquées dans les États membres, ce qui montre bien qu'il est urgent d'établir un cadre spécifique et contraignant dans l'Union;*** est convaincu qu'un droit individuel à une formation ***et à un apprentissage tout au long de la vie gratuits*** pour ***tous*** les travailleurs et sur leur temps de travail peut leur permettre de surmonter ces obstacles et ***leur garantir une reconversion et un perfectionnement professionnel, des formations pour les salariés et un soutien à l'évolution de carrière de qualité, assurant ainsi*** aux employeurs un vivier stable et prévisible de travailleurs qualifiés;
[7] ***«Employment and Social Developments in Europe» (Emploi et développement social en Europe), Commission européenne, 2024, p. 20.***	[1bis] ***JO L 186 du 11.7.2019.***

Or. en

Amendement 150
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la pénurie de travailleurs qualifiés peut être sensiblement réduite par un simple travail sur la disponibilité et l'accessibilité des possibilités de formations; relève que le calendrier des formations, les responsabilités familiales et les coûts constituent les principaux obstacles pour les travailleurs qui souhaitent participer à des formations complémentaires[7]; est convaincu qu'un droit individuel à une formation gratuite pour les travailleurs et sur leur temps de travail peut leur permettre de surmonter ces obstacles et assurer aux employeurs un vivier stable et prévisible de travailleurs qualifiés;	5. souligne que la pénurie de travailleurs qualifiés peut être sensiblement réduite par un simple travail sur la disponibilité et l'accessibilité des possibilités de formations ***ainsi que par l'amélioration des conditions de travail et par des salaires adaptés qui permettent une vie décente***; relève que le calendrier des formations, les responsabilités familiales et les coûts constituent les principaux obstacles pour les travailleurs qui souhaitent participer à des formations complémentaires[7]; est convaincu qu'un droit individuel ***garanti*** à une formation gratuite pour les travailleurs et sur leur temps de travail peut leur permettre de surmonter ces obstacles et assurer aux employeurs un vivier stable et prévisible de travailleurs qualifiés; ***souligne que la transition juste devrait être intégrée dans les différentes législations et politiques de l'Union et des États membres en adoptant une approche intersectionnelle, en veillant particulièrement à inclure les travailleurs jeunes, âgés, peu qualifiés et les travailleuses ainsi que les travailleurs en situation de handicap dans les programmes d'éducation et de formation;***
[7] «Employment and Social Developments in Europe» (Emploi et développement social en Europe), Commission européenne, 2024, p. 20.	[7] «Employment and Social Developments in Europe» (Emploi et développement social en Europe), Commission européenne, 2024, p. 20.

Or. en

Amendement 151
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. juge nécessaire de favoriser la participation active des jeunes à l'élaboration, à la conception et au suivi des politiques liées à une transition équitable et juste; préconise des efforts renforcés visant à mettre en œuvre la garantie pour la jeunesse, en veillant à accroître la dotation par les États membres afin que ces derniers allouent au moins 15 % de leurs ressources au titre du FSE+ à des actions ciblées et à des réformes structurelles qui promeuvent l'emploi de qualité pour les jeunes, l'enseignement et la formation professionnels, notamment au moyen de stages et d'apprentissages rémunérés et de qualité, et qui facilitent la transition de l'école à l'emploi, la réintégration dans l'enseignement ou la formation et l'éducation de la deuxième chance;

Or. en

Amendement 152
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. insiste sur l'importance d'aider les travailleurs à renforcer leurs compétences transformatives, telles que l'esprit critique, la prévoyance, la créativité et l'agentivité politique, autant de compétences qui remettent en question les pratiques existantes et font émerger des

solutions et des valeurs inédites nécessaires aux transformations écologique et numérique;

Or. en

Amendement 153
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. relève que les transformations et les restructurations des lieux de travail au cours de la double transition peuvent générer des risques psychosociaux, tels que le stress, l'incertitude et la menace de perdre son emploi;

Or. en

Amendement 154
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. juge essentiel de favoriser la viabilité économique des entreprises industrielles européennes et, dans le pire des cas, prévenir les fermetures et les licenciements forcés; souligne l'importance de soutenir les entreprises, en particulier les PME, afin de prévenir les licenciements forcés, à l'aide par exemple de programmes de soutien temporaire visant à protéger l'emploi pendant les transitions ainsi qu'à éviter la perte de capacités industrielles stratégiques et de main-d'œuvre qualifiée;

relève que, lorsque la transition d'un emploi à un autre est nécessaire, il est essentiel de maintenir les travailleurs dans le même secteur et dans la même région tout en leur laissant suffisamment de temps pour se reconvertir sans subir de pertes financières personnelles; exige un renforcement des protections contre les licenciements abusifs et demande que les travailleurs touchés par les restructurations bénéficient d'une indemnisation adéquate, de possibilités de reconversion et d'un soutien pour obtenir un nouvel emploi;

Or. en

Amendement 155
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. demande l'intégration dans les plans de transition des entreprises de programmes d'aide en matière de santé mentale, notamment des conseils, la gestion du stress, et des aménagements relatifs à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée;

Or. en

Amendement 156
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. insiste sur le nécessaire soutien, de la part des États membres, aux entreprises	6. ***invite les États membres à privilégier la rénovation de logements***

et aux travailleurs via la conception de stratégies et de politiques globales en vue d'une transition juste au niveau national; relève qu'il convient que ces stratégies nationales indiquent les effets des transitions dans les différents secteurs et sur la main-d'œuvre et prévoient un éventail complet et transversal de mesures pour atténuer ces effets; souligne l'importance d'élaborer une vision et une stratégie à long terme en vue d'une transition économique locale à laquelle seraient associés les acteurs publics et privés, ainsi que la société civile; insiste sur le fait que les investissements directs dans l'innovation et l'amélioration de l'attractivité régionale par la modernisation des infrastructures, des services publics et des équipements sont nécessaires pour retenir les travailleurs et créer des emplois de qualité;

occupés par des ménages menacés de pauvreté énergétique, permettant ainsi aux familles vulnérables d'obtenir des avantages climatiques et de réaliser des économies de coûts, tout en créant des emplois locaux; insiste sur le nécessaire soutien, de la part des États membres, aux entreprises et aux travailleurs via la conception de stratégies et de politiques globales en vue d'une transition juste au niveau national; relève qu'il convient que ces stratégies nationales indiquent les effets des transitions dans les différents secteurs et sur la main-d'œuvre et prévoient un éventail complet et transversal de mesures pour atténuer ces effets; souligne l'importance d'élaborer une vision et une stratégie à long terme en vue d'une transition économique locale à laquelle seraient associés les acteurs publics et privés, ainsi que la société civile; insiste sur le fait que les investissements directs dans l'innovation et l'amélioration de l'attractivité régionale par la modernisation des infrastructures, des services publics et des équipements sont nécessaires pour retenir les travailleurs et créer des emplois de qualité;

Or. en

Amendement 157
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***insiste sur le nécessaire soutien, de la part*** des États membres, aux entreprises et aux travailleurs via la conception de stratégies ***et de politiques globales en vue d'une*** transition ***juste au niveau national***; relève qu'il convient que ces stratégies ***nationales*** indiquent les effets des transitions dans les différents secteurs et	6. ***souligne le rôle primordial*** des États membres ***et des régions dans le soutien apporté*** aux entreprises et aux travailleurs via la conception de stratégies ***de*** transition ***adaptées aux conditions locales***; relève qu'il convient que ces stratégies indiquent les effets des transitions dans les différents secteurs et

sur la main-d'œuvre et prévoient un éventail complet et transversal de mesures pour atténuer ces effets; souligne l'importance d'élaborer une vision et une stratégie à long terme en vue d'une transition économique locale à laquelle seraient associés les acteurs publics et privés, ainsi que la société civile; insiste sur le fait que les investissements directs dans l'innovation et l'amélioration de l'attractivité régionale par la modernisation des infrastructures, des services publics et des équipements sont nécessaires pour retenir les travailleurs et créer des emplois de qualité;	sur la main-d'œuvre et prévoient un éventail complet et transversal de mesures pour atténuer ces effets; souligne l'importance d'élaborer une vision et une stratégie à long terme en vue d'une transition économique locale à laquelle seraient associés les acteurs publics et privés, ainsi que la société civile; insiste sur le fait que les investissements directs dans l'innovation et l'amélioration de l'attractivité régionale par la modernisation des infrastructures, des services publics et des équipements sont nécessaires pour retenir les travailleurs et créer des emplois de qualité;

Or. en

Amendement 158
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. insiste sur ***le nécessaire soutien***, de la part des États membres, ***aux*** entreprises et ***aux*** travailleurs via la conception de stratégies et de politiques globales en vue d'une transition juste ***au niveau*** national; relève qu'il convient que ces stratégies nationales indiquent les effets des transitions dans les différents secteurs et sur la main-d'œuvre et prévoient un éventail complet et transversal de mesures pour atténuer ces effets; souligne l'importance d'élaborer une vision et une stratégie à long terme en vue d'une transition économique locale à laquelle seraient associés les acteurs publics et privés***, ainsi que*** la société civile; insiste sur le fait que les investissements directs dans l'innovation et l'amélioration de l'attractivité régionale par la modernisation ***des infrastructures***, ***des*** services publics et	6. insiste sur ***l'obligation***, de la part des États membres, ***de soutenir les*** entreprises et ***les*** travailleurs via la conception de stratégies et de politiques globales en vue d'une transition juste ***aux niveaux*** national ***et régional***; relève qu'il convient que ces stratégies nationales indiquent les effets des transitions dans les différents secteurs ***et régions*** et sur la main-d'œuvre et prévoient un éventail complet et transversal de mesures pour atténuer ces effets; souligne l'importance d'élaborer une vision et une stratégie à long terme en vue d'une transition économique locale à laquelle seraient associés les acteurs publics et privés***,*** la société civile ***et l'économie sociale***; insiste sur le fait que les investissements directs dans l'innovation et l'amélioration de l'attractivité régionale par la modernisation

des équipements sont nécessaires pour retenir les travailleurs et créer des emplois de qualité;	***et la fourniture d'infrastructures***, ***de*** services publics et ***d'équipements de qualité, abordables et accessibles*** sont nécessaires pour retenir les travailleurs et créer des emplois de qualité;

Or. en

Amendement 159
Andrea Wechsler, Miriam Lexmann, Raúl de la Hoz Quintano, Angelika Winzig, Henrik Dahl

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. insiste sur le nécessaire soutien, de la part des États membres, aux entreprises et aux travailleurs via la conception de stratégies et de politiques globales en vue d'une transition juste au niveau national; relève qu'il convient que ces stratégies nationales indiquent les effets des transitions dans les différents secteurs et sur la main-d'œuvre ***et prévoient un éventail complet et transversal de mesures pour atténuer ces effets***; souligne l'importance d'élaborer une vision et une stratégie à long terme en vue d'une transition économique locale à laquelle seraient associés les acteurs publics et privés, ainsi que la société civile; insiste sur le fait que les investissements directs dans l'innovation et l'amélioration de l'attractivité régionale par la modernisation des infrastructures, des services publics et des équipements sont nécessaires pour retenir les travailleurs et créer des emplois de qualité;	6. insiste sur le nécessaire soutien, de la part des États membres, aux entreprises et aux travailleurs via la conception de stratégies et de politiques globales en vue d'une transition juste au niveau national; relève qu'il convient que ces stratégies nationales indiquent les effets des transitions dans les différents secteurs et sur la main-d'œuvre; souligne l'importance d'élaborer une vision et une stratégie à long terme en vue d'une transition économique locale à laquelle seraient associés les acteurs publics et privés, ainsi que la société civile; insiste sur le fait que les investissements directs dans l'innovation et l'amélioration de l'attractivité régionale par la modernisation des infrastructures, des services publics et des équipements sont nécessaires pour retenir les travailleurs et créer des emplois de qualité;

Or. en

Amendement 160
Sara Matthieu

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. insiste sur le nécessaire soutien, de la part des États membres, aux entreprises et aux travailleurs via la conception de stratégies et de politiques globales en vue d'une transition juste au niveau national; relève qu'il convient que ces stratégies nationales indiquent les effets des transitions dans ***les différents*** secteurs ***et*** sur la main-d'œuvre et prévoient un éventail complet et transversal de mesures pour atténuer ces effets; souligne l'importance d'élaborer une vision et une stratégie à long terme en vue d'une transition économique locale à laquelle seraient associés les acteurs publics et privés, ainsi que la société civile; insiste sur le fait que les investissements directs dans l'innovation et l'amélioration de l'attractivité régionale par la modernisation des infrastructures, des services publics et des équipements sont nécessaires pour retenir les travailleurs et créer des emplois de qualité;	6. insiste sur le nécessaire soutien, de la part des États membres, aux entreprises et aux travailleurs via la conception de stratégies et de politiques globales en vue d'une transition juste au niveau national; relève qu'il convient que ces stratégies nationales indiquent les effets des transitions dans ***des*** secteurs ***spécifiques,*** sur la main-d'œuvre ***et sur les différents travailleurs*** et prévoient un éventail complet et transversal de mesures pour atténuer ces effets; souligne l'importance d'élaborer une vision et une stratégie à long terme en vue d'une transition économique locale ***et régionale*** à laquelle seraient associés les acteurs publics et privés, ainsi que la société civile; insiste sur le fait que les investissements directs dans l'innovation et l'amélioration de l'attractivité régionale par la modernisation des infrastructures, des services publics et des équipements sont nécessaires pour retenir les travailleurs et créer des emplois de qualité;

Or. en

Amendement 161
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. insiste sur le nécessaire soutien, de la part des États membres, aux entreprises et aux travailleurs via la conception de stratégies et de politiques globales en vue d'une transition juste au niveau national;	6. insiste sur le nécessaire soutien, de la part des États membres, aux entreprises et aux travailleurs via la conception de stratégies et de politiques globales en vue d'une transition juste au niveau national;

relève qu'il convient que ces stratégies nationales indiquent les effets des transitions dans les différents secteurs et sur la main-d'œuvre et prévoient un éventail complet et transversal de mesures pour atténuer ces effets; souligne l'importance d'élaborer une vision et une stratégie à long terme en vue d'une transition économique locale à laquelle seraient associés les acteurs publics et privés, ainsi que la société civile; insiste sur le fait que les investissements directs dans l'innovation et l'amélioration de l'attractivité régionale par la modernisation des infrastructures, des services publics et des équipements sont nécessaires pour retenir les travailleurs et créer des emplois de qualité;	relève qu'il convient que ces stratégies nationales indiquent les effets des transitions dans les différents secteurs et sur la main-d'œuvre***,*** et prévoient un éventail complet et transversal de mesures pour atténuer ces effets***, non seulement sur les différentes entreprises mais également à plus grande échelle***; souligne l'importance d'élaborer une vision et une stratégie à long terme en vue d'une transition économique locale à laquelle seraient associés les acteurs publics et privés, ainsi que la société civile; insiste sur le fait que les investissements directs dans l'innovation et l'amélioration de l'attractivité régionale par la modernisation des infrastructures, des services publics et des équipements sont nécessaires pour retenir les travailleurs et créer des emplois de qualité;
	Or. en

Amendement 162
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. insiste sur le nécessaire soutien, de la part des États membres, aux entreprises et aux travailleurs via la conception de stratégies et de politiques globales en vue d'une transition juste au niveau national; relève qu'il convient que ces stratégies nationales indiquent les effets des transitions dans les différents secteurs et sur la main-d'œuvre et prévoient un éventail complet et transversal de mesures pour atténuer ces effets; souligne l'importance d'élaborer une vision et une stratégie à long terme en vue d'une transition économique locale à laquelle seraient associés les acteurs publics et privés, ainsi que la société civile; insiste	6. insiste sur le nécessaire soutien, de la part des États membres, aux entreprises et aux travailleurs via la conception de stratégies et de politiques globales en vue d'une transition juste au niveau national; relève qu'il convient que ces stratégies nationales indiquent les effets des transitions dans les différents secteurs et sur la main-d'œuvre et prévoient un éventail complet et transversal de mesures pour atténuer ces effets; souligne l'importance d'élaborer une vision et une stratégie à long terme en vue d'une transition économique locale à laquelle seraient associés les acteurs publics et privés, ainsi que la société civile; insiste

sur le fait que les investissements directs dans l'innovation et l'amélioration de l'attractivité régionale par la modernisation des infrastructures, des services publics et des équipements sont nécessaires pour retenir les travailleurs et créer des emplois de qualité;	sur le fait que les investissements directs dans l'innovation et l'amélioration de l'attractivité régionale par la modernisation des infrastructures, des services publics et des équipements sont nécessaires pour retenir les travailleurs et créer des emplois de qualité***, avec une disposition expresse prévoyant un financement public suffisant des infrastructures de santé, d'éducation, de transport et de logement social en tant que levier essentiel du développement local***;
	Or. el

Amendement 163
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek, Pál Szekeres
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***insiste sur le nécessaire soutien, de la part des*** États membres***,*** aux entreprises et aux travailleurs via la conception de stratégies et de politiques globales en vue d'une transition ***juste*** au niveau national***; relève qu'il convient que ces stratégies nationales indiquent les effets des transitions dans les différents secteurs et sur la main-d'œuvre et prévoient un éventail complet et transversal de mesures pour atténuer ces effets***; souligne l'importance d'élaborer une vision et une stratégie à long terme en vue d'une transition économique locale à laquelle seraient associés les acteurs publics et privés, ainsi que la société civile; insiste sur le fait que les investissements directs dans l'innovation et l'amélioration de l'attractivité ***régionale*** par la modernisation des infrastructures, des services publics et des équipements sont nécessaires pour retenir les travailleurs et	6. ***Recommande aux*** États membres ***le soutien*** aux entreprises et aux travailleurs via la conception de stratégies et de politiques globales en vue d'une transition au niveau national; souligne l'importance d'élaborer une vision et une stratégie à long terme en vue d'une transition économique locale à laquelle seraient associés les acteurs publics et privés, ainsi que la société civile; insiste sur le fait que les investissements directs dans l'innovation et l'amélioration de l'attractivité par la modernisation des infrastructures, des services publics et des équipements sont nécessaires pour retenir les travailleurs et créer des emplois de qualité;

créer des emplois de qualité;

Or. fr

Amendement 164
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne que la mobilité de la main-d'œuvre et la transformation économique régionale sont étroitement liées à l'existence de logements abordables et de qualité; préconise le développement ciblé de logements sociaux et de services communautaires dans les zones de transition industrielles et en dépeuplement;

Or. en

Amendement 165
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. souligne la vulnérabilité des jeunes et des personnes à la recherche d'un premier emploi pendant les transitions; demande l'inclusion de la formation professionnelle, de l'apprentissage et du soutien à l'entrepreneuriat dans les stratégies nationales pour une transition juste;

Or. en

Amendement 166
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quater. préconise des mesures spécifiques en matière de développement rural afin de faire en sorte que les régions périphériques et en dépeuplement bénéficient de manière égale des fonds pour une transition juste et de la création d'emplois;

Or. en

Amendement 167
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quinquies. souligne que les stratégies nationales pour une transition juste doivent comprendre des mesures visant à prévenir la fuite des cerveaux dans les régions connaissant un déclin industriel en incitant les travailleurs qualifiés à y rester et les jeunes à y revenir;

Or. en

Amendement 168
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que les PME sont les principales créatrices d'emplois locaux durables; insiste sur la nécessité de faciliter l'accès des PME ***au financement de la transition***, notamment en autorisant des dispositifs de regroupement en vue de l'accès aux fonds ***et à une assistance technique pour qu'elles soient guidées dans la conception de projets et la conformité à la réglementation***; ***exhorte les États membres et les autorités régionales à mettre en place et à renforcer des programmes d'aide aux entreprises dans les régions touchées afin d'aider les jeunes pousses et les PME à croître et à prospérer; insiste sur le fait que les incitations à l'investissement peuvent contribuer à faire venir des entreprises dans les régions vulnérables;***	7. rappelle que les PME sont les principales créatrices d'emplois locaux durables; insiste sur la nécessité de faciliter l'accès des PME ***aux financements existants***, notamment en autorisant des dispositifs de regroupement en vue de l'accès aux fonds;

Or. fr

Amendement 169
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que les PME sont les principales créatrices d'emplois locaux durables; insiste sur la nécessité de faciliter l'accès des PME au financement de la transition, notamment en autorisant des dispositifs de regroupement en vue de l'accès aux fonds et à une assistance technique pour qu'elles soient guidées dans la conception de projets et la conformité à la réglementation; exhorte les États membres et les autorités régionales à mettre en place et à renforcer des programmes d'aide aux entreprises dans les régions touchées afin d'aider les jeunes	7. rappelle que les PME ***et les coopératives*** sont les principales créatrices d'emplois locaux durables; insiste sur la nécessité de faciliter l'accès des PME au financement de la transition, notamment en autorisant des dispositifs de regroupement en vue de l'accès aux fonds et à une assistance technique pour qu'elles soient guidées dans la conception de projets et la conformité à la réglementation; exhorte les États membres et les autorités régionales à mettre en place et à renforcer des programmes d'aide aux entreprises***, assortis de fortes conditionnalités,*** dans les

pousses et les PME à croître et à prospérer; ***insiste sur le fait que les incitations à l'investissement peuvent contribuer à faire venir des entreprises dans les régions vulnérables;***	régions touchées afin d'aider les jeunes pousses et les PME à croître et à prospérer;

Or. en

Amendement 170
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que les PME sont les principales créatrices d'emplois locaux durables; insiste sur la nécessité de faciliter l'accès des PME au financement de la transition, notamment en autorisant des dispositifs de regroupement en vue de l'accès aux fonds et à une assistance technique pour qu'elles soient guidées dans la conception de projets et la conformité à la réglementation; exhorte les États membres et les autorités régionales à mettre en place et à renforcer des programmes d'aide aux entreprises dans les régions touchées afin d'aider les jeunes pousses et les PME à croître et à prospérer; insiste sur le fait que les incitations à l'investissement peuvent contribuer à faire venir des entreprises dans les régions vulnérables;	7. rappelle que les PME sont les principales créatrices d'emplois locaux durables; insiste sur la nécessité de faciliter l'accès des PME au financement de la transition, notamment en autorisant des dispositifs de regroupement en vue de l'accès aux fonds et à une assistance technique pour qu'elles soient guidées dans la conception de projets et la conformité à la réglementation; exhorte les États membres et les autorités régionales à mettre en place et à renforcer des programmes d'aide aux entreprises dans les régions touchées afin d'aider les jeunes pousses et les PME à croître et à prospérer; insiste sur le fait que les incitations à l'investissement peuvent contribuer à faire venir des entreprises dans les régions vulnérables; ***estime que toutes les aides devraient être soumises à des normes claires en matière d'éligibilité et d'intégrité de manière à garantir que les activités contribuent réellement à la neutralité climatique et aux objectifs en matière de transition juste, conformément à la taxinomie de l'Union et au principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» ainsi qu'aux plans territoriaux pour une transition juste approuvés;***

Or. en

Amendement 171
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que les PME sont les principales créatrices d'emplois locaux durables; insiste sur la nécessité de faciliter l'accès des PME au financement de la transition, notamment en autorisant des dispositifs de regroupement en vue de l'accès aux fonds et à une assistance technique pour qu'elles soient guidées dans la conception de projets et la conformité à la réglementation; exhorte les États membres et les autorités régionales à mettre en place et à renforcer des programmes d'aide aux entreprises dans les régions touchées afin d'aider les jeunes pousses et les PME à croître et à prospérer; insiste sur le fait que les incitations à l'investissement peuvent contribuer à faire venir des entreprises dans les régions vulnérables;	7. rappelle que les PME sont les principales créatrices d'emplois locaux durables; ***invite les États membres à privilégier les PME et les artisans locaux dans les programmes de rénovation, ce qui permet de soutenir les économies régionales et les emplois durables;*** insiste sur la nécessité de faciliter l'accès des PME au financement de la transition, notamment en autorisant des dispositifs de regroupement en vue de l'accès aux fonds et à une assistance technique pour qu'elles soient guidées dans la conception de projets et la conformité à la réglementation; exhorte les États membres et les autorités régionales à mettre en place et à renforcer des programmes d'aide aux entreprises dans les régions touchées afin d'aider les jeunes pousses et les PME à croître et à prospérer; insiste sur le fait que les incitations à l'investissement peuvent contribuer à faire venir des entreprises dans les régions vulnérables;

Or. en

Amendement 172
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que les PME sont les	7. rappelle que les PME sont les

principales créatrices d'emplois locaux durables; insiste sur la nécessité de faciliter l'accès des PME au financement de la transition, notamment en autorisant des dispositifs de regroupement en vue de l'accès aux fonds et à une assistance technique pour qu'elles soient guidées dans la conception de projets et la conformité à la réglementation; exhorte les États membres et les autorités régionales à mettre en place et à renforcer des programmes d'aide aux entreprises dans les régions touchées afin d'aider les jeunes pousses et les PME à croître et à prospérer; insiste sur le fait que les incitations à l'investissement peuvent contribuer à faire venir des entreprises dans les régions vulnérables;	principales créatrices d'emplois locaux durables; insiste sur la nécessité de faciliter l'accès des PME au financement de la transition, notamment en autorisant des dispositifs de regroupement en vue de l'accès aux fonds et à une assistance technique pour qu'elles soient guidées dans la conception de projets et la conformité à la réglementation***, ainsi que des dérogations aux obligations en matière de déclaration complexes ou onéreuses, grâce à des formats de déclaration simplifiés (déclaration groupée de plusieurs PME)***; exhorte les États membres et les autorités régionales à mettre en place et à renforcer des programmes d'aide aux entreprises dans les régions touchées afin d'aider les jeunes pousses et les PME à croître et à prospérer; insiste sur le fait que les incitations à l'investissement peuvent contribuer à faire venir des entreprises dans les régions vulnérables;
	Or. en

Amendement 173
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. demande à la Commission européenne de prendre une série de mesures, lesquelles ne nécessitent presque aucun moyen financier, afin de doter les PME des outils adéquats sur les marchés intérieur et international et d'accroître leur compétitivité, notamment, entre autres, des procédures douanières simplifiées et des mesures de facilitation des importations adaptées aux besoins des petites et moyennes entreprises et des dérogations aux mesures en matière de défense commerciale pour les

importations de petite taille;

Or. en

Amendement 174
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que l'économie sociale, en particulier les entreprises sociales d'insertion par le travail, jouent un rôle déterminant pour garantir des transitions inclusives et équitables; juge nécessaire de soutenir l'accès aux financements, au renforcement des capacités et à l'assistance technique;

Or. en

Amendement 175
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Miriam Lexmann, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne la nécessité d'aider les entreprises, en particulier les PME, à remédier aux pénuries de compétences dans l'Union et à promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels, en aidant les citoyens à acquérir les compétences appropriées pour des emplois de qualité;

Or. en

Amendement 176
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. estime que les investissements dans l'économie des soins (soin aux personnes âgées, garde des enfants, soins à domicile) peuvent créer des emplois locaux durables;

Or. en

Amendement 177
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. invite la Commission et les États membres à introduire des conditionnalités environnementales et sociales élaborées avec les partenaires sociaux lorsque des fonds publics sont accordés à des entreprises privées, y compris au moyen de garanties juridiquement contraignantes pour maintenir les emplois en Europe, en s'assurant que les investissements publics génèrent des rendements partagés et durables et que les entreprises bénéficiaires s'engagent dans le dialogue social, proposent des apprentissages et des stages de qualité, offrent une formation aux travailleurs et créent des emplois de qualité; demande en outre que les entreprises qui ne respectent pas ces conditions ou décident de délocaliser leurs activités hors de l'Europe soient contraintes de rembourser tous fonds publics qu'elles auraient reçus;

Or. en

Amendement 178
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. invite la Commission européenne à faire en sorte de cloisonner un budget exclusivement dédié aux PME dans le futur financement de la transition juste; appelle en outre la Commission européenne à suivre la participation des PME aux programmes pour une transition juste;

Or. en

Amendement 179
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. souligne que les métiers du soin, souvent pratiqués par des femmes, doivent être reconnus comme des emplois de qualité bénéficiant de salaires décents, d'une protection sociale et de parcours professionnels;

Or. en

Amendement 180
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution

Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. insiste sur l'importance de veiller à ce que les fonds de l'Union et des États soient utilisés pour faciliter la transition vers une économie neutre pour le climat, y compris au moyen de la promotion du dialogue social et des négociations collectives; considère, en outre, qu'aucun soutien financier de l'Union ne devrait être accordé aux entreprises qui ne respectent pas les conditions de travail et d'emploi applicables et/ou les obligations des employeurs résultant du droit du travail communautaire ou national ou des conventions collectives applicables; demande que le financement de l'Union et les aides d'État versées par les États membres soient alignés avec une politique industrielle européenne afin d'offrir des emplois de qualité, de promouvoir la négociation collective, de faire respecter les droits et les normes du travail de l'Union, d'accroître la compétitivité des entreprises européennes et de garantir de meilleures conditions de travail;

Or. en

Amendement 181
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. rappelle que malgré ses ambitions en matière de transformation, le FTJ a rencontré des défis considérables dans la poursuite de ses objectifs, en particulier concernant sa capacité à garantir des résultats équitables et à permettre aux petites et moyennes

entreprises d'accéder au Fonds[1 bis];

[1 bis] Transition juste dans le monde du travail, service de recherche du Parlement européen, septembre 2025 https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2025/759354/CASP_STU(2025)774668_EN.pdf

Or. en

Amendement 182
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. appelle à simplifier l'accès au Fonds pour une transition juste pour les PME en leur offrant une assistance technique et en réduisant les charges administratives;

Or. en

Amendement 183
Andrea Wechsler, Miriam Lexmann, Raúl de la Hoz Quintano, Angelika Winzig, Henrik Dahl

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate l'absence de données précises sur le nombre d'emplois perdus, créés ou touchés par la double transition; insiste sur l'importance de prévoir les changements du marché du travail et les évolutions des besoins en compétences en vue d'apporter des réponses politiques efficaces; demande la création d'un	***supprimé***

observatoire européen de la transition équitable à part entière chargé de recueillir des données utiles et d'analyser les effets des politiques de transition;

Or. en

Amendement 184
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Miriam Lexmann, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi, Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate l'absence de données précises sur le nombre d'emplois perdus, créés ou touchés par la double transition; insiste sur l'importance de prévoir les changements du marché du travail et les évolutions des besoins en compétences en vue d'apporter des réponses politiques efficaces; ***demande la création d'un observatoire européen de la transition équitable à part entière chargé de recueillir des données utiles et d'analyser les effets des politiques de transition;***	8. constate l'absence de données précises sur le nombre d'emplois perdus, créés ou touchés par la double transition; insiste sur l'importance de prévoir les changements du marché du travail et les évolutions des besoins en compétences en vue d'apporter des réponses politiques efficaces;

Or. en

Amendement 185
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek, Pál Szekeres
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate l'absence de données précises sur le nombre d'emplois perdus, créés ou touchés par la double transition; insiste sur l'importance de prévoir les	8. constate l'absence de données précises sur le nombre d'emplois perdus, créés ou touchés par la double transition; insiste sur l'importance de prévoir les

changements du marché du travail et les évolutions des besoins en compétences en vue d'apporter des réponses politiques efficaces; demande la ***création d'un observatoire européen de la transition équitable à part entière chargé de recueillir des*** données ***utiles et d'analyser les effets des politiques de transition***;

changements du marché du travail et les évolutions des besoins en compétences en vue d'apporter des réponses politiques efficaces; demande la ***production de ces*** données ***stratégiques par une institution ou un organisme existants de l'Union avec les crédits actuels, sans hausse des coûts ou du budget à cette fin***;

Or. fr

Amendement 186
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate l'absence de données précises sur le nombre d'emplois perdus, créés ou touchés par la double transition; insiste sur l'importance de prévoir les changements du marché du travail et les évolutions des besoins en compétences en vue d'apporter des réponses politiques efficaces; demande ***la création d'un observatoire européen de la transition équitable à part entière chargé*** de recueillir des données utiles et d'analyser les effets des politiques de transition;	8. constate l'absence de données précises sur le nombre d'emplois perdus, créés ou touchés par la double transition; insiste sur l'importance de prévoir les changements du marché du travail et les évolutions des besoins en compétences en vue d'apporter des réponses politiques efficaces; demande ***que les agences et les organes déjà établis soient chargés*** de recueillir des données utiles et d'analyser les effets des politiques de transition;

Or. en

Amendement 187
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate l'absence de données précises sur le nombre d'emplois perdus,	8. constate l'absence de données précises sur le nombre d'emplois perdus,

créés ou touchés par la double transition; insiste sur l'importance de prévoir les changements du marché du travail et les évolutions des besoins en compétences en vue d'apporter des réponses politiques efficaces; demande la création d'un observatoire européen de la transition équitable à part entière chargé de recueillir des données utiles ***et*** d'analyser les effets des politiques de transition;

créés ou touchés par la double transition; insiste sur l'importance de prévoir les changements du marché du travail et les évolutions des besoins en compétences en vue d'apporter des réponses politiques efficaces; demande la création d'un observatoire européen de la transition équitable à part entière***, reposant sur une gouvernance transparente et inclusive et incluant des représentants des partenaires sociaux, de la société civile et des parties prenantes environnementales d'Europe,*** chargé de recueillir des données ***désagrégées*** utiles***,*** d'analyser les effets des politiques de transition ***et d'établir régulièrement des comptes rendus détaillés***; ***souligne la nécessité de déterminer, d'échanger et de promouvoir les meilleures pratiques;***

Or. en

Amendement 188
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate l'absence de données précises sur le nombre d'emplois perdus, créés ou touchés par la double transition; insiste sur l'importance de prévoir les changements du marché du travail et les évolutions des besoins en compétences en vue d'apporter des réponses politiques efficaces; demande la création d'un observatoire européen de la transition équitable à part entière chargé de recueillir des données utiles et d'analyser les effets des politiques de transition;	8. constate l'absence de données précises sur le nombre d'emplois perdus, créés ou touchés par la double transition; insiste sur l'importance de prévoir les changements du marché du travail et les évolutions des besoins en compétences en vue d'apporter des réponses politiques efficaces; demande la création d'un observatoire européen de la transition équitable à part entière chargé de recueillir des données utiles et d'analyser les effets des politiques de transition; ***invite la Commission et les États membres à cartographier minutieusement et systématiquement les pénuries actuelles de compétences au niveau régional ainsi***

qu'à prévoir les besoins futurs en matière de compétences; juge nécessaire que cette cartographie inclue une analyse d'impact et débouche sur des mesures sectorielles et territoriales pour exploiter le potentiel de la transition écologique dans toutes les régions;

Or. en

Amendement 189
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate l'absence de données précises sur le nombre d'emplois perdus, créés ou touchés par la double transition; insiste sur l'importance de prévoir les changements du marché du travail et les évolutions des besoins en compétences en vue d'apporter des réponses politiques efficaces; demande la création d'un observatoire européen de la transition équitable à part entière chargé de recueillir des données utiles et d'analyser les effets des politiques de transition;	8. ***souligne qu'il convient d'intégrer de manière systématique des indicateurs relatifs à la pauvreté énergétique aux structures de surveillance de la transition juste afin de garantir que le financement et les mesures de création d'emplois ciblent en premier lieu les ménages vulnérables;*** constate l'absence de données précises sur le nombre d'emplois perdus, créés ou touchés par la double transition; insiste sur l'importance de prévoir les changements du marché du travail et les évolutions des besoins en compétences en vue d'apporter des réponses politiques efficaces; demande la création d'un observatoire européen de la transition équitable à part entière chargé de recueillir des données utiles et d'analyser les effets des politiques de transition;

Or. en

Amendement 190
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate l'absence de données précises sur le nombre d'emplois perdus, créés ou touchés par la double transition; insiste sur l'importance de prévoir les changements du marché du travail et les évolutions des besoins en compétences en vue d'apporter des réponses politiques efficaces; demande la création d'un observatoire européen de la transition équitable à part entière chargé de recueillir des données utiles et d'analyser les effets des politiques de transition;	8. constate l'absence de données précises sur le nombre d'emplois perdus, créés ou touchés par la double transition; insiste sur l'importance de prévoir les changements du marché du travail et les évolutions des besoins en compétences en vue d'apporter des réponses politiques efficaces; demande la création d'un observatoire européen de la transition équitable à part entière chargé de recueillir des données utiles et d'analyser les effets des politiques de transition; ***demande qu'au-delà des évolutions du marché du travail, l'observatoire surveille également le logement, la santé mentale et le bien-être social;***

Or. en

Amendement 191
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate l'absence de données précises sur le nombre d'emplois perdus, créés ou touchés par la double transition; insiste sur l'importance de prévoir les changements du marché du travail et les évolutions des besoins en compétences en vue d'apporter des réponses politiques efficaces; demande la création d'un observatoire européen de la transition équitable à part entière chargé de recueillir des données utiles et d'analyser les effets des politiques de transition;	8. constate l'absence de données précises sur le nombre d'emplois perdus, créés ou touchés par la double transition; insiste sur l'importance de prévoir les changements du marché du travail et les évolutions des besoins en compétences en vue d'apporter des réponses politiques efficaces ***en temps utile***; demande la création d'un observatoire européen de la transition équitable à part entière chargé de recueillir des données utiles et d'analyser les effets des politiques de transition; ***invite la Commission à préciser quelle agence de l'Union suivra les données spécifiques concernant la transition numérique;***

Or. en

Amendement 192
Branislav Ondruš

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. rappelle le potentiel particulier de l'économie sociale, des coopératives, des sociétés de secours mutuel, des associations, des entreprises publiques et/ou semi-publiques, en matière de création d'emplois durables dans un environnement de travail équitable et inclusif, tout en suivant les principes de production écologique et de développement durable local/régional; insiste sur le potentiel de développement de l'économie locale et régionale des innovations socio-économiques, ce qui offre des possibilités d'atténuation pour une transition juste sur le plan social et réussie sur le plan environnemental;

Or. en

Amendement 193
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. encourage la mise en place de programmes de rénovation au niveau des communautés qui se déploieraient à l'échelle de quartiers ou de villages, permettant ainsi de réduire les coûts, de renforcer la cohésion et d'accélérer la transition;

Or. en

Amendement 194
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande que la directive proposée s'accompagne d'un remaniement du Fonds pour une transition juste en vue de la période de programmation après 2027, de façon à garantir que celui-ci fonctionne suivant les principes de la gestion partagée et du partenariat, tout en étant doté d'un budget plus important; souligne que le nouveau Fonds devrait aider les employeurs à garantir le droit à la formation des travailleurs, ainsi que le déploiement de plans de transition au niveau des entreprises; demande instamment l'ajout de conditionnalités sociales dans le financement de la transition afin d'encourager l'inclusion;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 195
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande que la directive proposée s'accompagne d'un remaniement du Fonds pour une transition juste en vue de la période de programmation après 2027, de façon à garantir que celui-ci fonctionne suivant les principes de la gestion partagée et du partenariat, tout en étant doté d'un budget plus important;	***supprimé***

souligne que le nouveau Fonds devrait aider les employeurs à garantir le droit à la formation des travailleurs, ainsi que le déploiement de plans de transition au niveau des entreprises; demande instamment l'ajout de conditionnalités sociales dans le financement de la transition afin d'encourager l'inclusion;

Or. en

Amendement 196
Miriam Lexmann, Henrik Dahl, Andrea Wechsler, Arba Kokalari, Angelika Winzig, Raúl de la Hoz Quintano

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande que la directive proposée s'accompagne d'un remaniement du Fonds pour une transition juste en vue de la période de programmation après 2027, de façon à garantir que celui-ci fonctionne suivant les principes de la gestion partagée et du partenariat, tout en étant doté d'un budget plus important; souligne que le nouveau Fonds devrait aider les employeurs à garantir le droit à la formation des travailleurs, ainsi que le déploiement de plans de transition au niveau des entreprises; demande instamment l'ajout de conditionnalités sociales dans le financement de la transition afin d'encourager l'inclusion;	***supprimé***

Or. en

Amendement 197
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***demande que la directive proposée s'accompagne d'un*** remaniement du Fonds pour une transition juste en vue de la période de programmation après 2027, de façon à garantir ***que celui-ci fonctionne suivant les principes de la gestion partagée et du partenariat, tout en étant doté d'un budget plus important***; souligne que le nouveau Fonds devrait aider les employeurs à garantir le droit à la formation des travailleurs, ainsi que le déploiement de plans de transition au niveau des entreprises; ***demande instamment l'ajout de conditionnalités sociales dans le financement de la transition afin d'encourager l'inclusion;***	9. ***appelle de ses vœux un*** remaniement du Fonds pour une transition juste en vue de la période de programmation après 2027, de façon à garantir ***l'utilisation efficace des fonds et leur attribution ciblée à des projets présentant clairement des avantages économiques***; souligne que le nouveau Fonds devrait aider les employeurs à garantir le droit à la formation des travailleurs, ainsi que le déploiement de plans de transition au niveau des entreprises;

Or. en

Amendement 198
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande que la directive proposée s'accompagne d'un remaniement du Fonds pour une transition juste en vue de la période de programmation après 2027, de façon à garantir que celui-ci fonctionne suivant les principes de la gestion partagée et du partenariat***, tout en étant doté d'un budget plus important***; souligne que le nouveau Fonds devrait aider les employeurs à garantir le droit à la formation des travailleurs, ainsi que le déploiement de plans de transition au niveau des entreprises; demande instamment l'ajout de conditionnalités sociales dans le financement de la transition afin d'encourager l'inclusion;	9. demande que la directive proposée s'accompagne d'un remaniement du Fonds pour une transition juste en vue de la période de programmation après 2027, de façon à garantir que celui-ci fonctionne suivant les principes de la gestion partagée et du partenariat; souligne que le nouveau Fonds devrait aider les employeurs à garantir le droit à la formation des travailleurs, ainsi que le déploiement de plans de transition au niveau des entreprises; demande instamment l'ajout de conditionnalités sociales dans le financement de la transition afin d'encourager l'inclusion;

Or. en

Amendement 199
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande que la directive proposée s'accompagne d'un ***remaniement*** du Fonds pour une transition juste en vue de la période de programmation après 2027, de façon à garantir que celui-ci fonctionne suivant les principes de la gestion partagée et du partenariat, tout en étant doté d'un budget plus important; souligne que ***le*** nouveau Fonds devrait ***aider*** les employeurs à garantir le droit à la formation des travailleurs, ainsi que le déploiement de plans de transition au niveau des entreprises; demande instamment l'ajout de conditionnalités sociales dans le financement de la transition afin d'encourager l'inclusion;	9. ***se déclare préoccupé par le fait que la Commission n'ait pas proposé la création d'un Fonds pour une transition juste (FTJ) autonome dans ses récentes propositions pour le futur cadre financier pluriannuel (CFP);*** demande ***dès lors*** que la directive proposée s'accompagne d'un ***approfondissement et d'un élargissement*** du Fonds pour une transition juste en vue de la période de programmation après 2027, de façon à garantir que celui-ci fonctionne suivant les principes de la gestion partagée et du partenariat, ***dans le cadre de la politique de cohésion et*** tout en étant doté d'un budget plus important; souligne que ***ce*** nouveau Fonds devrait ***apporter un soutien aux communautés en vue de la transition et permettre une capacité d'intervention proportionnée à l'ampleur des effets de la transition vers les objectifs énergétiques de l'Union à l'horizon 2030 dans le domaine socio-économique et en matière d'emploi, de démographie et d'environnement ainsi qu'aider*** les employeurs à garantir le droit à la formation des travailleurs, ainsi que le déploiement de plans de transition au niveau des entreprises; demande instamment l'ajout de conditionnalités sociales dans le financement de la transition afin d'encourager l'inclusion; ***signale que ce Fonds devrait disposer de sa propre dotation budgétaire prévisible, garantissant son autonomie par rapport aux instruments extraordinaires de réponse aux crises, tels que NextGenerationEU;***

Or. en

Amendement 200
Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande que la directive proposée s'accompagne d'un remaniement du Fonds pour une transition juste en vue de la période de programmation après 2027, de façon à garantir que celui-ci fonctionne suivant les principes de la gestion partagée et du partenariat, tout en étant doté d'un budget plus important; souligne que le nouveau Fonds devrait aider les employeurs à garantir le droit à la formation des travailleurs, ainsi que le déploiement de plans de transition au niveau des entreprises; demande instamment l'ajout de conditionnalités sociales dans le financement de la transition afin d'encourager l'inclusion;	9. ***déplore que la proposition de cadre financier pluriannuel 2028-2034 ne prévoit pas d'instrument autonome portant sur la transition juste; souligne que les financements dédiés continuent d'être nécessaires pour aider les régions touchées à relever les défis découlant de la transition écologique;*** demande ***à cet égard*** que la directive proposée s'accompagne d'un remaniement du Fonds pour une transition juste en vue de la période de programmation après 2027, de façon à garantir que celui-ci fonctionne suivant les principes de la gestion partagée et du partenariat, tout en étant doté d'un budget plus important; souligne que le nouveau Fonds devrait aider les employeurs à garantir le droit à la formation des travailleurs, ainsi que le déploiement de plans de transition au niveau des entreprises; demande instamment l'ajout de conditionnalités sociales dans le financement de la transition afin d'encourager l'inclusion;

Or. en

Amendement 201
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande que la directive proposée s'accompagne d'un remaniement du Fonds pour une transition juste en vue de la période de programmation après 2027, de façon à garantir que celui-ci fonctionne suivant les principes de la gestion partagée et du partenariat, tout en étant doté d'un budget plus important; souligne que le nouveau Fonds devrait aider les employeurs à garantir le droit à la formation des travailleurs, ainsi que le déploiement de plans de transition au niveau des entreprises; demande instamment l'ajout de conditionnalités sociales dans le financement de la transition afin d'encourager l'inclusion;	9. demande que la directive proposée s'accompagne d'un remaniement du Fonds pour une transition juste en vue de la période de programmation après 2027, de façon à garantir que celui-ci fonctionne suivant les principes de la gestion partagée et du partenariat, tout en étant doté d'un budget plus important; souligne que le nouveau Fonds devrait aider les employeurs à garantir le droit à la formation des travailleurs, ainsi que le déploiement de plans de transition au niveau des entreprises; demande instamment l'ajout de conditionnalités sociales dans le financement de la transition afin d'encourager l'inclusion; ***souligne que la formation devrait être de grande qualité, conforme aux besoins du marché du travail et déboucher sur une certification validée au moyen de systèmes de certification transparents et clairs qui permettent une reconnaissance mutuelle entre les États membres;***

Or. en

Amendement 202
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande que la directive proposée s'accompagne d'un remaniement du Fonds pour une transition juste en vue de la période de programmation après 2027, de façon à garantir que celui-ci fonctionne suivant les principes de la gestion partagée et du partenariat, tout en étant doté d'un budget plus important; souligne que le nouveau Fonds devrait aider les employeurs à garantir le droit à la	9. ***regrette que la Commission n'ait pas proposé la création d'un Fonds pour une transition juste autonome dans sa récente proposition pour le cadre financier pluriannuel 2028-2034 (CFP);*** demande que la directive proposée s'accompagne d'un remaniement du Fonds pour une transition juste en vue de la période de programmation après 2027, de façon à garantir que celui-ci fonctionne

formation des travailleurs, ainsi que le déploiement de plans de transition au niveau des entreprises; demande instamment l'ajout de conditionnalités sociales dans le financement de la transition afin d'encourager l'inclusion;

suivant les principes de la gestion partagée et du partenariat, tout en étant doté d'un budget plus important; souligne que le nouveau Fonds devrait aider les employeurs à garantir le droit à la formation des travailleurs, ainsi que le déploiement de plans de transition au niveau des entreprises; demande instamment l'ajout de conditionnalités sociales dans le financement de la transition afin d'encourager l'inclusion;

Or. en

Amendement 203
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande que la directive proposée s'accompagne d'un remaniement du Fonds pour une transition juste en vue de la période de programmation après 2027, de façon à garantir que celui-ci fonctionne suivant les principes de la gestion partagée et du partenariat, tout en étant doté d'un budget plus important; souligne que le nouveau Fonds devrait aider les employeurs à garantir le droit à la formation des travailleurs, ainsi que le déploiement de plans de transition au niveau des entreprises; demande instamment l'ajout de conditionnalités sociales dans le financement de la transition afin d'encourager l'inclusion;	9. demande que la directive proposée s'accompagne d'un remaniement du Fonds pour une transition juste en vue de la période de programmation après 2027, de façon à garantir que celui-ci fonctionne suivant les principes de la gestion partagée et du partenariat, tout en étant doté d'un budget plus important; souligne que le nouveau Fonds devrait aider les employeurs à garantir le droit à la formation des travailleurs, ainsi que le déploiement de plans de transition au niveau des entreprises; demande instamment l'ajout de conditionnalités sociales dans le financement de la transition afin d'encourager l'inclusion ***sous réserve du respect des conventions collectives, des droits du travail, de l'égalité salariale entre les sexes et de la non-discrimination***;

Or. el

Amendement 204
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. regrette que la Commission n'ait pas proposé la création d'un Fonds pour une transition juste (FTJ) autonome dans ses récentes propositions pour le futur cadre financier pluriannuel (CFP); demande donc le maintien du FTJ sous la forme du FTJ II, pour la période de programmation postérieure à 2027, afin d'apporter un soutien direct aux ménages et aux collectivités en vue de la transition et de permettre une capacité d'intervention proportionnée à l'ampleur des incidences de la transition vers les objectifs énergétiques de l'Union à l'horizon 2030 dans le domaine socio-économique et en matière d'emploi, de démographie et d'environnement; souligne que ce Fonds devrait fonctionner selon les principes de la gestion partagée et du partenariat, dans le cadre de la politique de cohésion, et qu'il devrait disposer de sa propre dotation budgétaire prévisible, garantissant son autonomie par rapport aux instruments extraordinaires de réaction aux crises, tels que NextGenerationEU; estime que le Fonds devrait fonctionner suivant les principes de la gestion partagée et du partenariat, tout en étant doté d'un budget plus important;

Or. en

Amendement 205
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. se félicite de la note d'orientation du Cedefop sur la création d'une carte des qualifications européenne[1 bis] qui renforce la transparence, la comparabilité et la portabilité des qualifications en Europe; souligne qu'une telle carte ne doit pas se cantonner au simple exercice académique, mais servir d'outil pratique à des fins de compétitivité, de pertinence au regard du marché du travail et de mobilité; demande à la Commission et aux États membres de s'assurer que le cadre de qualifications européen est fermement ancré dans les besoins économiques, dans la politique industrielle et dans les investissements en matière de compétences afin de favoriser l'accès des entrepreneurs, des PME et des entreprises à une main-d'œuvre dotée de compétences techniques comme transversales; souligne que cette approche est essentielle pour faire correspondre l'offre et la demande en matière de compétences afin d'encourager la croissance et l'innovation;

[1 bis] https://www.cedefop.europa.eu/files/9191_en.pdf

Or. en

Amendement 206
Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. juge nécessaires les investissements directs publics et privés dans les infrastructures propres, dans les projets d'énergie renouvelable et dans les

activités de l'économie circulaire afin de redynamiser les économies locales et de contribuer à la création d'emplois; relève qu'il est nécessaire d'exploiter les atouts régionaux en investissant dans des secteurs déjà forts ou disposant d'avantages comparatifs; estime que la spécialisation régionale peut constituer le fondement de pôles industriels écologiques; fait valoir que le fait de soutenir la recherche et l'innovation et d'encourager la collaboration entre les université et les entreprises peut faire naître de nouveaux modèles commerciaux durables;

Or. en

Amendement 207
Pál Szekeres, Séverine Werbrouck, Nikola Bartůšek, Mélanie Disdier, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. demande que soit réalisée une étude de faisabilité pour la période de programmation après 2027 afin d'estimer si, et dans quelle mesure, les fonds actuels fonctionnent en s'appuyant sur des approches complètes qui tiennent compte de la migration, de la politique énergétique, de la recherche et de l'innovation européenne, et de favoriser l'adoption de stratégies nationales pour une transition juste en accordant une attention particulière à l'élaboration d'une vision à long terme et de perspectives concrètes pour les économies locales et la main-d'œuvre dans toutes les régions touchées;

Or. en

Amendement 208
Andrzej Buła, Gheorghe Falcă

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne l'importance pour les travailleurs de développer des compétences numériques de base comme des compétences avancées; insiste sur l'importance de doter chaque citoyen de compétences fondamentales en matière de littératie numérique, de conscience des données et d'utilisation en toute sécurité des outils en ligne afin de rester employables et adaptables, tout en encourageant l'acquisition de compétences plus avancées;

Or. en

Amendement 209
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Miriam Lexmann, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. souligne qu'une formation efficace dépend de la disponibilité d'enseignants et de formateurs possédant des connaissances actuelles sur l'économie durable et verte, l'efficacité énergétique et les technologies vertes et numériques; souligne que leur rôle est essentiel dans la promotion des compétences et des aptitudes appropriées, tant pour les jeunes que pour les plus âgés de travailleurs, ainsi que pour la reconversion et le perfectionnement professionnels appropriés pour les personnes touchées par la transition verte; souligne que l'éducation et la

formation de ces enseignants et formateurs devraient donc être une priorité absolue de toute stratégie de réponse en matière de compétences aux niveaux européen, national, régional et local;

Or. en

Amendement 210
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. demande aux États membres de garantir un financement durable aux mesures en vue d'une transition juste au travers du Fonds pour la transition juste, reposant sur les ressources publiques, les cotisations des employeurs et les fonds de l'Union; estime que les employeurs assument une part équitable des coûts de formation et de reconversion;

Or. en

Amendement 211
Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. relève qu'une panoplie de mesures intégrée et cohérente est nécessaire pour atteindre les objectifs de la transition juste; préconise l'intégration des objectifs en matière d'inclusion, de protection sociale et de compétences dans toutes les mesures adoptées par l'Union dans les domaines du climat et de l'industrie;

Or. en

Amendement 212
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Miriam Lexmann, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi, Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. souligne que les établissements d'enseignement et de formation doivent renforcer la pertinence de leurs formations en fonction des besoins du marché du travail concurrentiel et préparer les apprenants, les formateurs et les enseignants aux connaissances et aux compétences nécessaires pour être des acteurs actifs du changement en vue d'une transition juste vers des économies durables sur le plan environnemental et une société où chacun a sa place;

Or. en

Amendement 213
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Miriam Lexmann, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quinquies. souligne l'importance des compétences de base et des compétences cognitives et de la préparation des instruments nécessaires pour encourager les citoyens à se rendre compte des effets de ces compétences, telles que l'esprit critique, la résilience, la souplesse et l'agilité, la motivation et la conscience de soi, la curiosité et l'apprentissage tout au

long de la vie, sur leur développement et leur épanouissement personnels, en reconnaissant qu'il importe que les travailleurs sachent s'adapter aux perturbations de leur lieu de travail, faire preuve d'efficacité personnelle et travailler en équipe;

Or. en

Amendement 214
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Miriam Lexmann, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi

Proposition de résolution
Paragraphe 9 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 sexies. souligne qu'il est crucial de bâtir de solides compétences administratives et techniques aux niveaux national, régional et local afin d'utiliser efficacement les fonds de l'Union; appelle de ses vœux une augmentation des investissements visant à renforcer les capacités administratives et techniques au niveau local; souligne qu'il convient que les autorités de gestion soient dotées du personnel, des compétences et des systèmes adéquats afin de garantir la préparation, la conformité, le suivi et l'évaluation appropriés du projet; insiste sur le fait que le renforcement des capacités administratives est une condition préalable à la mobilisation d'investissements, à la diminution de la complexité et à l'harmonisation de l'action pour le climat avec la croissance;

Or. en

Amendement 215
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Miriam Lexmann, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi, Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 9 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 septies. invite la Commission et les États membres à faciliter les investissements à grande comme à petite échelle en réduisant les charges administratives, en simplifiant les procédures et en garantissant l'utilisation efficace des fonds de l'Union; souligne qu'il convient d'offrir aux entrepreneurs, aux PME et aux grandes entreprises des conditions favorables aux investissements, au développement et à l'innovation, notamment dans les régions rurales et moins développées; fait remarquer que de tels investissements sont essentiels au renforcement de la base industrielle et technologique de l'Europe, à la création d'emplois de qualité et à la constitution d'une main-d'œuvre adaptée aux réalités, aux ressources et aux besoins spécifiques au niveau local, de manière à pleinement exploiter le potentiel régional et à stimuler la compétitivité, la croissance durable et la création de valeur à long terme;

Or. en

Amendement 216
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek, Pál Szekeres
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande aux États membres de réserver un financement suffisant aux programmes d'acquisition de compétences et de formation professionnelle de qualité, qui sont un investissement à long terme	***supprimé***

dans la productivité des travailleurs et des entreprises, la croissance et la compétitivité; demande aux États membres de tirer parti de manière stratégique, avec le soutien de la Commission, des instruments de l'Union existants afin de mettre en œuvre l'union des compétences, en particulier la garantie de compétences; demande aux États membres d'employer davantage les recettes nationales du régime d'échange de droits d'émission à des fins de formation des travailleurs et de redistribution de la main d'œuvre; demande à la Commission d'étudier la manière dont les partenariats public-privé entre les États membres et les entreprises peuvent financer la formation, la reconversion professionnelle et le perfectionnement professionnel des travailleurs, notamment le droit individuel à la formation des travailleurs, et d'émettre des orientations à ce sujet;

Or. fr

Amendement 217
Andrea Wechsler, Miriam Lexmann, Raúl de la Hoz Quintano, Angelika Winzig, Henrik Dahl

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande aux États membres de réserver un financement suffisant aux programmes d'acquisition de compétences et de formation professionnelle de qualité, qui sont un investissement à long terme dans la productivité des travailleurs et des entreprises, la croissance et la compétitivité; demande aux États membres de tirer parti de manière stratégique, avec le soutien de la Commission, des instruments de l'Union existants afin de mettre en œuvre l'union des compétences,	10. demande aux États membres de réserver un financement suffisant aux programmes d'acquisition de compétences et de formation professionnelle de qualité, qui sont un investissement à long terme dans la productivité des travailleurs et des entreprises, la croissance et la compétitivité; demande aux États membres de tirer parti de manière stratégique, avec le soutien de la Commission, des instruments de l'Union existants afin de mettre en œuvre l'union des compétences,

en particulier la garantie de compétences; ***demande aux États membres d'employer davantage les recettes nationales du régime d'échange de droits d'émission à des fins de formation des travailleurs et de redistribution de la main-d'œuvre;*** demande à la Commission d'étudier la manière dont les partenariats public-privé entre les États membres et les entreprises peuvent financer la formation, la reconversion professionnelle et le perfectionnement professionnel des travailleurs***, notamment le droit individuel à la formation des travailleurs, et d'émettre des orientations à ce sujet***;	en particulier la garantie de compétences; demande à la Commission d'étudier la manière dont les partenariats public-privé entre les États membres et les entreprises peuvent financer la formation, la reconversion professionnelle et le perfectionnement professionnel des travailleurs;

Or. en

Amendement 218
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***demande aux*** États membres ***de réserver un financement suffisant aux*** programmes d'acquisition de compétences et de formation professionnelle de qualité, qui sont un investissement à long terme dans la productivité des travailleurs et des entreprises, la croissance et la compétitivité; demande aux États membres de tirer parti de manière stratégique, avec le soutien de la Commission, des instruments de l'Union existants afin de mettre en œuvre l'union des compétences, en particulier la garantie de compétences; demande aux États membres d'employer davantage les recettes nationales du régime d'échange de droits d'émission à des fins de formation des travailleurs et de redistribution de la main-d'œuvre; demande à la Commission d'étudier la manière dont les partenariats public-privé entre les États membres et les entreprises	10. ***encourage les*** États membres ***à proposer des*** programmes d'acquisition de compétences et de formation professionnelle de qualité, qui sont un investissement à long terme dans la productivité des travailleurs et des entreprises, la croissance et la compétitivité; demande aux États membres de tirer parti de manière stratégique, avec le soutien de la Commission, des instruments de l'Union existants afin de mettre en œuvre l'union des compétences, en particulier la garantie de compétences; demande aux États membres d'employer davantage les recettes nationales du régime d'échange de droits d'émission à des fins de formation des travailleurs et de redistribution de la main-d'œuvre; demande à la Commission d'étudier la manière dont les partenariats public-privé entre les États membres et les entreprises

peuvent financer la formation, la reconversion professionnelle et le perfectionnement professionnel des travailleurs, notamment le droit individuel à la formation des travailleurs, et d'émettre des orientations à ce sujet;

peuvent financer la formation, la reconversion professionnelle et le perfectionnement professionnel des travailleurs, notamment le droit individuel à la formation des travailleurs, et d'émettre des orientations à ce sujet;

Or. en

Amendement 219
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande aux États membres de réserver un financement suffisant aux programmes d'acquisition de compétences et de formation professionnelle de qualité, qui sont un investissement à long terme ***dans la productivité des travailleurs et des entreprises, la croissance et la compétitivité***; demande aux États membres de tirer parti de manière stratégique, avec le soutien de la Commission, des instruments de l'Union existants afin de mettre en œuvre l'union des compétences, en particulier la garantie de compétences; demande aux États membres d'employer davantage les recettes nationales du régime d'échange de droits d'émission à des fins de formation des travailleurs et de redistribution de la main-d'œuvre; demande à la Commission d'étudier la manière dont les partenariats public-privé entre les États membres et les entreprises peuvent financer la formation, la reconversion professionnelle et le perfectionnement professionnel des travailleurs, notamment le droit individuel à la formation des travailleurs, et d'émettre des orientations à ce sujet;	10. demande aux États membres de réserver un financement suffisant aux programmes d'acquisition de compétences et de formation professionnelle de qualité, qui sont un investissement à long terme; demande aux États membres de tirer parti de manière stratégique, avec le soutien de la Commission, des instruments de l'Union existants afin de mettre en œuvre l'union des compétences, en particulier la garantie de compétences; demande aux États membres d'employer davantage les recettes nationales du régime d'échange de droits d'émission à des fins de formation des travailleurs et de redistribution de la main-d'œuvre; demande à la Commission d'étudier la manière dont les partenariats public-privé entre les États membres et les entreprises peuvent financer la formation, la reconversion professionnelle et le perfectionnement professionnel des travailleurs, notamment le droit individuel à la formation des travailleurs, et d'émettre des orientations à ce sujet; ***invite les États membres, avec le soutien de la Commission, à affecter des fonds dédiés visant à renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des partenaires sociaux afin de mettre en place la participation inclusive des***

travailleurs et de leurs représentants (ainsi que d'autres groupes cibles pertinents comme les organisations de jeunesse et les communautés locales), de s'engager dans un dialogue social et une négociation collective structurés, et de co-concevoir des plans territoriaux pour une transition juste de qualité, de les mettre en œuvre et d'en suivre l'exécution;

Or. en

Amendement 220
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande aux États membres de réserver un financement suffisant aux programmes d'acquisition de compétences et de formation professionnelle de qualité, qui sont un investissement à long terme dans la productivité des travailleurs et des entreprises, la croissance et la compétitivité; demande aux États membres de tirer parti de manière stratégique, avec le soutien de la Commission, des instruments de l'Union existants afin de mettre en œuvre l'union des compétences, en particulier la garantie de compétences; demande aux États membres d'employer davantage les recettes nationales du régime d'échange de droits d'émission à des fins de formation des travailleurs et de redistribution de la main-d'œuvre; demande à la Commission d'étudier la manière dont les partenariats public-privé entre les États membres et les entreprises peuvent financer la formation, la reconversion professionnelle et le perfectionnement professionnel des travailleurs, notamment le droit individuel à la formation des travailleurs, et d'émettre	10. demande aux États membres de réserver un financement suffisant aux programmes d'acquisition de compétences et de formation professionnelle de qualité, qui sont un investissement à long terme dans la productivité des travailleurs et des entreprises, la croissance et la compétitivité; demande aux États membres de tirer parti de manière stratégique, avec le soutien de la Commission, des instruments de l'Union existants afin de mettre en œuvre l'union des compétences, en particulier la garantie de compétences; demande aux États membres d'employer davantage les recettes nationales du régime d'échange de droits d'émission à des fins de formation des travailleurs et de redistribution de la main-d'œuvre; demande à la Commission d'étudier la manière dont les partenariats public-privé entre les États membres et les entreprises peuvent financer la formation, la reconversion professionnelle et le perfectionnement professionnel des travailleurs, notamment le droit individuel à la formation des travailleurs, et d'émettre

des orientations à ce sujet;	des orientations à ce sujet; ***invite la Commission, aux côtés des partenaires sociaux, à déterminer un ensemble harmonisé de conditions sociales minimales dans tous les États membres, lesquelles bénéficieront réellement aux travailleurs lors de l'attribution de fonds publics aux entreprises et aux industries, et ce pour garantir des dispositions relatives à la négociation collective, des salaires décents, des conditions de travail décentes et des dispositions en matière de santé et sécurité ainsi qu'une réflexion sur la réduction du temps de travail et les changements en matière de productivité afin de réduire les inégalités dans le monde du travail; estime que ces mesures pourraient également comprendre la création de garanties d'emploi, d'emplois de qualité, des investissements en matière de compétences, la garantie qu'aucune activité commerciale ne sera délocalisée dans un pays tiers où les normes sont moins élevées et celle que l'argent public est investi dans des emplois nationaux; demande aux États membres dont le taux de couverture des négociations collectives est inférieur à 80 % d'établir des plans nationaux assortis de calendriers précis et de mesures spécifiques de sorte à augmenter cette couverture; invite la Commission à fournir des orientations et de l'aide aux États membres dans le but de renforcer les systèmes de négociation, particulièrement au niveau sectoriel, avec la pleine participation des partenaires sociaux;***

Or. en

Amendement 221
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande aux États membres de réserver un financement suffisant aux programmes d'acquisition de compétences et de formation professionnelle de qualité, qui sont un investissement à long terme dans la productivité des travailleurs et des entreprises, la croissance et la compétitivité; demande aux États membres de tirer parti de manière stratégique, avec le soutien de la Commission, des instruments de l'Union existants afin de mettre en œuvre l'union des compétences, en particulier la garantie de compétences; demande aux États membres d'employer davantage les recettes nationales du régime d'échange de droits d'émission à des fins de formation des travailleurs et de redistribution de la main d'œuvre; demande à la Commission d'étudier la manière dont les partenariats public-privé entre les États membres et les entreprises peuvent financer la formation, la reconversion professionnelle et le perfectionnement professionnel des travailleurs, notamment le droit individuel à la formation des travailleurs, et d'émettre des orientations à ce sujet;	10. demande aux États membres de réserver un financement suffisant aux programmes d'acquisition de compétences et de formation professionnelle de qualité, qui sont un investissement à long terme dans la productivité des travailleurs et des entreprises, la croissance et la compétitivité; demande aux États membres de tirer parti de manière stratégique, avec le soutien de la Commission, des instruments de l'Union existants afin de mettre en œuvre l'union des compétences, en particulier la garantie de compétences; demande aux États membres d'employer davantage les recettes nationales du régime d'échange de droits d'émission à des fins de formation des travailleurs et de redistribution de la main d'œuvre ***en rejetant toute possibilité de licenciement***; demande à la Commission d'étudier la manière dont les partenariats public-privé entre les États membres et les entreprises peuvent financer la formation, la reconversion professionnelle et le perfectionnement professionnel des travailleurs, notamment le droit individuel à la formation des travailleurs, et d'émettre des orientations à ce sujet;
	Or. el

Amendement 222
Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. rappelle que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) peut soutenir les travailleurs touchés par les transitions écologique et numérique pendant le restant de la période de

programmation; salue la proposition de révision de l'actuel FEM et son objectif d'accélérer la procédure d'approbation des demandes et d'offrir un soutien plus approfondi et actif aux travailleurs concernés par des licenciements imminents; souligne néanmoins qu'il importe de veiller à ce que les entreprises en cours de restructuration souhaitant se présenter au titre du Fonds le fassent après pleine consultation des travailleurs et de leurs représentants, y compris en ce qui concerne l'élaboration du train de mesures personnalisées; déplore l'arrêt du (FEM) dans la proposition de cadre financier pluriannuel 2028-2034; souligne l'importance des mesures actives sur le marché de l'emploi pour réintégrer les travailleurs licenciés au marché du travail après une restructuration de grande ampleur; invite la Commission à faire en sorte de continuer d'offrir dans le prochain CFP un soutien spécifique aux travailleurs licenciés à la suite d'une restructuration de grande ampleur ou risquant de l'être;

Or. en

Amendement 223
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne qu'il importe de renforcer les capacités des autorités régionales à interagir efficacement avec les groupes cibles (travailleurs, organisations de la jeunesse, personnes âgées, citoyens préoccupés par l'environnement, associations d'agriculteurs et peuples autochtones) afin d'élaborer et de gérer des programmes d'aide sociale, et de mesurer les effets distributifs des

politiques;

Or. en

Amendement 224
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. demande aux États membres d'affecter une partie des recettes du régime d'échange de droits d'émission à la reconversion des travailleurs dans les régions à forte intensité de carbone et au soutien apporté aux PME en transition;

Or. en

Amendement 225
Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. rappelle qu'il importe de garantir un haut niveau de santé et de sécurité au travail des travailleurs; souligne l'importance de lutter en amont contre l'évolution des risques en matière de santé et de sécurité au travail quant aux tâches professionnelles, aux rythmes de travail et aux lieux de travail, notamment les risques environnementaux et psychosociaux, dans le cadre de la double transition; invite la Commission à effectuer un examen complet de l'actuel cadre stratégique relatif à la santé et à la sécurité au travail et du cadre législatif en vigueur en la matière dans le but de déceler les lacunes subsistantes et de

soumettre de nouvelles propositions ou leur mise à jour afin de garantir que l'acquis de l'Union continue d'être adapté à ses objectifs et d'orienter la conception du cadre stratégique après 2027;

Or. en

Amendement 226
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek, Pál Szekeres
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. fait valoir que des filets et systèmes de protection sociale robustes sont essentiels pour soutenir les travailleurs ***dans les périodes*** de transition; ***demande*** aux États membres de moderniser et de renforcer leurs systèmes et leurs services de protection sociale afin qu'ils soient résilients face aux chocs résultant des effets de la ***double transition*** sur le marché du travail;	11. fait valoir que des filets et systèmes de protection sociale robustes sont essentiels pour soutenir les travailleurs ***qui perdent leurs emplois à cause des politiques*** de transition; ***recommande*** aux États membres de moderniser et de renforcer leurs systèmes et leurs services de protection sociale afin qu'ils soient résilients face aux chocs résultant des effets de la ***réglementation européenne*** sur le marché du travail;

Or. fr

Amendement 227
Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. fait valoir que des filets et systèmes de protection sociale robustes sont essentiels pour soutenir les travailleurs dans les périodes de transition; demande aux États membres de moderniser et de	11. fait valoir que des filets et systèmes de protection sociale robustes sont essentiels pour soutenir les travailleurs dans les périodes de transition; demande aux États membres de moderniser et de

renforcer leurs systèmes et leurs services de protection sociale afin qu'ils soient résilients face aux chocs résultant des effets de la double transition sur le marché du travail;	renforcer leurs systèmes et leurs services de protection sociale afin qu'ils soient résilients face aux chocs résultant des effets de la double transition sur le marché du travail; ***exhorte les États membres à mettre pleinement en œuvre la recommandation du Conseil relative à l'accès des travailleurs salariés et non salariés à la protection sociale; demande à la Commission de surveiller les risques et les avancées en la matière grâce au tableau de bord social et au cadre de convergence sociale; souligne qu'il importe de faire en sorte que les offres des services publics de l'emploi nationaux soient adaptées aux évolutions du marché du travail afin d'apporter un soutien aux personnes qui changent d'emploi en raison d'une transition et de faciliter ce processus;***

Or. en

Amendement 228
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. fait valoir que des filets et systèmes de protection sociale robustes sont essentiels pour soutenir les travailleurs dans les périodes de transition; demande aux États membres de ***moderniser et de*** renforcer leurs systèmes et leurs services de protection sociale afin qu'ils soient résilients face aux chocs résultant des effets de la double transition sur le marché du travail;	11. fait valoir que des filets et systèmes de protection sociale robustes sont essentiels pour soutenir les travailleurs ***et renforcer la cohésion sociale*** dans les périodes de transition; demande aux États membres***, en concertation avec les partenaires sociaux et des organisations de la société civile,*** de renforcer leurs systèmes et leurs services de protection sociale ***ainsi que leur soutien aux prestataires de services sociaux à but non lucratif, en mettant notamment l'accent sur l'imposition équitable et progressive, les politiques d'inclusion sociale, l'aide au revenu et l'accès à des services***

essentiels et à un logement abordables, afin qu'ils soient résilients face aux chocs résultant des effets de la double transition sur le marché du travail ***et que les salariés touchés par une perte d'emploi conservent autant que possible le même niveau de vie***;

Or. en

Amendement 229
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. fait valoir que des filets et systèmes de protection sociale robustes sont essentiels pour soutenir les travailleurs dans les périodes de transition; demande aux États membres de moderniser et de renforcer leurs systèmes et leurs services de protection sociale afin qu'ils soient résilients face aux chocs résultant des effets de la double transition sur le marché du travail;	11. fait valoir que des filets et systèmes de protection sociale robustes sont essentiels pour soutenir les travailleurs dans les périodes de transition; ***souligne que des avantages visibles pour les ménages, tels qu'une diminution des factures de consommation courante et une amélioration des conditions de vie, sont des éléments essentiels pour emporter l'adhésion de l'opinion publique; estime que la présente directive devrait associer les mesures de rénovation à une communication transparente concernant ces avantages;*** demande aux États membres de moderniser et de renforcer leurs systèmes et leurs services de protection sociale afin qu'ils soient résilients face aux chocs résultant des effets de la double transition sur le marché du travail;

Or. en

Amendement 230
Rudi Kennes

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. fait valoir que des filets et systèmes de protection sociale robustes sont essentiels pour soutenir les travailleurs dans les périodes de transition; demande aux États membres de moderniser et de renforcer leurs systèmes et leurs services de protection sociale afin qu'ils soient résilients face aux chocs résultant des effets de la double transition sur le marché du travail;	11. fait valoir que des filets et systèmes de protection sociale robustes sont essentiels pour soutenir les travailleurs dans les périodes de transition; demande aux États membres de moderniser et de renforcer leurs systèmes et leurs services de protection sociale afin qu'ils soient résilients face aux chocs résultant des effets de la double transition sur le marché du travail; ***souligne que, pour garantir une transition juste et équitable, les systèmes et les filets de protection sociale devraient garantir à tout un chacun un emploi de qualité, un revenu et la stabilité;***

Or. en

Amendement 231
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. fait valoir que des filets et systèmes de protection sociale robustes sont essentiels pour soutenir les travailleurs dans les périodes de transition; demande aux États membres de moderniser et de renforcer leurs systèmes et leurs services de protection sociale afin qu'ils soient résilients face aux chocs résultant des effets de la double transition sur le marché du travail;	11. fait valoir que des filets et systèmes de protection sociale robustes sont essentiels pour soutenir les travailleurs dans les périodes de transition; demande aux États membres de moderniser et de renforcer leurs systèmes et leurs services de protection sociale afin qu'ils soient résilients face aux chocs résultant des effets de la double transition sur le marché du travail; ***demande que l'accès universel aux allocations de chômage et aux services publics soit garanti afin de prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale pendant la période de transition;***

Or. el

Amendement 232
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. fait valoir que des filets et systèmes de protection sociale robustes sont essentiels pour soutenir les travailleurs dans les périodes de transition; demande aux États membres de moderniser et de renforcer leurs systèmes et leurs services de protection sociale afin qu'ils soient résilients face aux chocs résultant des effets de la double transition sur le marché du travail;	11. fait valoir que des filets et systèmes de protection sociale robustes sont essentiels pour soutenir les travailleurs dans les périodes de transition; demande aux États membres de moderniser et de renforcer leurs systèmes et leurs services de protection sociale***, tout en garantissant leur pérennité sur le long terme,*** afin qu'ils soient résilients face aux chocs résultant des effets de la double transition sur le marché du travail;

Or. en

Amendement 233
Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne l'importance d'adopter des politiques ciblées visant à aider les personnes les plus touchées par la double transition, et notamment les personnes en situation précaire; insiste sur le fait qu'un soutien actif et des interventions précoces sont nécessaires pour éviter que les personnes en situation précaire n'entrent dans de longues périodes de chômage ou ne deviennent des travailleurs découragés; demande aux États membres d'augmenter considérablement leur soutien actif en faveur d'un emploi de qualité, notamment en y favorisant l'accès et en le protégeant, en promouvant l'entrepreneuriat et en stimulant la création d'emplois de qualité; met en

avant le rôle des subventions salariales, des procédures d'achat ciblées et des travaux publics locaux dans la création d'emplois transitoires;

Or. en

Amendement 234
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. exige qu'en cas de non-respect des dispositions adoptées dans le droit national conformément à la présente directive, les États membres garantissent que la taxe versée par l'employeur en raison de la transition juste est multipliée par deux pendant six mois; estime que si l'entreprise ne se conforme pas à la sanction pécuniaire dans le délai imparti, les États membres publient une déclaration publique indiquant la responsabilité de l'entreprise à l'égard de l'infraction et la nature de cette dernière;

Or. en

Amendement 235
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. rappelle que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés est pertinent pour aider les travailleurs concernés par un licenciement imminent

dans des entreprises en cours de restructuration et encourage les États membres, avec l'aide de la Commission, à pleinement l'utiliser;

Or. en

Amendement 236
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne que, pendant les périodes de transition, il convient de protéger l'accès aux services sociaux essentiels, tels que les soins de santé, les transports, l'énergie et l'éducation; appelle de ses vœux des évaluations d'impact de tous les investissements régionaux importants en vue de la transition;

Or. en

Amendement 237
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. demande aux États membres d'exiger des entreprises qu'elles établissent une procédure équitable, mise à la disposition du public, accessible, prévisible et transparente pour permettre aux travailleurs relevant du champ d'application de la présente directive, à leurs représentants et aux autres parties prenantes concernées de leur soumettre des plaintes concernant l'application des droits des travailleurs dans le cadre d'une

transition juste et de leurs droits connexes; estime que cette procédure devrait, le cas échéant, être intégrée à la procédure visée à l'article 14 de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDDD); demande que les entreprises prennent des mesures pour empêcher toute forme de représailles en garantissant la confidentialité de l'identité de la personne ou de l'organisation qui dépose la plainte, conformément à la CSDDD et au droit national applicable;

Or. en

Amendement 238
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. souligne la nécessité de soutenir les dispositifs de chômage partiel et l'importance d'apporter un soutien ciblé aux travailleurs touchés par les transitions, en s'appuyant sur l'expérience positive de l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE); appelle de ses vœux un renforcement du SURE, étant donné que le soutien apporté à de telles mesures de protection de l'emploi en temps de crise peut stabiliser les dépenses publiques allouées aux politiques en matière d'emploi et aux mesures en vue d'une transition juste pour atténuer les effets immédiats de la transformation nécessaire de l'économie de l'Union sur les emplois;

Or. en

Amendement 239
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que les effets sur l'emploi varieront d'une région à l'autre et d'un groupe à l'autre; insiste à cet égard sur la nécessité de faire participer et d'autonomiser les citoyens et les parties prenantes à l'échelle locale, afin qu'ils deviennent des acteurs dynamiques de la transition; souligne que les autorités publiques doivent procéder à une consultation stratégique des partenaires sociaux et à une coopération stratégique avec eux pour gérer la transition; souligne que des consultations précoces et l'octroi de mandats clairs et de droits de vote aux partenaires sociaux, aux PME, à la société civile et aux jeunes dans les organes de coordination régionale peuvent permettre une participation significative;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 240
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que les effets sur l'emploi varieront d'une région à l'autre et d'un groupe à l'autre; insiste à cet égard sur la nécessité de faire participer et d'autonomiser les citoyens et les parties	12. souligne que les effets sur l'emploi varieront d'une région à l'autre et d'un groupe à l'autre; insiste à cet égard sur la nécessité ***impérative*** de faire participer et d'autonomiser les citoyens et les parties

prenantes à l'échelle locale, afin qu'ils deviennent des acteurs dynamiques de la transition; souligne que les autorités publiques doivent procéder à une ***consultation*** stratégique ***des*** partenaires sociaux ***et à une coopération stratégique avec eux*** pour gérer la transition; souligne que ***des consultations précoces et l'octroi de mandats clairs et de droits de vote aux*** partenaires sociaux, ***aux*** PME, ***à*** la société civile et ***aux*** jeunes dans les organes de coordination régionale peuvent permettre une participation significative;

prenantes à l'échelle locale, afin qu'ils deviennent des acteurs dynamiques de la transition; souligne que les autorités publiques doivent procéder à une ***conception*** stratégique ***avec les*** partenaires sociaux pour gérer la transition; souligne que ***l'engagement des*** partenaires sociaux, ***des*** PME, ***de*** la société civile et ***des*** jeunes dans les organes de coordination régionale peuvent permettre une participation significative***, ainsi que la fourniture de méthodes et de mesures de participation accessibles, y compris, mais sans s'y limiter, un accès linguistique, du temps de travail rémunéré, une garde d'enfants, la couverture des frais de déplacement et des mécanismes efficaces de traitement des plaintes et de recours afin que les communautés concernées puissent contester et réparer les préjudices subis***;

Or. en

Amendement 241
Andrea Wechsler, Miriam Lexmann, Raúl de la Hoz Quintano, Angelika Winzig, Henrik Dahl

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que les effets sur l'emploi varieront d'une région à l'autre et d'un groupe à l'autre; insiste à cet égard sur la nécessité de faire participer et d'autonomiser les citoyens et les parties prenantes à l'échelle locale, afin qu'ils deviennent des acteurs dynamiques de la transition; souligne que les autorités publiques doivent procéder à une consultation stratégique des partenaires sociaux et à une coopération stratégique avec eux pour gérer la transition; ***souligne que des consultations précoces et l'octroi de mandats clairs et de droits de vote aux partenaires sociaux, aux PME, à la***	12. souligne que les effets sur l'emploi varieront d'une région à l'autre et d'un groupe à l'autre; insiste à cet égard sur la nécessité de faire participer et d'autonomiser les citoyens et les parties prenantes à l'échelle locale, afin qu'ils deviennent des acteurs dynamiques de la transition; souligne que les autorités publiques doivent procéder à une consultation stratégique des partenaires sociaux et à une coopération stratégique avec eux pour gérer la transition;

société civile et aux jeunes dans les organes de coordination régionale peuvent permettre une participation significative;

Or. en

Amendement 242
Branislav Ondruš

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que les effets sur l'emploi varieront d'une région à l'autre et d'un groupe à l'autre; insiste à cet égard sur la nécessité de faire participer et d'autonomiser les citoyens et les parties prenantes à l'échelle locale, afin qu'ils deviennent des acteurs dynamiques de la transition; souligne que les autorités publiques doivent procéder à une consultation stratégique des partenaires sociaux et à une coopération stratégique avec eux pour gérer la transition; souligne que des consultations précoces et l'octroi de mandats clairs et de droits de vote aux partenaires sociaux, aux PME, à la société civile et aux jeunes dans les organes de coordination régionale peuvent permettre une participation significative;	12. souligne que les effets sur l'emploi varieront d'une région à l'autre et d'un groupe à l'autre; insiste à cet égard sur la nécessité de faire participer et d'autonomiser les citoyens et les parties prenantes à l'échelle locale, afin qu'ils deviennent des acteurs dynamiques de la transition; souligne que les autorités publiques doivent procéder à une consultation stratégique des partenaires sociaux et à une coopération stratégique avec eux pour gérer la transition; souligne que des consultations précoces et l'octroi de mandats clairs et de droits de vote aux partenaires sociaux, aux PME, ***y compris aux entreprises sociales,*** à la société civile et aux jeunes dans les organes de coordination régionale peuvent permettre une participation significative;

Or. en

Amendement 243
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*

12. souligne que les effets sur l'emploi varieront d'une région à l'autre et d'un groupe à l'autre; insiste à cet égard sur la nécessité de faire participer et d'autonomiser les citoyens et les parties prenantes à l'échelle locale, afin qu'ils deviennent des acteurs dynamiques de la transition; souligne que les autorités publiques doivent procéder à une consultation stratégique des partenaires sociaux et à une coopération stratégique avec eux pour gérer la transition; souligne que des consultations précoces et l'octroi de mandats clairs et de droits de vote aux partenaires sociaux, aux PME, à la société civile ***et*** aux jeunes dans les organes de coordination régionale peuvent permettre une participation significative;	12. souligne que les effets sur l'emploi varieront d'une région à l'autre et d'un groupe à l'autre; insiste à cet égard sur la nécessité de faire participer et d'autonomiser les citoyens et les parties prenantes à l'échelle locale, afin qu'ils deviennent des acteurs dynamiques de la transition; souligne que les autorités publiques doivent procéder à une consultation stratégique des partenaires sociaux et à une coopération stratégique avec eux pour gérer la transition; souligne que des consultations précoces et l'octroi de mandats clairs et de droits de vote aux partenaires sociaux, aux PME, à la société civile***,*** aux jeunes***, aux syndicats, aux associations de femmes et aux mouvements sociaux locaux*** dans les organes de coordination régionale peuvent permettre une participation significative;

Or. el

Amendement 244
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que les effets sur l'emploi varieront d'une région à l'autre et d'un groupe à l'autre; insiste à cet égard sur la nécessité de faire participer et d'autonomiser les citoyens et les parties prenantes à l'échelle locale, afin qu'ils deviennent des acteurs dynamiques de la transition; souligne que les autorités publiques doivent procéder à une consultation stratégique des partenaires sociaux et à une coopération stratégique avec eux pour gérer la transition; souligne que des consultations précoces et l'octroi de mandats clairs et de droits de vote aux partenaires sociaux, aux PME, à la société	12. souligne que les effets sur l'emploi varieront d'une région à l'autre et d'un groupe à l'autre; insiste à cet égard sur la nécessité de faire participer et d'autonomiser les citoyens et les parties prenantes***, y compris les organisations de la société civile,*** à l'échelle locale, afin qu'ils deviennent des acteurs dynamiques de la transition; ***souligne qu'il importe de promouvoir les initiatives menées par les travailleurs, y compris les coopératives de travailleurs, les rachats d'entreprises par les salariés, et autres formes de propriété collective et fondée sur la communauté;*** souligne que les autorités publiques

civile et aux jeunes dans les organes de coordination régionale peuvent permettre une participation significative;

doivent procéder à une consultation stratégique des partenaires sociaux ***et de la société civile*** et à une coopération stratégique avec eux pour gérer la transition; souligne que des consultations précoces et l'octroi de mandats clairs et de droits de vote aux partenaires sociaux, aux PME, à la société civile***, à l'économie sociale*** et aux jeunes dans les organes de coordination régionale peuvent permettre une participation significative;

Or. en

Amendement 245
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que les effets sur l'emploi varieront d'une région à l'autre et d'un groupe à l'autre; insiste à cet égard sur la nécessité de faire participer et d'autonomiser les citoyens et les parties prenantes à l'échelle locale, afin qu'ils deviennent des acteurs dynamiques de la transition; souligne que les autorités publiques doivent procéder à une consultation stratégique des partenaires sociaux et à une coopération stratégique avec eux pour gérer la transition; souligne que des consultations précoces et l'octroi de mandats clairs et de droits de vote aux partenaires sociaux, aux PME, à la société civile et aux jeunes dans les organes de coordination régionale peuvent permettre une participation significative;	12. souligne que les effets sur l'emploi varieront d'une région à l'autre et d'un groupe à l'autre; insiste à cet égard sur la nécessité de faire participer et d'autonomiser les citoyens et les parties prenantes***, y compris les organisations de la société civile qui connaissent bien les défis rencontrés par les communautés locales ainsi que leurs besoins,*** à l'échelle locale, afin qu'ils deviennent des acteurs dynamiques de la transition; souligne que les autorités publiques doivent procéder à une consultation stratégique des partenaires sociaux et à une coopération stratégique avec eux pour gérer la transition; souligne que des consultations précoces et l'octroi de mandats clairs et de droits de vote aux partenaires sociaux, aux PME, à la société civile et aux jeunes dans les organes de coordination régionale peuvent permettre une participation significative;

Or. en

Amendement 246
Petr Bystron

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que les effets sur l'emploi varieront d'une région à l'autre et d'un groupe à l'autre; insiste à cet égard sur la nécessité de faire participer et d'autonomiser les citoyens et les parties prenantes à l'échelle locale, afin qu'ils deviennent des acteurs dynamiques ***de la*** transition; souligne que les autorités publiques doivent procéder à une consultation stratégique des partenaires sociaux et à une coopération stratégique avec eux pour gérer la transition; souligne que des consultations précoces et l'octroi de mandats clairs et de droits de vote aux partenaires sociaux, aux PME, à la société civile et aux jeunes dans les organes de coordination régionale peuvent permettre une participation significative;	12. souligne que les effets sur l'emploi varieront d'une région à l'autre et d'un groupe à l'autre; insiste à cet égard sur la nécessité de faire participer et d'autonomiser les citoyens et les parties prenantes à l'échelle locale, afin qu'ils deviennent des acteurs dynamiques ***et décident si*** transition ***il doit ou non y avoir***; souligne que les autorités publiques doivent procéder à une consultation stratégique des partenaires sociaux et à une coopération stratégique avec eux pour gérer la transition; souligne que des consultations précoces et l'octroi de mandats clairs et de droits de vote aux partenaires sociaux, aux PME, à la société civile et aux jeunes dans les organes de coordination régionale peuvent permettre une participation significative;

Or. en

Amendement 247
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne que la présente directive ne constitue pas une justification valable à la régression du niveau général de protection déjà fourni aux travailleurs dans les États membres, notamment au regard des droits à la formation, à la

transition professionnelle, à la sécurité de l'emploi et à la participation des travailleurs; insiste sur le fait que la présente directive ne porte pas atteinte à la faculté des États membres d'appliquer ou d'introduire des dispositions législatives, réglementaires ou administratives plus favorables aux travailleurs, ou de favoriser ou de permettre l'application de conventions collectives qui sont plus favorables aux travailleurs; relève que rien dans la présente directive n'est interprété ou appliqué de manière à porter atteinte ou à nuire aux droits fondamentaux reconnus dans les États membres ou à les restreindre, y compris le droit de négociation collective, le droit de grève ou le droit de mener une action collective; insiste sur le fait que la présente directive respecte l'autonomie des partenaires sociaux et n'a pas de conséquences sur leur capacité à négocier, à adopter ou à faire respecter des conventions collectives, ou à se livrer à d'autres activités dans le cadre des mécanismes nationaux de concertation sociale; souligne en outre que la présente directive crée des droits supplémentaires d'information, de consultation et de négociation collective dans des situations de transition et ne porte pas préjudice à l'application d'autres instruments du droit de l'Union relatifs à la participation des salariés;

Or. en

Amendement 248
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Miriam Lexmann, Liesbet Sommen, Giusi Princi

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

12 bis. demande à la Commission et aux États membres d'élaborer des politiques qui ouvrent des perspectives économiques au secteur privé, notamment aux PME, en réduisant les charges administratives, en diminuant les exigences en matière de cofinancement et en simplifiant l'accès au financement; souligne que les entrepreneurs et les petites entreprises jouent un rôle déterminant en matière d'investissement, d'innovation et de création d'emplois, et que les volets de financement et l'assistance technique doivent être adaptés à leurs besoins afin d'exploiter leur plein potentiel dans l'économie verte et numérique;

Or. en

Amendement 249
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne que les gouvernements devraient favoriser le renforcement des capacités des partenaires sociaux, en particulier au niveau régional (et dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation du Conseil visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique); relève que la démocratie délibérative permet aux citoyens de co-concevoir des politiques locales et régionales adaptées aux nécessités et aux particularités du territoire, ce qui accroît la participation et l'adhésion aux politiques;

Or. en

Amendement 250

András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite la Commission à inclure des normes adaptées aux personnes handicapées dans la présente directive, y compris sur l'accessibilité du lieu de travail, des formules souples de travail et des aménagements raisonnables lors des formations;

Or. en

Amendement 251
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Miriam Lexmann, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. insiste sur l'importance d'adopter des stratégies ciblées pour les zones rurales et périphériques où le sous-investissement, l'émigration et l'offre de main-d'œuvre faible menacent le développement à long terme; demande à la Commission et aux États membres d'encourager l'adoption de politiques territorialisées qui créent des perspectives économiques pour les individus comme pour les entreprises dans les régions rurales, attirent des investissements privés et créent des emplois locaux; souligne que ces stratégies sont nécessaires pour permettre aux citoyens de bâtir leur avenir dans leur communauté;

Or. en

Amendement 252
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. invite la Commission à reconnaître le «droit à une transition juste individuelle et collective» pour les travailleurs et les communautés, en Europe et en dehors de l'Union; estime qu'au niveau individuel, le droit à une transition juste inclut le droit à conserver un emploi ou à accéder à l'emploi dans des conditions équitables et décentes; estime qu'au niveau collectif, le droit à une transition juste sous-entend qu'aucune personne, aucun groupe ou territoire ne soit laissé pour compte;

Or. en

Amendement 253
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. souligne qu'il importe d'apporter une attention particulière au secteur des soins ainsi qu'aux travailleurs et aux régions dans les industries les plus touchées par la transition;

Or. en

Amendement 254
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Miriam Lexmann, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi

Proposition de résolution

Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. souligne que les projections régionales d'Eurostat indiquent la poursuite du déclin de la population en âge de travailler dans de nombreux territoires dans les années 2020 et 2030, en particulier dans les régions déjà touchées par le vieillissement démographique et l'émigration; observe que les déséquilibres démographiques augmentent les coûts sociaux et fiscaux du sous-investissement dans les zones rurales, y compris une diminution des bases d'imposition et une augmentation des coûts des services par habitant; souligne que de telles tendances risquent d'affaiblir l'offre de main-d'œuvre alors même que les travailleurs qualifiés sont essentiels aux transitions écologique et numérique; invite dès lors la Commission et les États membres à privilégier des investissements et des politiques ciblés qui élargissent les perspectives économiques dans les zones rurales, favorisent la création d'emplois et garantissent la disponibilité à long terme d'une main-d'œuvre qualifiée;

Or. en

Amendement 255
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. demande à la Commission de reconnaître également le «droit de rester» face à la mobilité forcée; estime que la mise en œuvre des mesures en vue d'une transition juste doit faire en sorte que les travailleurs et les communautés

	puissent rester dans la zone géographique où ils travaillent et/ou résident actuellement; estime que cela se traduit par un «droit de rester» sans lequel les mesures en vue d'une transition juste risquent de soumettre les travailleurs à une mobilité géographique qu'ils ne souhaitent pas;

Or. en

Amendement 256
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek, Pál Szekeres
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. demande à la Commission de soumettre, sur la base de l'article 153, paragraphe 2, point b), en liaison avec l'article 153, paragraphe 1, points a), b), e) et h), du traité FUE, et avant le 31 janvier 2027, une proposition de directive sur la transition juste dans le monde du travail, suivant les recommandations figurant en annexe;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 257
Miriam Lexmann, Henrik Dahl, Andrea Wechsler, Arba Kokalari, Angelika Winzig, Raúl de la Hoz Quintano

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. demande à la Commission de soumettre, sur la base de l'article 153, paragraphe 2, point b), en liaison avec	***supprimé***

l'article 153, paragraphe 1, points a), b), e) et h), du traité FUE, et avant le 31 janvier 2027, une proposition de directive sur la transition juste dans le monde du travail, suivant les recommandations figurant en annexe;

Or. en

Amendement 258
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. demande à la Commission de soumettre, sur la base de l'article 153, paragraphe 2, point b), en liaison avec l'article 153, paragraphe 1, points a), b), e) et h), du traité FUE, et avant le 31 janvier 2027, une proposition de directive sur la transition juste dans le monde du travail, suivant les recommandations figurant en annexe;	***supprimé***

Or. en

Amendement 259
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. demande à la Commission de soumettre***, sur la base de l'article 153, paragraphe 2, point b), en liaison avec l'article 153, paragraphe 1, points a), b), e) et h), du traité FUE, et avant le 31 janvier 2027,*** une proposition de ***directive*** sur la transition juste dans le monde du travail, ***suivant les***	13. demande à la Commission de soumettre une proposition de ***cadre*** sur la transition juste dans le monde du travail, ***après consultation des partenaires sociaux européens***;

recommandations figurant en annexe;

Or. en

Amendement 260
Evelyn Regner

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. demande à la Commission de soumettre, sur la base de l'article 153, paragraphe 2, ***point*** b), en liaison avec l'article 153, paragraphe 1, points a), b), e) et h), du traité FUE, et avant le 31 janvier 2027, une proposition de directive sur la transition juste dans le monde du travail, suivant les recommandations figurant en annexe;	13. demande à la Commission de soumettre, sur la base de l'article 153, paragraphe 2, ***points*** b) ***et c)***, en liaison avec l'article 153, paragraphe 1, points a), b), e) et h), du traité FUE, et avant le 31 janvier 2027, une proposition de directive sur la transition juste dans le monde du travail, suivant les recommandations figurant en annexe;

Or. en

Amendement 261
Andrea Wechsler, Miriam Lexmann, Raúl de la Hoz Quintano, Angelika Winzig, Henrik Dahl

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. estime que les incidences financières de la ***proposition demandée*** doivent être couvertes par des crédits budgétaires existants;	14. estime que les incidences financières de la ***résolution*** doivent être couvertes par des crédits budgétaires existants;

Or. en

Amendement 262
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***estime*** que les incidences financières de la proposition demandée doivent être couvertes par des crédits budgétaires existants;	14. ***insiste vivement sur le fait*** que les incidences financières de la proposition demandée doivent être couvertes par des crédits budgétaires existants ***sans augmenter les dépenses de l'Union ou imposer de charges supplémentaires aux contribuables***;

Or. en

Amendement 263
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. estime que les incidences financières de la proposition demandée doivent être couvertes par des crédits budgétaires existants;	14. estime que les incidences financières de la proposition demandée doivent être ***principalement*** couvertes par des crédits budgétaires existants; ***souligne qu'il est nécessaire d'évaluer aux niveaux national et de l'Union les ressources requises pour atteindre les objectifs de la proposition de directive;***

Or. en

Amendement 264
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. insiste sur le fait que la présente directive doit inclure des sanctions

efficaces, proportionnées et dissuasives applicables aux violations des droits et des obligations dont celle-ci dispose; souligne que la présente directive doit également inclure une clause de non-régression et des dispositions plus favorables afin de garantir son application équitable et cohérente dans l'ensemble de l'Union et d'assurer l'égalité des règles du jeu pour les entreprises, de prévenir la concurrence déloyale et d'apporter de la certitude aux employeurs comme aux travailleurs; fait en outre valoir que la présente directive doit préserver les droits existants et respecter l'autonomie des partenaires sociaux;

Or. en

Amendement 265
Miriam Lexmann, Henrik Dahl, Andrea Wechsler, Arba Kokalari, Angelika Winzig, Raúl de la Hoz Quintano

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution ***ainsi que les recommandations figurant en annexe*** à la Commission et au Conseil.	15. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution à la Commission et au Conseil.

Or. en

Amendement 266
Miriam Lexmann, Henrik Dahl, Andrea Wechsler, Arba Kokalari, Angelika Winzig, Raúl de la Hoz Quintano

Proposition de résolution
Annexe I

Proposition de résolution	*Amendement*
RECOMMANDATIONS CONCERNANT	***supprimé***

LE CONTENU DE LA PROPOSITION DEMANDÉE

Une directive pour une transition juste dans le monde du travail: garantir la création d'emplois et revitaliser les économies locales

Le Parlement européen estime que la future proposition législative de directive pour une transition juste dans le monde du travail: garantir la création d'emplois et revitaliser les économies locales devrait répondre aux principes et objectifs énoncés ci-après.

Recommandation 1: objectif général de la proposition

La proposition a pour objectif général de créer un cadre de l'Union constitué de mesures stratégiques qui pourront être mises en œuvre dans les régions touchées par la transition écologique et numérique afin de garantir l'équité sociale et l'inclusivité de celle-ci, ainsi que la création d'emplois de qualité.

Recommandation 2: forme de la proposition

Il convient que la proposition prenne la forme d'une directive.

Un ensemble complet de mesures étant nécessaire pour remplir l'objectif susmentionné, il convient que la proposition contienne des éléments relevant des domaines suivants:

a) les conditions de travail;

b) l'intégration des personnes exclues du marché du travail;

c) l'information et la consultation des travailleurs;

d) l'amélioration de l'environnement de travail pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs.

Recommandation 3: objet de la proposition

Il convient que la proposition soit centrée

sur les mesures stratégiques suivantes:

a) création d'un cadre destiné à anticiper et à gérer le changement dans les régions et les secteurs confrontés aux transitions, fondé sur les principes d'information et de consultation, de dialogue social et de négociation collective;

b) garantie, à partir du réexamen du cadre législatif, de l'application effective du droit à l'information et à la consultation des travailleurs et de leurs représentants dans le cadre des transitions;

c) création d'un droit individuel à une formation gratuite pour les travailleurs et sur leur temps de travail;

d) adoption de stratégies nationales pour une transition juste, permettant en particulier de proposer une vision de long terme pour les économies et la main-d'œuvre locales dans toutes les régions touchées;

e) élaboration de programmes d'aide aux entreprises, en particulier les PME et les acteurs locaux, afin d'encourager la création d'emplois locaux;

f) mise en correspondance de l'offre et de la demande de travail et de compétences, au moyen du recours combiné à la veille du marché du travail, à la collaboration renforcée entre les acteurs locaux et les prestataires de formation et à l'incitation à l'élaboration de plans de transition à l'échelle des entreprises;

g) mise en place d'une structure de suivi chargée de réaliser une prospective stratégique en ce qui concerne les effets de la transition et l'évolution du marché du travail.

Or. en

Amendement 267
Georgiana Teodorescu

Proposition de résolution
Annexe I

Proposition de résolution	*Amendement*
RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE CONTENU DE LA PROPOSITION DEMANDÉE	***supprimé***
Une directive pour une transition juste dans le monde du travail: garantir la création d'emplois et revitaliser les économies locales	
Le Parlement européen estime que la future proposition législative de directive pour une transition juste dans le monde du travail: garantir la création d'emplois et revitaliser les économies locales devrait répondre aux principes et objectifs énoncés ci-après.	
Recommandation 1: objectif général de la proposition	
La proposition a pour objectif général de créer un cadre de l'Union constitué de mesures stratégiques qui pourront être mises en œuvre dans les régions touchées par la transition écologique et numérique afin de garantir l'équité sociale et l'inclusivité de celle-ci, ainsi que la création d'emplois de qualité.	
Recommandation 2: forme de la proposition	
Il convient que la proposition prenne la forme d'une directive.	
Un ensemble complet de mesures étant nécessaire pour remplir l'objectif susmentionné, il convient que la proposition contienne des éléments relevant des domaines suivants:	
a) les conditions de travail;	
b) l'intégration des personnes exclues du marché du travail;	
c) l'information et la consultation des travailleurs;	

d) l'amélioration de l'environnement de travail pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs.

Recommandation 3: Objet de la proposition

Il convient que la proposition soit centrée sur les mesures stratégiques suivantes:

a) création d'un cadre destiné à anticiper et à gérer le changement dans les régions et les secteurs confrontés aux transitions, fondé sur les principes d'information et de consultation, de dialogue social et de négociation collective;

b) garantie, à partir du réexamen du cadre législatif, de l'application effective du droit à l'information et à la consultation des travailleurs et de leurs représentants dans le cadre des transitions;

c) création d'un droit individuel à une formation gratuite pour les travailleurs et sur leur temps de travail;

d) adoption de stratégies nationales pour une transition juste, permettant en particulier de proposer une vision de long terme pour les économies et la main-d'œuvre locales dans toutes les régions touchées;

e) élaboration de programmes d'aide aux entreprises, en particulier les PME et les acteurs locaux, afin d'encourager la création d'emplois locaux;

f) mise en correspondance de l'offre et de la demande de travail et de compétences, au moyen du recours combiné à la veille du marché du travail, à la collaboration renforcée entre les acteurs locaux et les prestataires de formation et à l'incitation à l'élaboration de plans de transition à l'échelle des entreprises;

g) mise en place d'une structure de suivi chargée de réaliser une prospective stratégique en ce qui concerne les effets de la transition et l'évolution du marché

du travail.

Or. en

Amendement 268
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek, Pál Szekeres
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Annexe – recommandation 1 – alinéa 1

Proposition de résolution	*Amendement*
La proposition a pour objectif général de ***créer un cadre de l'Union constitué*** de mesures stratégiques qui pourront être mises en œuvre dans les ***régions touchées*** par la transition écologique et numérique afin de garantir ***l'équité sociale et l'inclusivité de celle-ci, ainsi que la création d'emplois*** de qualité.	La proposition a pour objectif général de ***favoriser l'émergence*** de mesures stratégiques ***au sein des États membres,*** qui pourront être mises en œuvre dans les ***territoires touchés*** par la transition écologique et numérique afin de garantir ***des emplois*** de qualité.

Or. fr

Amendement 269
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 1 – alinéa 1

Proposition de résolution	*Amendement*
La proposition a pour objectif général de créer un cadre de l'Union constitué de mesures stratégiques qui pourront être mises en œuvre dans les régions touchées par la transition écologique et numérique afin de garantir l'équité sociale et l'inclusivité de celle-ci, ainsi que la création d'emplois de qualité.	La proposition a pour objectif général de créer un cadre de l'Union constitué de mesures stratégiques qui pourront être mises en œuvre dans les régions touchées par la transition écologique et numérique afin de garantir l'équité sociale et l'inclusivité de celle-ci, ainsi que la création d'emplois de qualité***, en insistant sur les emplois permanents à temps plein, les rémunérations équitables, les conventions collectives, l'égalité de genre, ainsi que la réduction de la précarité et du***

travail non déclaré.

Or. el

Amendement 270
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 1 – alinéa 1

Proposition de résolution	*Amendement*
La proposition a pour objectif général de créer un cadre de l'Union constitué de mesures stratégiques qui pourront être mises en œuvre dans les régions touchées par la transition écologique et numérique afin de garantir l'équité sociale et l'inclusivité de celle-ci, ainsi que la création d'emplois de qualité.	La proposition a pour objectif général de créer un cadre de l'Union constitué de mesures stratégiques qui pourront être mises en œuvre dans les régions touchées par la transition écologique et numérique afin de garantir l'équité sociale et l'inclusivité de celle-ci, ainsi que la création ***et la protection*** d'emplois de qualité.

Or. en

Amendement 271
Pál Szekeres, Séverine Werbrouck, Nikola Bartůšek, Mélanie Disdier, Marie Dauchy

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 1 – alinéa 1 – sous-alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	La proposition devrait également avoir pour objectif général d'aborder la question de la réduction de l'afflux de migrants en situation irrégulière et non qualifiés, et de garantir une énergie abordable et bon marché aux PME.

Or. en

Amendement 272

Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek, Pál Szekeres
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 2 – alinéa 1

Proposition de résolution	*Amendement*
Il convient que la proposition prenne la forme d'une directive.	***supprimé***

Or. fr

Amendement 273
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 2 – alinéa 2 – point d bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d bis) des normes minimales contraignantes pour garantir une protection sociale solide, une protection contre les licenciements pendant les transitions et la reconnaissance juridique des droits de participation des travailleurs.

Or. el

Amendement 274
Johan Danielsson

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 2 – alinéa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Une telle directive doit offrir la possibilité aux partenaires sociaux, au niveau approprié et en respectant les conditions prévues par les États membres, de faire respecter ou d'adopter des conventions collectives qui adaptent, complètent et/ou

différent des règles visées dans la présente directive, du moment que le système national garantit un résultat équitable et ne porte pas préjudice aux droits fondamentaux. Une directive ne porte aucunement atteinte à l'exercice des droits fondamentaux reconnus dans les États membres et au niveau de l'Union, notamment le droit ou la liberté de faire grève ou d'entreprendre d'autres actions prévues par les systèmes de relations du travail propres aux États membres, conformément à la législation et/ou aux pratiques nationales. Elle ne porte pas non plus atteinte au droit de négocier, de conclure et d'appliquer des conventions collectives ou de mener des actions collectives conformément à la législation et/ou aux pratiques nationales.

Or. en

Amendement 275
Mélanie Disdier, Marie Dauchy, Nikola Bartůšek, Pál Szekeres
au nom du groupe PfE
Séverine Werbrouck

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3 Recommandation 3: objet de la proposition	***supprimé***
Il convient que la proposition soit centrée sur les mesures stratégiques suivantes:	
a) création d'un cadre destiné à anticiper et à gérer le changement dans les régions et les secteurs confrontés aux transitions, fondé sur les principes d'information et de consultation, de dialogue social et de négociation collective;	
b) garantie, à partir du réexamen du cadre législatif, de l'application effective du droit à l'information et à la consultation des travailleurs et de leurs	

représentants dans le cadre des transitions;

c) création d'un droit individuel à une formation gratuite pour les travailleurs et sur leur temps de travail;

d) adoption de stratégies nationales pour une transition juste, permettant en particulier de proposer une vision de long terme pour les économies et la main-d'œuvre locales dans toutes les régions touchées;

e) élaboration de programmes d'aide aux entreprises, en particulier les PME et les acteurs locaux, afin d'encourager la création d'emplois locaux;

f) mise en correspondance de l'offre et de la demande de travail et de compétences, au moyen du recours combiné à la veille du marché du travail, à la collaboration renforcée entre les acteurs locaux et les prestataires de formation et à l'incitation à l'élaboration de plans de transition à l'échelle des entreprises;

g) mise en place d'une structure de suivi chargée de réaliser une prospective stratégique en ce qui concerne les effets de la transition et l'évolution du marché du travail.

Or. fr

Amendement 276
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) création d'un cadre destiné à anticiper et à gérer le changement dans les régions ***et*** les secteurs confrontés aux transitions, ***fondé sur les principes d'information*** et ***de*** consultation, ***de*** dialogue social et ***de*** négociation	a) création d'un cadre destiné à anticiper et à gérer le changement dans les régions***,*** les secteurs ***et les entreprises*** confrontés aux transitions, ***grâce à l'information*** et ***à la*** consultation ***effectives et en temps utile des travailleurs***

collective;	***et de leurs représentants (ainsi que des autres parties prenantes concernées, dont les communautés locales, les peuples autochtones, les groupes de jeunes et les citoyens concernés)***, ***grâce au*** dialogue social et ***à la*** négociation collective;

Or. en

Amendement 277
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) création d'un cadre destiné à anticiper et à gérer le changement dans les régions ***et*** les secteurs confrontés aux transitions, ***fondé sur les principes d'information*** et ***de*** consultation, ***de*** dialogue social et ***de*** négociation collective;	a) création d'un cadre destiné à anticiper et à gérer le changement dans les régions***,*** les secteurs ***et les entreprises*** confrontés aux transitions, ***grâce à l'information*** et ***à la*** consultation ***effectives et en temps utile***, ***au*** dialogue social et ***à la*** négociation collective;

Or. en

Amendement 278
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) création d'un cadre destiné à anticiper et à gérer le changement dans les régions ***et*** les secteurs confrontés aux transitions, ***fondé sur les principes d'information*** et ***de*** consultation, ***de*** dialogue social et ***de*** négociation collective;	a) création d'un cadre destiné à anticiper et à gérer le changement dans les régions***,*** les secteurs ***et les entreprises*** confrontés aux transitions, ***grâce à l'information*** et ***à la*** consultation ***effectives et en temps utile***, ***au*** dialogue social et ***à la*** négociation collective;

Or. en

Amendement 279
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) création d'un cadre destiné à anticiper et à gérer le changement dans les régions et les secteurs confrontés aux transitions, fondé sur les principes d'information et de consultation, de dialogue social et de négociation collective;	a) création d'un cadre destiné à anticiper et à gérer le changement dans les régions et les secteurs confrontés aux transitions, fondé sur les principes d'information et de consultation, de dialogue social ***obligatoire*** et de négociation collective;

Or. el

Amendement 280
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point a bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	a bis) adoption de droits individuels à une transition juste: pour les travailleurs, un droit à des conditions de travail équitables et décentes et les compétences et formations nécessaires aux transitions; pour toutes les personnes touchées par la double transition et les restructurations y afférentes, le droit d'accéder à l'emploi dans des conditions équitables et décentes et le droit de rester dans leur zone géographique actuelle;

Or. en

Amendement 281

Rudi Kennes

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point a ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	a ter) adoption d'un droit collectif à une transition juste: les États membres veillent à ce qu'aucun territoire ou aucune communauté ne soit laissée pour compte, ce qui comprend le droit de vivre dans un environnement sain, de bénéficier de perspectives d'emploi dans divers secteurs et d'accéder aux services sociaux;

Or. en

Amendement 282
Johan Danielsson

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point b

Proposition de résolution	*Amendement*
b) garantie***, à partir du réexamen du cadre législatif,*** de l'application effective du droit à l'information et à la consultation des travailleurs et de leurs représentants dans le cadre des transitions;	b) garantie de l'application effective du droit à l'information et à la consultation des travailleurs et de leurs représentants dans le cadre des transitions***, comme le prévoient les dispositions communautaires et nationales en matière d'information et de consultation, y compris la directive 2002/14/CE***;

Or. en

Amendement 283
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point b

Proposition de résolution	*Amendement*

b) garantie, à partir du réexamen du cadre législatif, de l'application effective ***du droit à l'information*** et ***à la*** consultation des travailleurs et de leurs représentants dans le cadre des transitions;	b) garantie, à partir du réexamen du cadre législatif, ***du renforcement et*** de l'application effective ***des droits en matière d'information*** et ***de*** consultation des travailleurs et de leurs représentants dans le cadre des transitions***, et consolidation des pouvoirs de co-conception et de décision des parties prenantes, y compris les travailleurs et les communautés locales, concernant les mesures en vue d'une transition juste***;

Or. en

Amendement 284
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point b

Proposition de résolution	*Amendement*
b) garantie, à partir du réexamen du cadre législatif, de l'application effective ***du droit à l'information*** et ***à la*** consultation des travailleurs et de leurs représentants dans le cadre des transitions;	b) garantie, à partir du réexamen du cadre législatif, ***du renforcement et*** de l'application effective ***des droits en matière d'information*** et ***de*** consultation des travailleurs et de leurs représentants dans le cadre des transitions;

Or. en

Amendement 285
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point b

Proposition de résolution	*Amendement*
b) garantie, à partir du réexamen du cadre législatif, de l'application effective ***du droit à l'information*** et ***à la*** consultation des travailleurs et de leurs	b) garantie, à partir du réexamen du cadre législatif, ***du renforcement et*** de l'application effective ***des droits en matière d'information*** et ***de*** consultation

représentants dans le cadre des transitions;	des travailleurs et de leurs représentants dans le cadre des transitions;

Or. en

Amendement 286
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point c

Proposition de résolution	*Amendement*
c) création d'un droit ***individuel*** à une formation gratuite pour les travailleurs et sur leur temps de travail;	c) création d'un droit ***universel*** à une formation gratuite pour les travailleurs***, financée principalement par des fonds publics*** et ***dispensée*** sur leur temps de travail;

Or. el

Amendement 287
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Pascal Arimont, Giusi Princi, Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point c

Proposition de résolution	*Amendement*
c) création d'un droit individuel à ***une*** formation ***gratuite pour les travailleurs et sur leur temps de travail***;	c) création d'un droit individuel à ***la*** formation;

Or. en

Amendement 288
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point c

Proposition de résolution	*Amendement*
c) création d'un droit individuel à une formation ***gratuite*** pour les travailleurs et sur leur temps de travail;	c) création d'un droit individuel à une formation ***et à un apprentissage tout au long de la vie gratuits*** pour les travailleurs et sur leur temps de travail;

Or. en

Amendement 289
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point c bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	c bis) renforcement de la négociation collective, augmentation du taux de couverture des négociations collectives afin de soutenir efficacement la transition des travailleurs;

Or. en

Amendement 290
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) adoption de stratégies nationales pour une transition juste, permettant en particulier de proposer une vision de long terme pour les économies et la main-d'œuvre locales dans toutes les régions ***touchées***;	d) adoption de stratégies nationales pour une transition juste ***dans le cadre d'un dialogue social constructif avec les syndicats***, permettant en particulier de proposer une vision de long terme pour les économies et la main-d'œuvre locales dans toutes les régions ***et tous les secteurs touchés***; ***garantie que les stratégies et les mesures sectorielles, y compris les plans de compétences et de formation sont co-conçus dans le cadre du dialogue social,***

les partenaires sociaux y étant égaux au regard des pouvoirs de décision;

Or. en

Amendement 291
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) adoption de stratégies nationales pour une transition juste, permettant en particulier de proposer une vision de long terme pour les économies et la main-d'œuvre locales dans toutes les régions ***touchées***;	d) adoption de stratégies nationales pour une transition juste ***obligatoires, dans le cadre d'un dialogue social constructif avec les syndicats***, permettant en particulier de proposer une vision de long terme pour les économies et la main-d'œuvre locales dans toutes les régions ***et tous les secteurs touchés***;

Or. en

Amendement 292
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) adoption de stratégies nationales pour une transition juste, permettant en particulier de proposer une vision de long terme pour les économies et la main-d'œuvre locales dans toutes les régions ***touchées***;	d) adoption de stratégies nationales pour une transition juste ***dans le cadre d'un dialogue social constructif avec les syndicats***, permettant en particulier de proposer une vision de long terme pour les économies et la main-d'œuvre locales dans toutes les régions ***et tous les secteurs touchés***;

Or. en

Amendement 293
Gheorghe Falcă, Romana Tomc, Andrzej Buła, Liesbet Sommen, Pascal Arimont, Giusi Princi

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) adoption de stratégies nationales pour une transition juste, permettant en particulier de proposer une vision de long terme pour les économies et la main-d'œuvre locales dans toutes les régions ***touchées***;	d) adoption de stratégies nationales pour une transition juste, permettant en particulier de proposer une vision de long terme pour les économies et la main-d'œuvre locales dans toutes les régions ***et tous les secteurs touchés***;

Or. en

Amendement 294
András Tivadar Kulja

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) adoption de stratégies nationales pour une transition juste, permettant en particulier de proposer une vision de long terme pour les économies et la main-d'œuvre locales dans toutes les régions ***touchées***;	d) adoption de stratégies nationales pour une transition juste, permettant en particulier de proposer une vision de long terme pour les économies et la main-d'œuvre locales dans ***tous les secteurs et*** toutes les régions ***touchés***;

Or. en

Amendement 295
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point d bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

d bis) garantie des capacités des autorités publiques et des partenaires sociaux de s'engager avec les parties prenantes dans la co-conception et le suivi de politiques puissantes pour une transition juste, qui tiennent compte des effets distributifs des politiques;

Or. en

Amendement 296
Branislav Ondruš

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) élaboration de programmes d'aide aux entreprises, en particulier les PME ***et*** les acteurs locaux, afin d'encourager la création d'emplois locaux;	e) élaboration de programmes d'aide aux entreprises, en particulier les PME***,*** les acteurs locaux ***et les entités de l'économie sociale***, afin d'encourager la création d'emplois locaux;

Or. en

Amendement 297
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) élaboration de programmes d'aide aux entreprises, en particulier les PME et les acteurs locaux, afin d'encourager la création d'emplois locaux;	e) élaboration de programmes d'aide aux entreprises ***fondés sur des conditionnalités sociales***, en particulier les PME et les acteurs locaux, afin d'encourager la création d'emplois locaux;

Or. en

Amendement 298
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) élaboration de programmes d'aide aux entreprises, en particulier les PME et les acteurs locaux, afin d'encourager la création d'emplois locaux;	e) élaboration de programmes d'aide aux entreprises, en particulier les PME et les acteurs locaux, afin d'encourager la création d'emplois locaux ***de qualité***;

Or. el

Amendement 299
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point e bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	e bis) mise au point par les États membres, dans le cas de restructurations qui pourraient entraîner des licenciements, de programmes d'aide et d'incitations destinés aux initiatives menées par les travailleurs, y compris les coopératives de travailleurs, les rachats d'entreprises par les salariés, et d'autres formes de propriété collective et fondée sur la communauté, lorsque celles-ci visent à garantir une transition juste d'un point de vue social et environnemental;

Or. en

Amendement 300
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point f

Proposition de résolution	*Amendement*
f) mise en correspondance de l'offre et de la demande de travail et de compétences, au moyen du recours combiné à la veille du marché du travail, à la collaboration renforcée entre les acteurs locaux et les prestataires de formation et à l'incitation à l'élaboration de plans de transition à l'échelle des entreprises;	f) mise en correspondance de l'offre et de la demande de travail et de compétences, au moyen du recours combiné à la veille du marché du travail, à la collaboration renforcée entre les acteurs locaux***, les partenaires sociaux*** et les prestataires de formation et à l'incitation à l'élaboration de plans de transition à l'échelle des entreprises;

Or. en

Amendement 301
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point f

Proposition de résolution	*Amendement*
f) mise en correspondance de l'offre et de la demande de travail et de compétences, au moyen du recours combiné à la veille du marché du travail***,*** à la collaboration renforcée entre les acteurs locaux et les prestataires de formation ***et à l'incitation à l'élaboration de plans de transition à l'échelle des entreprises***;	f) mise en correspondance de l'offre et de la demande de travail et de compétences, au moyen du recours combiné à la veille du marché du travail ***et*** à la collaboration renforcée entre ***les partenaires sociaux,*** les acteurs locaux et les prestataires de formation;

Or. en

Amendement 302
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point f

Proposition de résolution	*Amendement*
f) mise en correspondance de l'offre et de la demande de travail et de	f) mise en correspondance de l'offre et de la demande de travail et de

compétences, au moyen du recours combiné à la veille du marché du travail, à la collaboration renforcée entre les acteurs locaux et les prestataires de formation et à l'incitation à l'élaboration de plans de transition à l'échelle des entreprises;	compétences, au moyen du recours combiné à la veille du marché du travail, à la collaboration renforcée entre les acteurs locaux***, les partenaires sociaux*** et les prestataires de formation et à l'incitation à l'élaboration de plans de transition à l'échelle des entreprises;

Or. en

Amendement 303
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point f bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	f bis) adoption de plans de transition obligatoires pour les entreprises, proportionnés à leur taille et à leur type;

Or. en

Amendement 304
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point g

Proposition de résolution	*Amendement*
g) mise en place d'une structure de suivi chargée de réaliser une prospective stratégique en ce qui concerne les effets de la transition ***et*** l'évolution du marché du travail.	g) mise en place d'une structure de suivi chargée de réaliser une prospective stratégique en ce qui concerne les effets de la transition**,** l'évolution du marché du travail ***et le respect des obligations en matière de salaires minimaux sur la base de conventions collectives conclues avec la participation des partenaires sociaux (syndicats et organismes locaux)***.

Or. el

Amendement 305
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point g

Proposition de résolution	*Amendement*
g) mise en place d'une structure de suivi chargée de réaliser une prospective stratégique en ce qui concerne les effets de la transition et l'évolution du marché du travail**.**	g) mise en place d'une structure de suivi ***avec la participation des partenaires sociaux et des autres parties prenantes concernées*** chargée de réaliser une prospective stratégique en ce qui concerne les effets de la transition et l'évolution du marché du travail ***ainsi que de suivre la mise en œuvre et les effets distributifs des stratégies pour une transition juste;***

Or. en

Amendement 306
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point g

Proposition de résolution	*Amendement*
g) mise en place d'une structure de suivi chargée de réaliser une prospective stratégique en ce qui concerne les effets de la transition et l'évolution du marché du travail**.**	g) mise en place d'une structure de suivi ***avec la participation des partenaires sociaux*** chargée de réaliser une prospective stratégique en ce qui concerne les effets de la transition et l'évolution du marché du travail ***ainsi que de suivre la mise en œuvre des stratégies pour une transition juste;***

Or. en

Amendement 307
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point g

Proposition de résolution	*Amendement*
g) mise en place d'une structure de suivi chargée de réaliser une prospective stratégique en ce qui concerne les effets de la transition et l'évolution du marché du travail**.**	g) mise en place d'une structure de suivi ***avec la participation des partenaires sociaux*** chargée de réaliser une prospective stratégique en ce qui concerne les effets de la transition et l'évolution du marché du travail ***ainsi que de suivre la mise en œuvre des stratégies pour une transition juste;***

Or. en

Amendement 308
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point g bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g bis) renforcement de la négociation collective et augmentation du taux de couverture des négociations collectives afin de soutenir efficacement la transition des travailleurs vers un nouvel emploi;

Or. en

Amendement 309
Sara Matthieu
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point g bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g bis) renforcement de la négociation collective et augmentation du taux de couverture des négociations collectives

afin de soutenir efficacement la transition des travailleurs.

Or. en

Amendement 310
Klára Dobrev, Vilija Blinkevičiūtė, Marc Angel, Alicia Homs Ginel, Idoia Mendia, Evelyn Regner, Romana Jerković, Marit Maij

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point g bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g bis) adoption de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives applicables aux violations des droits et des obligations.

Or. en

Amendement 311
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 – alinéa 1 – point g ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g ter) garantie que, dans le cadre des transitions et de la mise en œuvre des plans pour une transition juste, les licenciements individuels ou collectifs sont uniquement envisagés en dernier recours; les travailleurs qui risquent de se faire licencier ont le droit à une réduction rémunérée de leur temps de travail, à des changements d'emploi, aux régimes de départ anticipé à la retraite et à des formations rémunérées en vue de se reconvertir et de se perfectionner pour éviter les pertes d'emploi.

Or. en

Amendement 312
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Annexe I – recommandation 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Recommandation 3 bis:
	mesures de contrôle de l'application
	Pour garantir la mise en œuvre et le respect effectifs de la présente directive, il est nécessaire que la proposition contienne au moins les mesures suivantes:
	a) accès conditionnel aux ressources publiques: les États membres garantissent dans l'exécution des contrats publics que les opérateurs économiques respectent les obligations de la présente directive et que les bénéficiaires d'aides européennes ou nationales respectent les obligations de la présente directive, du droit social et du droit du travail communautaires et nationaux applicables et des conventions collectives;
	b) sanctions: la présente directive devrait déterminer un niveau minimal de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives que les États membres appliquent en cas de violation des droits et des obligations qui relèvent du champ d'application de la présente directive;
	c) non-régression et dispositions plus favorables: la présente directive ne constitue pas une justification valable à la régression du niveau général de protection déjà fourni aux travailleurs dans les États membres. La présente directive ne porte pas atteinte à la faculté des États membres d'appliquer ou d'introduire des dispositions législatives, réglementaires ou administratives plus favorables aux travailleurs et/ou aux communautés touchées, ou de permettre

ou de favoriser l'application de dispositions conventionnelles plus favorables aux travailleurs;

d) garantie des droits fondamentaux et de l'autonomie des partenaires sociaux: rien dans la présente directive n'est interprété ou appliqué de manière à porter atteinte ou à nuire aux droits fondamentaux reconnus dans les États membres ou à les restreindre, y compris le droit de négociation collective, le droit de grève ou le droit de mener une action collective. La présente directive respecte l'autonomie des partenaires sociaux et n'a pas de conséquences sur leur capacité à négocier, à adopter ou à faire respecter des conventions collectives, ou à se livrer à d'autres activités dans le cadre des mécanismes nationaux de concertation sociale, dans le but de renforcer et d'améliorer les obligations et les droits dont dispose la présente directive.

Or. en